

OFF
A11E8
G3/
PTIE 1
Exp. 2

gazette
officielle
du **QUÉBEC**
O official
gazette



**AVIS
JURIDIQUES
PARTIE 1**

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version.

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$5 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$1 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de \$20 et le prix d'un exemplaire de \$1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

L'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «*proprio motu*» (Règlement 2, a. 2.24):

- 1 — Vérification de permis (a. 2.59).
- 2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

- 1 — Demande de permis ou de modification de permis.
 - a) transport général de personnes.
 - b) transport général de choses.
 - c) transport de matières en vrac.
 - d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
- 2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
- 3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
- 4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

- 1 — Dans les affaires introduites par la Commission «*proprio motu*».

- a) vérification de permis.
- b) autres affaires.

2 — Dans les affaires introduites par requêtes.

- a) affaires contestées.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
- b) affaires non contestées.
 - i. membre siégeant seul.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - ii. au moins trois membres.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
- c) vérification de permis.
- d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
- e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500
MPV — Montréal transport public — voyageurs		QPV — Québec transport public — voyageurs			
MPE — Montréal transport public — écoliers		QPE — Québec transport public — écoliers			
MPT — Montréal transport public — taxi		PQT — Québec transport public — taxi			
MCR — Montréal transport régulier — camionnage		QCR — Québec transport régulier — camionnage			
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage		QCS — Québec transport spécialisé — camionnage			
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage		QCV — Québec transport en vrac — camionnage			
ML — Montréal location		QL — Québec location			
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime		QSM — Québec transport spécialisé — maritime			
MSA — Montréal transport spécialisé aérien		QSA — Québec transport spécialisé — aérien			
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire		QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire			

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-11254
Q-502800-P-001
HENRI FRENETTE
151, Fraser
Rivière-du-Loup (Qué.)
G5R 1C9
Intimé

Attendu que l'intimé est actuellement détenteur d'un permis de camionnage en vrac portant le numéro Q-502800-D-001;

Attendu que les droits de renouvellement dudit permis n'auraient pas été acquittés depuis l'année 1974 et qu'à la suite d'une requête de l'intimé visant l'obtention d'un permis identique *instantané*, la Commission a refusé ladite procédure;

Considérant les dispositions des articles 2.48.1 et 2.48.2 du Règlement 2 (1976);
La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Décréter le non renouvellement du permis no Q-502800-D-001 détenu par l'intimé.

Rôle Q-11255
Q-501809-P-001

ANDRÉ MORIN

1425, avenue Paresse
Les Saules (Qué.)
G2E 2K7
Intimé

Attendu que l'intimé est actuellement détenteur d'un permis de camionnage en vrac portant le numéro Q-501809-D-001;

Attendu que les droits de renouvellement dudit permis n'ont pas été acquittés depuis l'année 1975 et qu'à la suite d'une requête de l'intimé visant l'obtention d'un permis identique *instantané*, la Commission a refusé ladite procédure;

Considérant les dispositions des articles 2.48.1 et 2.48.2 du Règlement 2 (1976);
La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Décréter le non-renouvellement du permis no Q-501809-D-001 détenu par l'intimé.

Rôle Q-11256
Q-202454-2-P

ANDRÉ TREMBLAY

Route 138
Tadoussac
(Saguenay) (Qué.)
Intimé

Attendu qu'en date du 2 juillet 1976, la Commission rendait la décision no QPT-2960 par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi;

Attendu qu'à la suite de vérification effectuée par le service des enquêtes auprès du Bureau des véhicules automobiles, il appert que l'intimé n'aurait aucun véhicule d'enregistré comme véhicule-taxi et partant n'opérait pas son service de transport.

Considérant les dispositions des articles 37 et 38 de la Loi des transports;

Considérant les dispositions de l'article 2.48.2 du Règlement 2 (1976);

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Décréter l'annulation du permis no Q-202454 détenu par l'intimé.

Rôle Q-11258
10164-V-P-1

ANTONIO TREMBLAY

St-Bruno
(Lac-St-Jean) (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé détient actuellement en permis de transport général portant le numéro 10164-V;

Attendu que les droits de renouvellement dudit permis n'ont pas été acquittés dans les délais prescrits pour l'année 1976 et qu'une requête visant l'obtention d'un permis identique *instantané* par l'intimé n'a pas été accueillie par la Commission;

Considérant les dispositions des articles 2.48.1 et 2.48.2 du Règlement 2 (1976);

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Décréter que le permis no 10164-V n'est pas renouvelé.

Rôle Q-11259
Q-504575-P-003

ÉMILIE N LEBLANC (JR)

R.R. no 1
C.P. 284
Pabos, Gaspé-Est
et

ÉMILIE N LEBLANC (SENIOR)

R.R. no 1
C.P. 284
Pabos, Gaspé-Est
Intimés

Attendu qu'au mois de septembre 1973, l'intimé (JR) introduisait à la Commission une requête en vue de l'obtention d'un permis de camionnage en vrac de catégorie artisan;

Attendu qu'en juillet 1974, un autre individu portant également le nom d'Emilien Leblanc, introduisait aussi une requête de permis de camionnage en vrac de catégorie artisan;

Attendu que ces requêtes ont fait l'objet de décisions de la Commission portant les numéros QCV-5150 et QCV-2738 et autorisant en faveur des intimés la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu que la similarité de nom et d'adresse des parties, quoiqu'ayant eu pour objet au départ le traitement séparé des dossiers, a résulté, à l'étape des décisions, dans la considération des affaires au nom d'une seule et unique personne;

Attendu que comme conséquence de cette identification, les dossiers ont fait l'objet par la suite de décisions «*proprio motu*», notamment les décisions QCV-6348 et QCV-8217, visant à rendre les décisions originales conformes et ce dans l'optique d'un seul détenteur de permis;

Attendu qu'à la suite d'informations communiquées par les parties et de vérifications des dossiers, il appert véritablement qu'il s'agit de deux personnes différentes;

Considérant les faits ci-dessus;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision, aux fins de:

1. réviser et révoquer à toutes fins de droit la décision no QCV-8217;

2. remplacer dans la décision no QCV-5150 le numéro de dossier ou de permis Q-504775-D-002 par le numéro Q-500723-D-001; ou,

3. rendre toute autre décision appropriée.

Avis de la Commission «proprio motu»:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 30 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre sa ou ses décisions.

Rôle Q-11257
CQ-30,000-P-1-TF
CM-30,000-P-5-TF

**Relativement à la révocation de certaines
décision accordant des hausses de taux
escalatoires.**

Attendu que la situation exceptionnelle créée par les fluctuations nombreuses et importantes du coût du carburant avait forcé, lors des deux ou trois dernières années, les opérateurs de véhicules-automobiles à prévoir une méthode souple et hâtive de hausses de tarifs;

Attendu que la Commission, devant l'urgence de la situation, avait décrété certaines hausses escalatoires de tarifs basées sur le coût du carburant;

Attendu que la situation actuelle ne justifie plus cette procédure d'exception;

Attendu que les hausses provoquées par lesdites décisions ont été depuis, dans la plupart des cas, incorporées aux tarifs fixés par la procédure normale;

Attendu qu'il y aurait lieu, en conséquence, de révoquer lesdites décisions au terme du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports et de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976);

La Commission, autrement que dans des affaires qui lui sont soumises par des requérants, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de révoquer les décisions ci-après mentionnées:

<i>No de décision</i>	<i>Date</i>	<i>Cause</i>	<i>Nom du détenteur</i>
MCR-779-TF	18 mars 1974	M-1013	Bureau des Tarifs du Québec Inc.
MCR-856-TF et MCS-444-TF	24 avril 1974	M-819	Provost Cartage Inc.
QCS-349-TF	11 juillet 1974	Q-1079	La Cie de Transport Richard Inc.
QCR-723-TF	13 août 1974	Q-1361	François Nolin Ltée
QCR-724-TF	14 août 1974	Q-1344	Transport Radisson Inc.
QPV-371-TF	8 octobre 1974	Q-1351	Les membres de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec
MCS-972-TF et MCR-1521	24 janvier 1975	M-3559	Bureau des Tarifs du Québec Inc.
MS-1783-TF	12 septembre 1975	MRS-2175	Association provinciale des propriétaires de camions-citernes Décision échue depuis le 11 mars 1976
MCS-1565-TF	14 janvier 1976	M-11957	Provost Cartage Inc.
MCR-2545-TF	23 mars 1976	M-13732	Canadian Transport Tariff Bureau Association
MCS-1966-TF	24 septembre 1976	MRS-2900	Provost Cartage Inc. Décision annulant la Règle 75 du tarif 39-D fixée par la décision MCS-1565-TF
MCR-3067-TF et MCS-1974	7 octobre 1976	M-17268	Bureau des Tarifs du Québec Inc.
MCS-2102-TF	5 janvier 1977	M-16869	Bureau des Tarifs du Québec Inc. (au nom de ses membres participants) Décision annulant surtaxe accordée dans la décision MCR-1521-TF.

PUBLICATION**RÈGLEMENT NO 12 ARTICLE 12.77 ET SUIVANTS
CAMIONNAGE EN VRAC**

Les détenteurs de permis délivrés en vertu de l'Ordonnance générale sur le camionnage dont les noms, adresses et numéros de permis sont énumérés ci-dessous, ont fait un ou des choix dans le cadre de l'article 12.77 et suivants du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac.

Les dossiers pertinents sont accessibles au public aux bureaux de la Commission à Montréal à 505 est, rue Sherbrooke et à Québec à 585 est, boulevard Charest et donnent les détails de ces choix.

DEMANDES DE PERMIS EN VERTU DE 12.L
CAMIONNAGE EN VRAC

Q-11114	TESSIER & FILS LTEE 4, rue Lavallée Baie-Comeau, (Saguenay) (Qué.)	10207-V (Q-500961-D-005)
Rôle Q-11115	TESSIER & FILS LTEE 4, rue Lavallée Baie-Comeau, (Saguenay) (Qué.)	10207-V (Q-500961-D-006)
Rôle Q-11116	TESSIER & FILS LTEE 4, rue Lavallée Baie-Comeau, (Saguenay) (Qué.)	10207-V (Q-500961-D-007)
Rôle Q-11117	TESSIER & FILS LTEE 4, rue Lavallée Baie-Comeau, (Saguenay) (Qué.)	10207-V (Q-500961-D-008)
Rôle Q-11118	GUAY TRANSPORT INC. 66, de la Visitation Lévis, (Lévis) (Qué.)	995-V (Q-506006-D-001)
Rôle Q-11119	GUAY TRANSPORT INC. 66, de la Visitation Lévis, (Lévis) (Qué.)	995-V (Q-506006-D-002)
Rôle Q-11120	GUAY TRANSPORT INC. 66, de la Visitation Lévis, (Lévis) (Qué.)	995-V (Q-506006-D-003)
Rôle Q-11121	ADRIEN BERUBE 82, rue Roy Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup) (Qué.)	7282-V (Q-504958-D-003)
Rôle Q-11122	ADRIEN BERUBE 82, rue Roy Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup) (Qué.)	7282-V (Q-504958-D-004)
Rôle Q-11123	ROSAIRE ROY 102, de la Gare C.P. 181 Price (Matane) (Qué.)	20768-V (Q-504852-D-002)
Rôle Q-11124	GRENIER EXPRESS INC. 4055, 12 ^e Avenue C.P. 175 Shawinigan-Sud (Champlain) (Qué.)	14893-V (Q-503347-D-002)
Rôle Q-11125	GILLES FORTIN 301, Route 138 St-Tite-des-Caps (St-Maurice) (Qué.)	22623-V (Q-503134-D-002)
Rôle Q-11126	ADRIEN CHEVALIER 6468, avenue Royale L'Ange-Gardien (Montmorency) (Qué.)	9181-V (Q-501138-D-002)
Rôle Q-11127	ADRIEN CHEVALIER 6468, avenue Royale L'Ange-Gardien (Montmorency) (Qué.)	9181-V (Q-501138-D-003)
Rôle Q-11128	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.)	19541-V (Q-500026-D-022)
	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	

Rôle Q-11129	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-023)
Rôle Q-11130	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-024)
Rôle Q-11131	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-025)
Rôle Q-11132	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-026)
Rôle Q-11133	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-027)
Rôle Q-11134	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-028)
Rôle Q-11135	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-029)
Rôle Q-11136	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-030)
Rôle Q-11137	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-031)
Rôle Q-11138	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-032)

Rôle Q-11139	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-033)
Rôle Q-11140	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-034)
Rôle Q-11141	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-035)
Rôle Q-11142	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-036)
Rôle Q-11143	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-037)
Rôle Q-11144	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-038)
Rôle Q-11145	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-039)
Rôle Q-11146	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-040)
Rôle Q-11147	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-041)
Rôle Q-11148	LORENZO LAROUCHE INC. (siège social) C.P. 115 Alma (Lac-St-Jean) (Qué.) G8B 5V6	(place d'affaires) 75, rue Hébert ouest C.P. 7 Desbiens (Lac-St-Jean) (Qué.) G0W 1N0	19541-V (Q-500026-D-042)

Rôle Q-11174	SIMARD, MARTIN 275, boul. St-François ouest St-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud (Montmagny) (Qué.) G0R 3A0	5-V-D-1 (Q-300001) (Q-502451)
Rôle Q-11175	TRANSPORT J.W. THIBAUT INC. 828, rue Principale St-Sylvere (Nicolet) (Qué.) G0Z 1H0	240-V-D-2 (Q-505400)
Rôle Q-11176	LAURENT TRANSPORT ENRG. (Laurent, Jean-Charles) 262, avenue Royale St-Férol-les-Neiges (Montmorency) (Qué.) G04 3R0	308-V-D-2 (Q-503452)
Rôle Q-11177	DALLAIRE, GUY-NOEL 106, Dupont C. P. 105 St-Ludger, (Frontenac) (Qué.) G0M 1W0	2248-V-D-4 (M-504382)
Rôle Q-11178	HAMEL TRANSPORT LIMITEE 1041, rue St-Christophe St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest) (Qué.) G0W 2N0	2278-V-D-9 (Q-501666)
Rôle Q-11179	VICTOR TRANSPORT LTEE C. P. 97 St-Victor, (Beauce) (Qué.) G0M 2B0	4221-V-D-6 (Q-504395)
Rôle Q-11180	BLOUIN, GEORGES 940, avenue Royale St-Jean, I.O. (Montmorency) (Qué.) G0A 3W0	4366-V-D-3 (Q-502039)
Rôle Q-11181	TRANSPORT LAVOIE LTEE 659 - 118e Rue Montmorency (Montmorency) (Qué.) G1C 3J3	4545-V-D-5 (Q-502181)
Rôle Q-11182	MAGNY TRANSPORT (INCORPORE) 1111, Route 111 Amos-Est (Abitibi) (Qué.) J9T 1N2	4724-V-D-5 (M-500608)
Rôle Q-11183	LOUIS TREPANIER ENR. (Veillette-Trepanier, Léontine) 621, rue St-Christophe Trois-Rivières (St-Maurice) (Qué.) G9A 3L9	6479-V-D-1
Rôle Q-11184	BUTEAU, LEO 400, rue des Erables St-Lambert-de-Lauzon (Lévis) (Qué.) G0S 2W0	6889-V-D-1 (Q-500811)
Rôle Q-11185	AUCLAIR, REJEAN 476 - 49e Rue ouest Charlesbourg (Québec) G1H 5E7	7284-V-D-1 (Q-500552)
Rôle Q-11186	PRESSE, MAURICE 167, Principale Fortierville (Lotbinière) (Qué.) G0S 1J0	7510-V-D-5 (Q-500151)
Rôle Q-11187	ROULEAU, MICHEL R.R. 1, C.P. 10 St-Pierre-de-Broughton (Beauce) (Qué.) G0N 1T0	7738-V-D-2 (Q-502673)
Rôle Q-11188	BEAUDOIN ET FRERE ENRG. (en société) St-Ephrem-de-Beauce (Beauce) (Qué.) G0M 1R0	7744-V-D-2 (Q-504949)
Rôle Q-11189	FORTIN, JEAN-GUY Lamarche (Notre-Dame-du-Rosaire) (Chicoutimi) (Qué.) G0W 1Z0	10732-V-D-1 (Q-501100)
Rôle Q-11190	MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD. 100, boul. Notre-Dame Clermont (Charlevoix-Est) (Qué.) G0T 1C0	11367-V-D-3 (Q-504231)

Rôle Q-11191	RUSSELL & FILS ENR. (en société) 471, rue Royale C.P. 1136 Malartic, (Abitibi) (Qué.) J0Y 1Z0	12145-V-D-3
Rôle Q-11192	BEAULIEU, LEOPOLD C.P. 27 (St-Honoré, (Beauce) (Qué.) G0M 1V0	12492-V-D-1 (Q-501059)
Rôle Q-11193	CIE D'EQUIPEMENT ET DE TRANSPORT DE GASPE LTEE / GASPE EQUIPMENT & TRANSPORT CO. LTD. C.P. 620 Gaspé, (Gaspé-Est) (Qué.) G0C 1R0	14256-V-D-3 (Q-503416)
Rôle Q-11194	TOUSIGNANT, YVON Ste-Cécile-de-Lévrard (Nicolet) (Qué.) G0X 2M0	15812-V-D-1 (Q-503131)
Rôle Q-11195	CONSTRUCTION EMMA INC. 210, St-Jean-Baptiste Baie-St-Paul (Charlevoix-Ouest) (Qué.) G0A 1B0	16384-V-D-2 (Q-505371)
Rôle Q-11196	CARTIER TRANSPORT INC. 153, rue Maltais Sept-Iles (Saguenay) (Qué.) G4R 3J9	16903-V-D-15
Rôle Q-11197	CONSTRUCTION ST-FRANÇOIS INC. ST. FRANCIS CONSTRUCTION INC. 20, St-Rock, R.R. 4 Drummondville, (Drummond) (Qué.) J2B 6V4	18112-V-D-1
Rôle Q-11198	TRANSPORT GERALD PELLETIER LTEE C.P. 21 L'Isle-Verte (Rivière-du-Loup) (Qué.) G0L 1K0	18979-V-D-5 (Q-502896)
Rôle Q-11199	PLAMONDON, LUC 100, rue St-Edmond, Stoneham (Québec) (Qué.) G0A 4P0	20360-V-D-1 (Q-504382)
Rôle Q-11200	ROBICHAUD, PAUL-EMILE C.P. 98 St-Aubert (L'Islet) (Qué.) G0R 2R0	21854-V-D-2 (Q-501531)
Rôle Q-11201	PAQUET, ANDRE St-Octave-de-Dosquet (Lotbinière) (Qué.)	25821-V-D-1 (Q-502368)
Rôle M-20096	PIGEON, JEAN-PIERRE 33A, Bussièrès Verchères, (Qué.) J0L 2R0	22600-V (M-503786-D-5)
Rôle M-20097	FORTIN, MARTIN 109, 39 ^e Avenue St-Eustache, (Deux-Montagnes) (Qué.) J7P 3B3	18811-V (M-504528-D-7)
Rôle M-20098	MURPHY, GERALD W. 97, Wellington St. Huntingdon, (Qué.) J0S 1H0	10118-V (M-504549-D-6)
Rôle M-20099	AUBRY, LEOPOLD 7699, 15 ^e Avenue St-Michel, Montréal (Qué.) H2A 2V4	4459-V (M-500049-D-2)
Rôle M-20100	LAURIN, JULIEN 530 Rang Double St-Ambroise-de-Kildare, (Joliette) (Qué.) J0K 1C0	11658-V (M-500026-D-1)

Rôle M-20101	BOMBARDIER, GERARD 234 rue Principale St-Edouard (Napierville) (Qué.) J0L 1Y0	9547 (M-507027-D-2)
Rôle M-20102	MONETTE, JEAN-PIERRE 10776, Oscar Montréal-Nord (Qué.) H1H 5K2	23730-V (M-500032-D-3)
Rôle M-20103	BEAUCHEMIN, GERARD 31 rue Pierre Asbestos (Qué.)	7720-V (M-500101-D-2)
Rôle M-20104	MAHEU & FRERES ENRG. 385, Cartier Granby (Qué.) J2G 5B1	21524-V (M-500155-D-4)
Rôle M-19654	ST-ANTOINE TRANSPORT ENRG. 1114, Durivage St-Antoine-sur-Richelieu (Qué.)	5463-V M-500157-D-5
Rôle M-19655	R & M SERVICES INC. 1501 rue Malborough Montréal (Qué.)	13349-V M-500062-D-9
Rôle M-20105	DAIGLE, JEAN-PAUL St-Louis, (Richelieu) (Qué.)	22373-V (M-500701-D-6)
Rôle M-20106	DAIGLE, JEAN-PAUL St-Louis, (Richelieu) (Qué.)	22373-V (M-500701-D-7)
Rôle M-20107	DAIGLE, JEAN-PAUL St-Louis, (Richelieu) (Qué.)	22373-V (M-500701-D-8)
Rôle M-20108	MARTIN, JEAN-GUY 134 du Crochet Laval-des-Rapides, Laval (Qué.) H7N 3Z6	5337-V (M-500793-D-7)
Rôle M-20109	MARTIN, JEAN-GUY 134 du Crochet Laval-des-Rapides, (Laval) (Qué.) H7N 3Z6	5337-V (M-500793-D-8)
Rôle M-20110	PROVENCHER, ALCIDE St-Pierre-Baptiste (Qué.) G0P 1K0	5949-V (M-500889-D-3)
Rôle M-20111	THERIAULT, YVAN 9 rue Dupuis St-Jacques, Montcalm (Qué.) J0K 2R0	1734-V (M-501098-D-5)
Rôle M-20112	ROBINSON, BILL Howick, (Châteauguay) (Qué.) J0S 1G0	12301-V (M-501397-D-3)
Rôle M-20113	BORDELEAU & FRERES (en Société) C.P. 205 Lasarre (Abitibi) (Qué.) J9Z 2X5	19375-V (M-501441-D-6)
Rôle M-20114	BORDELEAU & FRERES (en Société) C.P. 205 Lasarre (Abitibi) (Qué.) J9Z 2X5	19375-V (M-501441-D-7)
Rôle M-20115	BORDELEAU & FRERES (en Société) C.P. 205 Lasarre, (Abitibi) (Qué.) J9Z 2X5	19375-V (M-501441-D-8)
Rôle M-20116	BORDELEAU & FRERES (en Société) C.P. 205 Lasarre (Abitibi) (Qué.) J9Z 2X5	19375-V (M-501441-D-9)

Rôle M-20117	BORDELEAU & FRERES (en Société) C.P. 205 Lasarre (Abitibi) (Qué.) J9Z 2X5	19375-V (M-501441-D-10)
Rôle M-20118	R. BRUCE NESS & SONS REG'D. Howick, (Châteauguay) (Qué.) J0S 1G0	5708-V (M-501541-D-7)
Rôle M-20119	GEORGES CARDINAL INC. 769, St-Michel Napierville (Napierville) (Qué.) J0J 1L0	22356-V (M-501988-D-2)
Rôle M-20120	GILLES ROBERT INC. 1324 rue Bernier St-Luc (St-Jean) (Qué.) J0J 2A0	17404-V (M-502365-D-7)
Rôle M-20121	GILLES ROBERT INC. 1324 rue Bernier St-Luc (St-Jean) (Qué.) J0J 2A0	17404-V (M-502365-D-8)
Rôle M-20122	GILLES ROBERT INC. 1324 rue Bernier St-Luc (St-Jean) (Qué.) J0J 2A0	17404-V (M-502365-D-9)
Rôle M-20123	GILLES ROBERT INC. 1324 rue Bernier St-Luc (St-Jean) (Qué.) J0J 2A0	17404-V (M-502365-D-10)
Rôle M-20124	C.C. TRANSPORT INC. 7835, 5e Avenue Rivière-des-Prairies (Qué.) H1E 1P9	21077-V (M-502368-D-8)
Rôle M-20125	C.C. TRANSPORT INC. 7835, 5e Avenue Rivière-des-Prairies (Qué.) H1E 1P9	21077-V (M-502368-D-9)
Rôle M-20126	C.C. TRANSPORT INC. 7835, 5e Avenue Rivière-des-Prairies (Qué.) H1E 1P9	21077-V (M-502368-D-10)
Rôle M-20127	C.C. TRANSPORT INC. 7835, 5e Avenue Rivière-des-Prairies (Qué.) H1E 1P9	21077-V (M-502368-D-11)
Rôle M-20128	C.C. TRANSPORT INC. 7835, 5e Avenue Rivière-des-Prairies (Qué.) H1E 1P9	21077-V (M-502368-D-12)
Rôle M-20129	C.C. TRANSPORT INC. 7835, 5e Avenue Rivière-des-Prairies (Qué.) H1E 1P9	21077-V (M-502368-D-13)
Rôle M-20130	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-10)
Rôle M-20131	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-11)
Rôle M-20132	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-12)

Rôle M-20133	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-13)
Rôle M-20134	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-14)
Rôle M-20135	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-15)
Rôle M-20136	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-16)
Rôle M-20137	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-17)
Rôle M-20138	BOUDREAU, ALFRED 374, Main est Coaticook, (Stanstead) (Qué.) J1A 1N5	(M-502883-D-18)
Rôle M-20139	MYRE, JEAN-PAUL Ste-Clothilde, (Châteauguay) (Qué.) J0L 1W0	12430-V (M-503403-D-2)
Rôle M-20140	LACOSTE, ARMAND 6629 rue de la Roche Montréal, (Qué.) H2S 2E2	12450-V (M-504092 D-2)
Rôle M-20141	LEVERT TRANSPORT INC. C.P. 39, Lac Carré St-Faustin, (Terrebonne) (Qué.) J0T 2G0	4128-V (M-504529 D-32)
Rôle M-20142	LEVERT TRANSPORT INC. C.P. 39, Lac Carré St-Faustin, (Terrebonne) (Qué.) J0T 2G0	4128-V (M-504529 D-33)
Rôle M-20143	LEVERT TRANSPORT INC. C.P. 39, Lac Carré St-Faustin, (Terrebonne) (Qué.) J0T 2G0	4128-V (M-504529 D-34)
Rôle M-20144	LEVERT TRANSPORT INC. C.P. 39, Lac Carré St-Faustin, (Terrebonne) (Qué.) J0T 2G0	4128-V (M-504529 D-35)
Rôle M-20145	LEVERT TRANSPORT INC. C.P. 39, Lac Carré St-Faustin, (Terrebonne) (Qué.) J0T 2G0	4128-V (M-504529 D-36)
Rôle M-20146	LEVERT TRANSPORT INC. C.P. 39, Lac Carré St-Faustin, (Terrebonne) (Qué.) J0T 2G0	4128-V (M-504529 D-37)

Rôle M-20147	LEMOYNE, ANDRE 653, Principal St-Michel, (Napierville) (Qué.) J0L 2J0	18272-V (M-504565 D-2)
Rôle M-20148	FOUCAULT, FERNAND 86 rue de l'Eglise Napierville, (Qué.) J0J 1L0	22481-V (M-504619 D-2)
Rôle M-20149	PREVOST, EMILE La Patrie, (Qué.) J0B 1Y0	21137-V (M-505279 D-2)
Rôle M-20150	CULIN, WILFRID E. Port Lorin, (Ontario) P0H 1Y0	19946-V (M-505569 D-4)
Rôle M-20151	CULIN, WILFRID E. Port Loring, (Ontario) P0H 1Y0	19946-V (M-505569 D-5)
Rôle M-20152	CULIN, WILFRID E. Port Loring, (Ontario) P0H 1Y0	19946-V (M-505569 D-6)
Rôle M-20153	BICKFORD TRANSPORTATION INC. Yarmouth, Maine, (U.S.A.)	23617-V (M-505582 D-2)
Rôle M-20154	ALARY TRANSPORT LTD. Route 11 East Hearst, (Ontario) P0L 1N0	23586-V (M-505973 D-2)
Rôle M-20155	CHAGNON, REAL 544 du Rivage St-Antoine-sur-Richelieu (Qué.) J0L 1R0	19633-V (M-506998 D-2)
Rôle M-20156	LAURENTIDE TRANSPORT INC. 324, 15e Avenue St-Antoine-des-Laurentides, (Terrebonne) (Qué.) J7Z 4R8	5032-V (M-500762 D-2)
Rôle M-20157	GILBERT TRANSPORT REG'D. (Gilbert, Peter Miller) C.P. 45 Arundel, (Argenteuil) (Qué.) J0T 1A0	9047-V (M-501458 D-11)
Rôle M-20158	GILBERT TRANSPORT REG'D. (Gilbert, Peter Miller) C.P. 45 Arundel (Argenteuil) (Qué.) J0T 1A0	9047-V (M-501458 D-12)
Rôle M-20159	MAHEU & FRERES ENRG. 385, Cartier Granby, (Qué.) J2G 5B1	21254-V (M-500155 D-5)
Rôle M-20160	BRUILLARD, LEO-PAUL St-Marcel, (Richelieu) (Qué.) J0H 1T0	2558-V (M-500173 D-2)
Rôle M-20161	DAIGLE, JEAN-PAUL St-Louis, (Richelieu) (Qué.)	22373-V (M-500701 D-5)
Rôle M-20300	SOREL, JEAN 131, Chemin des Hurons St-Mathias, (Rouville) (Qué.)	12387-V D-1
Rôle M-20301	BOUCHARD, EPHREM rue Mackay, Milton, Vermont, (Etats-Unis).	21931-V D-1
Rôle M-20302	GIROUARD, BRUNO 24 Montée du Lac Ste-Barbe, (Qué.)	17696-V D-1
Rôle M-20303	A. AUCLAIR TRANSP. ENRG. 1136 de la Montagne Mont-St-Hilaire, (Qué.)	850-V D-1 (M-500630)

Rôle M-20304	HUBERT, ROGER 111 rue Jetté, Notre-Dame- des Prairies (Qué.)	4471-V D-1 (M-503431)
Rôle M-20305	BELLEHUMEUR, EMILE 205 Salaberry, Joliette (Qué.)	14868-V D-1
Rôle M-20306	LA CIE LABELLE TR. LTEE 1670 boulevard Paquet, Mont-Laurier (Qué.)	6715-V D-2
Rôle M-20307	ALARY TRANSPORT LTD. 369 St-Charles, St-Janvier, (Qué.)	23586-V D-3 (M-505973)
Rôle M-20308	LEVERT TRANSPORT INC. C.P. 39, Lac Carré St-Faustin, (Terrebonne) (Qué.)	4128-V D-2 (M-504529)
Rôle M-20309	A.A. MC CORMICK INC. 8 Gale Street Ormstown (Qué.)	4478-V D-2 (M-500141)
Rôle M-20310	CULIN, WILFRED 200 St-Jacques ouest app. 900 (Qué.)	19946-V D-2 (M-505569)
Rôle M-20311	BORDELEAU & FRERES 18, 9 ^e Avenue Est Lasarre, (Abitibi) (Qué.)	19375-V D-1 (M-501441)
Rôle M-20312	INTER CITE TRANSPORT LIMITEE 7887, 2 ^e Avenue Ville d'Anjou, (Qué.)	4-V D-10
Rôle M-20313	MONDOR, ROBER 915, rue Notre-Dame, Lamoraie, (Berthier) (Qué.)	15747-V D-1 (M-500792)
Rôle M-20314	BRUNO TRANSPORT INC. 3724 Grande Ligne, Chambly (Qué.)	1299-V D-2 (M-500076)
Rôle M-20315	GILLES ROBERT INC. 134 rue Bernier St-Luc, (St-Jean) (Qué.)	17404-V D-3 (M-502365)
Rôle M-20316	GOUIN, LEOPOLD R.R. 1 Coleraine, (Mégantic) (Qué.)	10773-V D-1
Rôle M-20317	KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED 10525 Côte-de-Liesse Dorval, (Qué.)	9659-V D-10

67613-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-14136
M-502222-D-002
ADAM, MAURICE
286 rue Principale
St-Dominique,
(St-Hyacinthe) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 06.

Cette publication remplace celle parue dans la *Gazette officielle du Québec* no 8 en date du 21 février 1976, no de rôle 14136.

Rôle M-18474
1156-DY & 836-DYV-D-1
(M-600282)
BATES-PASIS LEASING INC.
7215 Torbram Road
Malton, (Ont.)
Au Québec:
450 boulevard Galland, app. 37,
Dorval, (Qué.)

Changement d'adresse:

La requérante qui détient un permis pour donner les services suivants:

Location de véhicules de promenade à long terme (1 an et plus)

Location de véhicules de commerce et de livraison à long terme (1 an et plus)

demande à la C.T.Q. l'autorisation de changer son adresse en Ontario de 7215 Torbram Road, Malton, au 2650 Royal Windsor Dr. Mississauga, (Ont.), et au Québec de 450 boulevard Galland, app. 37, Dorval, (Qué.), au 6035 Côte de Liesse Nord, Dorval, (Qué.).

Cette publication remplace celle parue dans la *Gazette officielle du Québec* no 49 du 4 décembre 1976.

Rôle M-20267

25849-V-D-1

**TRANSPORT CLAUDE
BAILLARGEON ENRG.**

(Baillargeon, Claude)

1500 rue Pradier

Brossard

(Laprairie) (Qué.)

J4W 2A3

Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, Nouveau-Brunswick

Au Québec:

1500 boulevard Montarville

Boucherville

(Chambly) (Qué.) J4B 5Y3

Voiturier-roulier

Rôle M-20268

25833-V-D-1

**TRANSPORT VIANNEY CHAREST
ENRG.**

(Charest, Vianney)

1997 rue De la Victoire

Chomedey

(Laval) (Qué.)

H7M E35

Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, Nouveau-Brunswick

Au Québec:

1500 boulevard Montarville

Boucherville

(Chambly) (Qué.) J4B 5Y3

Voiturier-roulier

Rôle M-20269

25835-V-D-1

**TRANSPORT MARCEL
D'AMOURS ENRG.**

(D'Amours, Marcel)

325 rue Goineau

Pont-Viau

Laval, (Qué.)

H7G 3N5

Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, Nouveau-Brunswick

Au Québec:

1500 boulevard Montarville

Boucherville

(Chambly) (Qué.) J4B 5Y3

Voiturier-roulier

Rôle M-20270

25836-V-D-1

**TRANSPORT BERNARD
BÉLANGER ENRG.**

(Bélanger, Bernard)

1805 rue de la Bretagne

Ste-Julie

(Verchères) (Qué.)

J0L 2C0

Voiturier-remorqueur

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, Nouveau-Brunswick
 Au Québec:
 1500 boulevard Montarville
 Boucherville
 (Chambly) (Qué.) J4B 5Y3
 Voiturier-roulier

Rôle M-20271

25839-V-D-1

**TRANSPORT JEAN DUFRESNE
ENRG.**

(Dufresne, Jean)
 67 rue Ste-Anne
 St-Jacques-de-Montcalm
 (Montcalm) (Qué.)
 J0K 2R0
 Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, Nouveau-Brunswick
 Au Québec:
 1500 boulevard Montarville
 Boucherville
 (Chambly) (Qué.) J4B 5Y3
 Voiturier-roulier

Rôle M-20187

40003-D-190-TF

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N**

4180 Dundas St. W
 Toronto, (Ontario)

Rôle M-20188

40003-D-191-TF

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N**

4180 Dundas St. W
 Toronto, (Ontario)

Rôle M-20272

25842-V-D-1

**TRANSPORT REJEAN GIASSON
ENRG.**

(Giasson, Réjean)
 2662 rue Hays
 Montréal, (Qué.)
 H1N 3H6
 Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, Nouveau-Brunswick
 Au Québec:
 1500 boulevard Montarville
 Boucherville
 (Chambly) (Qué.) J4B 5Y3
 Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant-conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Lakeshore Movers & Warehousing (Canada) Ltd., de Pointe-Claire, (Québec), demande l'autorisation d'augmenter d'environ 8% ses taux applicables au déménagement, cette augmentation devant entrer en vigueur le 1^{er} juin 1977, conformément à l'article 2.58.1.

Lakeshore Movers & Warehousing (Canada) Ltd, Pointe-Claire, Québec, applies to increase its local moving rates approximately 8% to be effective June 1, 1977 in accordance with article 2.58.1.

Déménagement G. Roy Inc., de Sherbrooke (Québec) demande l'autorisation d'augmenter ses taux applicables au service de transport défini à l'article 31 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, ces augmentations devant s'échelonner de 5.4 à 10% et entrer en vigueur le 1^{er} juin 1977, conformément à l'article 2.58.1.

Deménagement G. Roy Inc., Sherbrooke, Québec applies to increase its rates for transportation service defined in Article 31 of the General Order on Trucking, increase ranging from 5.4 to 10% to be effective June 1, 1977, in accordance with Article 2.58.1.

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant-conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce permis sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-20273

25845-V D-1

**TRANSPORT CARMEL
BENOIT ENRG.**

(Benoit, Carmel)

64 rue Mondelet

Beloeil

(Verchères) (Qué.)

J3G 5Y5

Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, Nouveau-Brunswick

Au Québec:

1500 boulevard Montarville

Boucherville

(Chambly) (Qué.) J4B 5Y3

Voiturier-roulier

Rôle M-20274

25847-D V-1

**TRANSPORT MARCEL GAUDREAU
ENRG.**

(Gaudreau, Marcel)

3185 rue Pasteur

St-Hubert

(Chambly) (Qué.)

J3Y 3Z6

Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, New-Brunswick

Au Québec:

1500 boul. Montarville

Boucherville

(Chambly) (Qué.) J4B 5Y3

Voiturier-roulier

Rôle M-20275

25848-V D-1

**TRANSPORT DENIS BOURDON
ENRG.**

(Bourdon, Denis)

231 boulevard Ricard

Charlemagne

(L'Assomption) (Qué.)

J5Z 1A6

Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LIMITED

St-Jean, Nouveau-Brunswick

Au Québec:

1500 boulevard Montarville

Boucherville

(Chambly) (Qué.) J4B 5Y3

Voiturier-roulier

Rôle M-20276

1546-DY D-1

(M-600918)

80026 CANADA LTD.

3350 Wellington

Verdun, (Qué.)

H4G 1T5

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant-conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce permis sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant-conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce permis sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant-conjoint: Day & Ross Limited, (permis no 14556-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce permis sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:

Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles et familiales) pour les clients de service de 80026 Canada Ltd., au 3350 Wellington, Verdun, (Qué.).

Rôle M-20277
2254-DYV D-1
(M-600914)
L.S. SPORT ENRG.
(Leduc, André)
1183 Principale
Granby, (Shefford) (Qué.)
J2G 2Z7

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisé à donner le service suivant:
Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (roulottes motorisées) au public en général au 1183, Principale, Granby, (Qué.).

Rôle M-20286
1426-V D-1
J.H. WILLIAMS TRANSPORT (1975) INC.
TRANSPORT J.H. WILLIAMS (1975) INC.
Route 138
Ormstown
(Huntingdon) (Qué.)
J0S 1K0

Clause additionnelle:
La requérante désire être autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - citernes -
De Ormstown, Allan's Corner, St-Louis de Gonzague, Howick, Riverfield et Sainte-Martine à Montréal et retour pour le transport de lait et de crème dans des camions-citernes.
N.B.: Cette demande est faite conformément aux dispositions de l'article 16 de l'Ordonnance générale sur le camionnage qui requiert un permis distinct pour le transport de lait et crème.

Rôle M-20287
M-205510 D-1
M-205510-003
BERGERON, PIERRE
1925 Des Palmiers
Fleurimont, (Sherbrooke) (Qué.)
J1G 3G6

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans les régions de Stoke 05 3508 CT comprenant Stoke et Fleurimont 05 3604 SD comprenant Fleurimont.

Rôle M-20288
M-205510 D-2
M-205510-004
BERGERON, PIERRE
1925 Des Palmiers
Fleurimont, (Sherbrooke) (Qué.)
J1G 3G6

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Fleurimont 05 3604 SD comprenant Fleurimont.

Rôle M-20289
M-205510 D-3
M-205510-005
BERGERON, PIERRE
1925 Des Palmiers
Fleurimont, (Sherbrooke) (Qué.)
J1G 3G6

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Fleurimont 05 3604 SD comprenant Fleurimont.

Rôle M-20290
M-207777 D-1
M-207777-001
CHRÉTIEN, GÉRARD
1582 Pascal
St-Amable, (Verchères) (Qué.)
J0L 1N0

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de St-Amable 06 5709 P comprenant St-Amable.

Rôle M-20291
M-207777 D-2
M-207777-002
CHRÉTIEN, GÉRARD
1582 Pascal
St-Amable, (Verchères) (Qué.)
J0L 1N0

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de St-Amable 06 5709 P comprenant St-Amable.

Rôle M-20292
M-200657 D-3
M-200657-002

AUGER, TÉLESPHORE

271 boulevard Youville
Châteauguay, (Châteauguay) (Qué.)
J6J 4R9

et
M-207806-001

AUGER, LISE

Rôle M-20293
M-200689 D-2
M-200689-002

BEAUCHEMIN, RAYMOND

50 Barabé
Sorel, (Richelieu) (Qué.)
J3P 3E7

et
M-207791-001

THERIAULT, PHILIPPE

Rôle M-20294
M-206715 D-1
M-206715-002

GUILLOU, GÉRARD

1141 Bizard
Longueuil, (Qué.)
J4M 1G8

et
M-204912-004

PLOURDE, LIONEL

Rôle M-20295
M-204854 D-2
M-204854-001

HATOTTE, JEAN-LOUIS

355 Concorde, app. 1
Laval-des-Rapides
(Laval) (Qué.)
H7N 1J4

et
M-207619-001

LEBOEUF, SERGE

Rôle M-20296
M-201138 D-2
M-201138-001

MARIAN, AVRAM

5761, Honoré-de-Balzac app. 110
Côte St-Luc, (Qué.) H4W 1T3

et
M-207780-001

CAMPEAU, ROBERT

Rôle M-20297
25824-V D-1

SUREAU, ROGER

7, 6e rue, Parc Rémillard,
LaPrairie, (Laprairie) (Qué.)

Adresse Postale:
Casier Postal 212, La Prairie
(Laprairie) (Qué.) J5R 3Y2
Voiturier-remorqueur

Demande de transfert:

Auger, Téléspore, demande à la Commission de transférer à:
Auger, Lise
271 boulevard Youville
Châteauguay, (Châteauguay) (Qué.)
J6J 4R9

le permis no M-200657-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-26 Châteauguay.

Demande de transfert:

Beauchemin, Raymond, demande à la Commission de transférer à:
Theriault, Philippe
9 place Ethier
Sorel, (Richelieu) (Qué.)
J3P 4Y1

le permis no M-200689-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-16 Sorel.

Demande de transfert:

Guillou, Gérard, demande à la Commission de transférer à:
Plourde, Lionel
525 Repentigny
Longueuil, (Qué.)
J4L 3G1

le permis no M-206715-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Demande de transfert:

Hatotte, Jean-Louis, demande à la Commission de transférer à:
Leboeuf, Serge
990 boulevard Jarry
Chomedey, (Laval) (Qué.)
H7W 2W6

le permis no M-204854-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8 Laval.

Demande de transfert:

Marian, Avram, demande à la Commission de transférer à:
Campeau, Robert
4957, boulevard Pierre-Bernard
Montréal, (Qué.) H1K 2R6

le permis no M-201138-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Voiturier-Remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Kingsway Freight Lines Ltd., détentrice du permis 17376-V, qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 17376-V du roulier précité.

KINGSWAY FREIGHT LINES LTD.

212 Meridian Road, N.E., Calgary,
(Alberta)
Voiturier-roulier

Rôle M-20298

22371-V D-2

**SERVICE (DE TRANSPORT) DE
COLIS DU QUÉBEC INC.
QUÉBEC PARCEL
(TRANSPORTATION) SERVICE INC.**

Route no 7 Philipsburg,
(Missisquoi) (Qué.) J0J 1N0
Adresse postale:
Casier Postal 247, Philipsburg,
(Missisquoi) (Qué.) J0J 1N0

Modification à la clause:

La requérante, qui détient le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

À Montréal, de la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Philipsburg) et retour, pour le transport de colis n'excédant pas cinquante (50) livres, pour le compte d'expéditeurs et de consignataires du Québec.

désire le modifier afin qu'il se lise dorénavant comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

À Montréal de la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Philipsburg, Blackpool et Lacolle) et retour, pour le transport de colis n'excédant pas cinquante (50) livres, pour le compte d'expéditeurs et de consignataires du Québec.

Droit additionnel:

Dans le cas du transport de fret aérien pris en transbordement à Highgate Springs, la détentrice pourra transporter de Rite-O-Way Air Freight Inc., des colis excédant 50 livres mais dans tous les cas en effectuant ce mouvement de fret aérien, devra se limiter à des camions ayant une capacité maximale de 5 tonnes.

Rôle M-20299

23949-V D-1

**SANBORN'S MOTOR EXPRESS,
QUÉBEC INC.**

**TRANSPORT MOTORISÉ
SANBORN, QUÉBEC INC.**
10,755 Côte de Liesse, Dorval,
(Qué.) H9P 1A8

Droit additionnel:

La requérante désire ajouter le droit additionnel suivant à son permis:

En donnant le service prévu à son permis 23949-V, la détentrice pourra utiliser des véhicules isothermes.

Rôle M-20330

24493-V D-1

**SANBORN'S MOTOR EXPRESS,
INC.**

550 Forest Avenue, Portland,
Maine 04101, U.S.A.
Au Québec:
10,755 Côte-de-Liesse,
Dorval, (Qué.) H9P 1A8

Droit additionnel:

La requérante désire ajouter le droit additionnel suivant à son permis:

En donnant le service prévu à son permis numéro 24493-V, la détentrice pourra utiliser des véhicules isothermes.

Rôle M-20331

25825-V D-1

**ROBERGE BROS. TRANSPORT
LTD.**

Post Office Box 8, Lloydminster,
Alberta, (Canada).
Au Québec:
2020 Université, suite 1738,
Montréal, (Qué.) H3A 2A5

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Gatineau et East River à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Hull) en transit à travers la province de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, via la frontière Saskatchewan-Alberta, au port d'entrée et à destination de Lloydminster en Alberta, pour le transport de matériaux de construction pour le compte de Nelson Lumber Company Limited, et retour, avec marchandises refusées ou endommagées.

Rôle M-20332

6503-V D-1

ST-ALPHONSE TRANSPORT

(Chaussé, Raymond)
420 rue Brignon, Granby,
(Shefford) (Qué.) J2G 8A2
Adresse postale:
Casier postal 33, Granby,
(Shefford) (Qué.) J2G 8A2

Utilisation des véhicules d'un autre détenteur:

Le requérant, St-Alphonse Transport (Chaussé, Raymond), détenteur du permis 6503-V, demande à la Commission des transports du Québec de bien vouloir l'autoriser à transporter de la marchandise dans des remorques ou autres véhicules appartenant à Deslauriers & Frères Transport Ltée, détentrice du permis 10911-V des dossiers de la Commission des transports du Québec; le tout conformément à l'article 13b de l'Ordonnance générale sur le camionnage et l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-20333

15829-V D-3

HURDMAN BROS. LIMITED

1501 Innes Road, Mobile Route 1,
Ottawa 9, (Ontario).
Au Québec:
25 rue Joanisse, Hull,
(Hull) (Qué.) J8X 1A4

Droit additionnel:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec que le droit additionnel suivant soit ajouté à son permis no 15829-V:

Conformément aux dispositions de l'article 13b de l'Ordonnance générale sur le camionnage, la détentrice pourra transporter de la marchandise dans des semi-remorques non immatriculées en son nom mais interchangeables légalement avec des camionneurs ontariens.

Rôle M-20334
10911-V D-1

**DESLAURIERS & FRÈRES
TRANSPORT LIMITEE**
420 rue Brignon, Granby,
(Shefford) (Qué.) J2G 8A2
Adresse postale:
Casier postal 33, Granby,
(Shefford) (Qué.) J2G 8E2

Rôle M-20335
675-V D-6

ROGERS TRANSPORT INC.
180 rue Léger
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)
J1L 1M1

Rôle M-20336
M-507058 C-002

**ENTREPRISES R.A.M.T. INC.
R.A.M.T. ENTERPRISES INC.**
396 Lamoureux
Ste-Julie
(Verchères) (Qué.)
Requérante
**ASSOCIATION DES CAMIONNEURS
ARTISANS DE LA RÉGION 6 INC.**
Intervenante, intimée

Rôle M-20337
M-506834 D-001

BOISCLAIR, ALBERT
Lac des Îles
(Labelle) (Qué.)

Rôle M-20338
M-507716 D-001

MARCEL LUSSIER ENRG.
(Lussier, Marcel)
100 Principale
St-Amable
(Verchères) (Qué.)

Rôle M-20339
3361-A D-3

**LES AUTOBUS ANDRÉ RENAUD
ENRG.**
ANDRÉ RENAUD AUTOBUS REG'D
(Renaud, André)
43, Fresnière
(St-Benoît) (Qué.)
JON 1K0

Utilisation des véhicules d'un autre détenteur:

La requérante, Deslauriers & Frères Transport Limitée, détentrice du permis 10911-V, demande à la Commission des transports du Québec de bien vouloir l'autoriser à transporter de la marchandise dans des remorques ou autres véhicules appartenant à St-Alphonse Transport (Chaussé, Raymond); détenteur du permis 6503-V des dossiers de la Commission des transports du Québec, le tout conformément à l'article 13b de l'Ordonnance générale sur le camionnage et l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976).

Droit additionnel:

La requérante, dont la clause c se lit comme suit:

- c) Transport général - longue distance - route restreinte -
- c) De Sherbrooke à Montréal et retour, et points intermédiaires.

Demande d'être autorisée, conformément aux dispositions de l'article 13b de l'Ordonnance générale sur le camionnage, à utiliser, dans l'exploitation de ladite clause c, les remorques et semi-remorques enregistrées au nom de Eastern Township Produce Ltd., 140 rue Léger, Sherbrooke.

Votre requérante soumet respectueusement à la Commission:

1. Qu'elle a logé le ou vers le 19 décembre 1975 une demande de permis de transport en vrac dans le présent dossier;
 2. Que le ou vers le 20 décembre, le procureur de votre requérante recevait le rôle de la Commission indiquant que la requête devait être entendu le mercredi 12 janvier 1977;
 3. Qu'à la suite d'une erreur cléricale commise au bureau du procureur de votre requérante, ce dernier n'était pas présent lors de l'audition prévue le 12 janvier 1977;
 4. Qu'il appert du procès-verbal de ladite audition, que la requête de votre requérante a été rejetée sur le banc pour cause d'absence de la partie requérante et de son procureur;
 5. Que votre requérante subit un préjudice certain à la suite d'une erreur qui ne relève nullement de sa faute ou de sa négligence;
 6. Que votre requérante s'adresse à la Commission afin que soit révisée ladite décision du 12 janvier 1977;
 7. Que votre requérante demande que l'audition de sa requête soit reportée au prochain rôle de la Commission;
- En conséquence, plaise à la Commission:
Accueillir la présente requête en révision;
Ordonner la ré-inscription de la requête de votre requérante au prochain rôle de la Commission.

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 7.

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis janvier 1976, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 6.

Le requérant qui détient le permis actuel:

1. Pour le transport de voyageurs entre Montréal et Carillon via certains endroits en route tel que Cartierville, St-Martin, Ste-Dorothée, St-Eustache, Fresnière, St-Benoît, Rang St-Jean, Pointe-aux-Anglais, St-Placide, Baie-St-Placide, St-André, Carillon, et retour.
 2. Transport d'enfants et de moniteurs, à l'occasion de voyages à Charte-Partie, originant de St-Augustin, St-Scholastique, St-Hermas, St-Benoît et Ste-Monique à destination de tout endroit situé dans un rayon de 50 milles desdites municipalités et retour.
- s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son permis d'effectuer les services suivants:

Service: Occasionnellement voyage à Charte-Partie pour toute activité dont le départ se ferait de St-Hermas-St-Scholastique.

Sauf depuis l'aéroport international de Mirabel à tout point à l'intérieur du territoire de la C.T.C.U.M. et retour.

Rôle M-20340
1546-DY & 2262-DYV D-2
(M-600918)

80026 CANADA LTD.
3350 Wellington
Verdun, (Qué.)
H4G 1T5

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner les services suivants:

Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et familiales) au public en général.

Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques à l'exclusion des camions-citernes) pour le public en général.

Rôle M-20341
M-507712 D-001
TARDIF, NAZAIRE
232 Cadillac
Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, région 8, pour transporter les matières suivantes: le sable, la terre, le gravier, la pierre, le béton bitumineux; la neige et la glace; les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics; les produits résultant d'une démolition;

Rôle M-20342
M-507712 D-002
TARDIF, NAZAIRE
232 Cadillac
Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, région 8, pour transporter les matières suivantes: le sable, la terre, le gravier, la pierre, le béton bitumineux; la neige et la glace; les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics; les produits résultant d'une démolition.

Rôle M-20351
M-505814 D-005
CHOUINARD, NORMAND (MME)
6 Béland
Rosemère
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion depuis août 1955, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 10.

Rôle M-20352
M-507724 D-001
CLAUDE DUCHARME ENRG.
(Ducharme, Claude)
R.R. no 1
Katevale
(Stanstead) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion depuis le 19 juillet 1974, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 5.

Rôle M-20353
M-507731 D-001
EXCAVATION G. & G. ENRG.
G. & G. EXCAVATION REG'D.
(En Société)
3960 Prieur
(Montréal-Nord) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région numéro 10.

Rôle M-20354
M-507736 D-001
RACICOT, ROLAND
114 rue Sherbrooke
Bromont
(Brome) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 5.

Rôle M-20355
1-DY & 4-DYV D-4
(M-600001)
TILDEN RENT A CAR COMPANY
1200 rue Stanley
Montréal, (Qué.)

Modification de permis:

La requérante qui est autorisée à donner le service suivant:

Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs) au sens du Code de la Route.

1200 rue Stanley, Montréal, (Qué.)
310 boul. Décarie, Ville St-Laurent
1000 boul. Taschereau, Ville Lemoyne
Aéroport Saguenay-Bagotville, (Qué.)

74 rue Jacques-Cartier, Chicoutimi, (Qué.)
 8300 boul. Ray-Lawson, Ville d'Anjou
 480 boul. St-Joseph, Hull, (Qué.)
 Aéroport international de Mirabel
 Tilden Rent A Car Company, détenteur du permis 4-DYV l'autorisant à faire la location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs) demande à la Commission le droit de faire la location à court terme à l'endroit additionnel suivant: 450 rue Larivière, Rouyn, province de Québec.

Rôle M-20356
 M-200128 D-2
 M-200128-001

CHARPENTIER, PAUL

3909 Joseph
 Verdun, (Qué.)
 H4G 1J5
 et
 M-207608-002

HELOU, KHALIL

Demande de transfert:

Charpentier, Paul, demande à la Commission de transférer à:

Helou, Khalil
 188 Cartier
 Laval-des-Rapides
 Laval, (Qué.)
 H7N 2H5

le permis no M-200128-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20357
 M-200528 D-6
 M-200528-003

STARK, ENDRE

4750, boul. Edouard Montpetit
 Montréal, (Qué.)
 H3N 1P5
 et
 M-207591-002

WAZEN, MONY, MME

Demande de transfert:

Stark, Endre, demande à la Commission de transférer à:

Wazen, Mony, Mme
 188 boul. Cartier, app. 2
 Laval-des-Rapides
 Laval, (Qué.)
 H7N 2H5

le permis no M-200528-003 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20358
 M-205563 D-1
 M-205563-001

MANOUKIAN, ZAVEN

8530 Champagne, app. 14
 Montréal, (Qué.)
 H3N 2L2
 et
 M-207808-001

LEBLANC, JEAN-CLAUDE

Demande de transfert:

Manoukian, Zaven, demande à la Commission de transférer à:

Leblanc, Jean-Claude
 2257 De Champlain
 Montréal, (Qué.)
 H2L 2T1

le permis no M-205563-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20359
 M-207222 D-1
 M-207222-001

BLAIS, GÉRARD

3807 Ste-Catherine est
 Montréal, (Qué.)
 H1W 2G3
 et
 M-205335-008

DEMERS, GÉRALD

Demande de transfert:

Blais, Gérard, demande à la Commission de transférer à:

Demers, Gérald
 5727 De Repentigny
 Montréal, (Qué.)
 H1M 2G5

le permis no M-207222-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20360
 M-200335 D-2
 M-200335-001

LAPIERRE, PAUL

1574, Boucherville
 St-Bruno, (Qué.)
 J3V 4G9
 et
 M-207782-001

LAQUERRE, JEAN

Demande de transfert:

Lapierre, Paul, demande à la Commission de transférer à:

Laquerre, Jean
 15, Verchères
 St-Basile-le-Grand
 (Chambly) (Qué.)
 J0L 1S0

le permis no M-200335-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-24 St-Bruno.

Rôle M-20361
M-203317 D-2
M-203317-001
LABELLE, RAYMOND
373, Dufferin
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) (Qué.)
J6S 2A5
et
M-207801-001
TOULOUSE, GILLES

Demande de transfert:
Labelle, Raymond, demande à la Commission de transférer à:
Toulouse, Gilles
14, Micheline
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) (Qué.)
le permis no M-203317-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-44 Valleyfield.

Rôle M-20362
M-203819 D-4
M-203819-002
TREMBLAY, ROLAND
9934, 88^{ème} Avenue
Rivière-des-Prairies, (Qué.)
H1C 1J1
et
M-207789-001
DESCHAMPS, RÉAL

Demande de transfert:
Tremblay, Roland, demande à la Commission de transférer à:
Deschamps, Réal
217 boulevard Notre-Dame-des-Champs
Repentigny, (Co. l'Assomption) (Qué.)
J6A 3B4
le permis no M-203819-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle M-20363
M-201022 D-2
M-201022-001
WARD, J. ROLAND
5325, Pierre Bernard
Montréal, Qué.
H1K 2R9
et
M-207796-001
SIMARD, LIONEL

Demande de transfert: Ward, J. Roland, demande à la Commission de transférer à:
Simard, Lionel
6777, 19^{ème} Avenue
Montréal, (Qué.)
H1X 2L9
le permis no M-201022-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20364
M-205521 D-2
M-205521-001
PINK, ALEXANDER
480, Lagacé
Dorval, (Qué.)
H9S 2M4
et
M-203743-003
LANCA, MANUEL

Demande de transfert: Pink, Alexander, demande à la Commission de transférer à:
Lanca, Manuel
7517, Eastluc
Côte-St-Luc, (Qué.)
H4W 1M7
le permis no M-205521-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-20365
M-206023 D-1
M-206023-001
DESHAIES, BENOIT
309, Desjardins
Granby, (Co. Shefford), (Qué.)
J2G 6J2
et
M-207790-001
BUREAU, MARQUIS

Demande de transfert: Deshaies, Benoit, demande à la Commission de transférer à:
Bureau, Marquis
1355, Rocheleau
St-Hubert
(Chambly), (Qué.)
J3Y 4T1
le permis no M-206023-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-33 Granby.

Rôle M-20366
M-204390 D-2
M-204390-001
LAMARCHE, MARCEL
149, Lepage
Dorval, (Qué.)
H9S 3E5
Requérant-cédant
et
M-201110-011
LALLOUZ, VICTOR

Demande de transfert: Lamarche, Marcel, demande à la Commission de transférer
à:
Lallouz, Victor
1044, Elizabeth
Chomedey (Laval), (Qué.)
H7W 3J6
le permis no M-204390-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-20367

M-201238 D-2

M-201238-001

RUELLAND, PAUL

3163, Haig

Montréal, (Qué.) H1N 3E9

et

M-207809-001

GOULET, DENISE MLE

Rôle M-20377

20995-V D-2 TF

CINQUINO BRÔS TRANSPORT INC.

2401, Lapierre

Lasalle, (Qué.)

Rôle M-20378

4924-V D-1 TF

ANDRÉ SIMARD

5129, rue Clark

Montréal, (Québec)

Demande de transfert: Ruelland, Paul, demande à la Commission de transférer à:

Goulet, Denise Mlle

386, boulevard Jacques-Cartier ouest

Longueuil, (Qué.)

J4L 2R9

le permis no M-201238-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Nous demandons à la Commission de fixer nos taux à contrat pour les expéditeurs mentionnés à notre permis.

Ces taux ont été négociés avec les parties concernées.

Requête de modification de tarifs.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de s'en rapporter pour le transport qu'il effectue dans le Montréal Métropolitain à la décision de la Commission des transports du Québec portant no MCR-3040-TF en vigueur depuis le 1er octobre 1976.

Le requérant demande de même l'autorisation de modifier ses tarifs pour le transport hors la zone Montréal Métropolitain selon les conditions suivantes, à moins d'une décision autre de la Commission des transports du Québec:

Facturation minimale au client:

1. livraison de colis: minimum: 2 heures;

2. autres livraisons: minimum: 4 heures;

3. service spécial d'urgence requis déterminé par le client: minimum: 8 heures;

4. samedi, dimanche et jours fériés: minimum: 8 heures;

Tarif horaire: \$15.00 l'heure.

Augmentation de 8 pour cent portant sur les taux de transport local, cette augmentation devant être en vigueur le 1er juin 1977.

Rôle M-20379

11009-V D-3 TF

MORGAN STORAGE AND MOVING LTD.

560, Orly Avenue

Dorval, (Québec)

Rôle M-20380

25107-V D-1

BROMONT TRANSPORT LTÉE

264, rue Hanson, Cowansville

(Missisquoi), (Qué.) J2K 3E9

Voiturier-remorqueur

E.J. PERSONS TRANSPORT LTD.

785 Main Street, Cowansville

(Missisquoi), (Qué.) J2K 1J8

Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: E.J. Persons Transport Ltd, détentrice du permis 5241-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses e et f du permis 5241-V et des décisions 33-000054-74-2, 5241-V-0001 et 5241-V-0002 du tribunal des Transports.

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Mc Crum Transport Limited, détentrice du permis 331-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du permis du roulier précité.

Rôle M-20381

25107-V D-2

BROMONT TRANSPORT LTÉE

264, rue Hanson, Cowansville

(Missisquoi), (Qué.) J2K 3E9

Voiturier-remorqueur

McCRUM TRANSPORT LIMITED

785 Main Street, Cowansville

(Missisquoi), (Qué.) J2K 1J8

Voiturier-roulier

Rôle M-20382

22755-V D-2

MAGENTA COURRIER SERVICES LTD.**LES SERVICES DE COURRIER MAGENTA LTÉE**

254, Ste-Catherine est, suite 20,

Montréal, (Qué.) H2X 1L4

Modification à la clause:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour modifier le permis qu'elle détient et qui se lit comme suit:

Transport restreint - service local -

Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq milles des limites de ladite ville, pour le transport de documents, sous enveloppes ou en paquets n'excédant pas 5 livres chacun par véhicule automobile équipé d'un système radiophonique pour le public en général. (Service de 24 heures, 7 jours par semaine).

Nonobstant les dispositions de l'article 44, paragraphe 13 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, la détentrice est autorisée à transporter des marchandises pour plus d'un expéditeur par voyage, en donnant le service autorisé par son permis.

Pour qu'à l'avenir le permis se lise de la manière suivante:

Transport restreint - service local -

Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq milles des limites de ladite ville, pour le transport de colis n'excédant pas 90 livres par véhicule automobile équipé d'un système radiophonique pour le public général. (Service de 24 heures, 7 jours par semaine).

Droit additionnel:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de bien vouloir l'autoriser à transporter des marchandises pour le compte de Metropolitan Stores of Canada Ltd. et Reed Ltd., dans des remorques appartenant à/ou en possession légale desdites expéditrices, en vertu des clauses a et b du permis de la requérante, le tout conformément à l'article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Lesdites clauses se lisent comme suit:

a) Transport général - service local -

a) Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville, et retour.

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par la clause ci-dessus mentionnée, la détentrice est également autorisée à transporter des marchandises pour le compte de Simpson's Sears Ltd., permis no 118DYL, dans les remorques louées par Simpson's Ltd. de United Dominions Investments Ltd. no 826-DYL. Lesdites remorques étant enregistrées à la province par United Dominions Investment Ltd. et à la Commission par Vic's Cartage Service Inc., nonobstant les dispositions de l'article 1, paragraphe g) et article 2, paragraphe f) de l'Ordonnance générale no 2 (location) en date du 9 juillet 1951.

Les conditions attachées au droit additionnel sont décrites dans le permis du détenteur. (voir pièce no 6)

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De Montréal à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 30 milles des limites de ladite ville, et retour.

Rôle M-20388

25860-V D-1

WILCOX, NORMAN

Gurnsprings Road, Gansvoort

New York 12831, U.S.A.

Au Québec:

200, rue St-Jacques ouest, chambre 905,

Montréal, (Qué.) H2Y 1M1

Nouvelle demande:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De la frontière Québec-Etats-Unis (ports d'entrée: Champlain, Blackpool) à Montréal, pour le transport de conteneurs (containers) vides originant à Port Newark, New Jersey; Port-Elisabeth, New Jersey; Bayonne, New Jersey; Philadelphie, Pennsylvanie; Baltimore, Maryland; Newark, New Jersey et Boston, Massachusetts, aux Etats-Unis.

Cette demande ne vaut que si le Règlement 22 ne s'applique pas à ce genre de transport.

New application:

The applicant asks the Québec Transport Commission to be authorized to give the following service:

Restricted trucking - long distance - restricted route -

From the Québec-United-States border (ports of entry: Champlain, Blackpool) to Montreal, for the transportation of empty containers originating at Port Newark, New Jersey; Port Elisabeth, New Jersey; Bayonne, New Jersey; Philadelphia, Pennsylvania; Baltimore, Maryland; Newark, New Jersey and Boston, Massachusetts in the United States.

This application is valid only if bill 22 is not applicable to this type of transport.

Rôle M-20389

5241-V D-9

E.J. PERSONS TRANSPORT LTD.

785 Main Street, Cowansville
(Missisquoi) (Qué.) J2K 1J8
Voiturier-remorqueur

BROMONT TRANSPORT LTÉE

264, rue Hanson, Cowansville
(Missisquoi) (Qué.) J2K 3E9
Voiturier-roulier

Rôle M-20390

331-V D-11

McCRUM TRANSPORT LIMITED

411, rue Rivière
Cowansville
(Missisquoi) (Qué.) J2K 1N4
Voiturier-remorqueur
25107-V

BROMONT TRANSPORT LTÉE

264, rue Hanson
Cowansville
(Missisquoi) (Qué.) J2K 3E9
Voiturier-roulier

Rôle M-20391

25862-V D-1

W W TRUCKING COMPANY

Highway 574
P.O. Box 800
Dover, Florida 33527, U.S.A.
Au Québec:
200 West, St-James, suite 900
Montréal, (Qué.) H2Y 1M1
Voiturier-remorqueur
19614-V

REFRIGERATED TRANSPORT CO., INC.

P.O. Box 308, Forest Park
Georgia 30050, U.S.A.
Au Québec:
3400 boulevard Losch, suite 6
St-Hubert, (Chambly) (Qué.) J3Y 5T6
Voiturier-roulier

Rôle M-20392

331-V D-12

(331-V)

McCRUM TRANSPORT LIMITED

411 rue Rivière
Cowansville
(Missisquoi) (Qué.) J2K 1N4
Voiturier-remorqueur
(5241-V)

E.J. PERSONS LTD.

411 rue Rivière
Cowansville
(Missisquoi) (Qué.) J2K 1N4
Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorque pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Bromont Transport Ltée, détentrice du permis 25107-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de la clause 3 du permis du roulier précité.

Voiturier-remorqueur:

le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Bromont Transport Ltée (permis no 25107-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de la clause 3 du permis du roulier.

Voiturier-remorqueur:

le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Refrigerated Transport Co., Inc. (permis no 19614-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Voiturier-remorqueur:

le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant-conjoint: E.J. Persons Ltd; (permis no 5241-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses e) et f) et décision no 33-000054-74-2 pour 5241-V 001 et 5241-V 002, (pièces 13-14-15) dudit permis du roulier précité.

Rôle M-20393

M-206876 D-1

M-206876-001

BEAUDRY, MARCEL

3161 est boulevard Gouin

Montréal-Nord, (Qué.)

H1H 1A4

et

M-201984-002

GIRARD, BRUNO

Rôle M-20394

M-205308 D-2

BERNARD, RAYMOND

12320-56e Avenue

Rivière-des-Prairies, (Qué.)

H1E 2M1

et

M-207701-001

PIGEON, ROGER

Rôle M-20395

M-203891 D-2

M-203891-001

DEMAINE, THOMAS

5775 Sir Walter Scott app 107

Côte St-Luc, (Qué.)

H4W 1S4

et

M-207097-002

BROSS, TEMA, MME

Rôle M-20396

M-201917 D-2

M-201917-002

KYRIAKOS, ATHANASIOS

3975 Bienvenue

Brossard (Qué.)

J4Z 2Y5

et

M-202577-002

PAPADOPOULOS, GEORGE

Rôle M-20397

M-205395 D-2

M-205395-001

BRUNELLE, ADÉLARD

5380 Montée St-Hubert

St-Hubert (Qué.)

J3Y 1V9

et

M-207812-001

CAYA, GÉRALD

Rôle M-20398

M-507187 D-002

M-507187-001

BRIND'AMOUR, DENIS

728 Claudia

Fabreville (Laval)

(Qué.) H7P 2X8

M-507733

LEPAGE, RITA

8300, 57e Avenue

Laval-Ouest

(Qué.) H7R 4G1

Demande de transfert: Beaudry, Marcel, demande à la Commission de transférer à:

Girard, Bruno

5313 place Jules-Fournier

Montréal-Nord, (Qué.)

H1G 2W8

le permis no M-206876-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Demande de transfert: Bernard, Raymond, demande à la Commission de transférer

à:

Pigeon, Roger

11625 Hénault

Montréal-Nord, (Qué.)

H1G 5T1

le permis no M-205308-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Demande de transfert: Demaine, Thomas, demande à la Commission de transférer

à:

Bross, Tema, Mme

7925 Kingsley app. 815

Côte St-Luc (Qué.)

H4W 1P5

le permis no M-203891-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Demande de transfert: Kyriakos, Athanasios demande à la Commission de transférer

à:

Papadopoulos, George

4355 Dupuis, app. 7

Montréal (Qué.)

H3T 1E7

le permis no M-201917-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Demande de transfert: Brunelle, Adéard demande à la Commission de transférer à:

Caya, Gérald

540 Riendeau, app. 4

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (Qué.)

(Laprairie) (Qué.)

J4Z 1M2

le permis no M-205395-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:

Lepage, Rita

8300, 57e Avenue

Laval-Ouest

(Qué.) H7R 4G1

son permis M-507187-001 qu'il détient afin d'effectuer du camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 10.

Rôle M-20399
M-503187 D-002
M-503187-001

MERCIER, ERNEST

424 Perreault est
Rouyn (Témiscamingue)
(Qué.) J9X 3C8
M-506178

SOULIGNY, RÉAL

97 Dallaire
Rouyn (Témiscamingue)
(Qué.) J9X 4S8

Rôle M-20403
M-201026 D-7
M-201026-006

TAXI JACQUES LABOSSIÈRE ENR.

(Labossière, Jacques)
909 boulevard Briand
Chambly, (Qué.)
J3L 2T1
et
M-207786-001

RAYMOND RICHARD ENR.

(Richard, Raymond)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:

Souliny, Réal
97 Dallaire
Rouyn (Témiscamingue)
(Qué.) J9X 4S8

son permis M-503187-001 qu'il détient afin d'effectuer du camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 08.

Demande de transfert: Taxi Jacques Labossière Enr. (Labossière Jacques) demande à la Commission de transférer à:

Raymond Richard Enr.
(Richard, Raymond)
756 Salaberry
Chambly (Qué.)
J3L 1R3

le permis no M- 201026-006 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Chambly 06 5605 comprenant Chambly.

Rôle M-20404
M-204883 D-8
M-204883-005

GRUNSTEIN NATAN

4595 St-Kevin, app. 5
Montréal (Qué.)
H3T 1J1
et
M-207747-001

COLAS, MICHEL

Demande de transfert: Grunstein, Natan, demande à la Commission de transférer à:

Colas, Michel
5420 Ste-Lucie
St-Hubert (Qué.)
J3Y 2B5

le permis no M-204883-005 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20405
M-205059 D-2
M-205059-001

BLEIWEISS, SALEK

4077 Mackenzie
Montréal (Qué.)
H3S 1E7
et
M-207787-001

ELMALEH, COLETTE, MME

Demande de transfert: Bleiweiss, Salek, demande à la Commission de transférer à:

Elmaleh, Colette, Mme
5575 Victoria, app. 4
Montréal (Qué.)
H3W 2R2

le permis no N-205059-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20406
M-206715 D-2
M-206715-001

GUILLOU, GÉRARD

1141 Bizard
Longueuil (Qué.)
J4M 1G8
et
M-200147-017

NICOLAS, ALBERT JR.

Demande de transfert: Guillou, Gérard, demande à la Commission de transférer à:

Nicolas, Albert Jr.
1277 boulevard Quinn
Longueuil (Qué.)
J4J 3H9

le permis no M-206715-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-20407
M-203405 D-5
M-203405-006
DESROSIERS, ROBERT
14 Roger
St-Philippe-de-Laprairie (Qué.)
JOL 2K0
et
M-207784-001
DONISSAINT, BREDILMA

Rôle M-20408
3664-A D-5
ÉCOLE MATERNELLE LUSSIER ENR'G.
(Lussier, Jeannette)
1480, rue Brunette
St-Hyacinthe (Qué.)
J2T 2E6

Rôle M-20409
30003 D-210 TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, Suite 400
Montréal (Qué.)
H2L 4C7

Demande de transfert: Desrosiers, Robert, demande à la Commission de transférer
à:
Donissaint Bredilma
1536 Jarry est, app. 1
Montréal (Qué.)
H2E 1A9

le permis no M-203405-006 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Règlement 19 — transport saisonnier - catégorie économique -
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Service: Service d'autobus (20 pass.)

a) Transport d'enfants d'âge maximum de douze (12) ans demeurant à St-Basile-le-Grand, Ste-Julie, Boucherville, Longueuil, St-Hubert, St-Bruno, Beloeil, McMasterville et se rendant au Centre Récréatif (Ecole Maternelle Lussier Enr'g.) située au 1480, rue Brunette, St-Hyacinthe, Québec et retour.

b) Transport d'enfants d'âge maximum de douze (12) ans demeurant à Ste-Rosalie, St-Hyacinthe, St-Hyacinthe-Annexe, St-Thomas, Douville, St-Joseph, La Providence, St-Pie, St-Paul, St-Dominique, St-Valérien, St-Liboire, Acton Vale, Ste-Hélène, Upton, St-Nazaire, St-Simon, St-Hugues, La Présentation, St-Denis, St-Charles, St-Barnabé, St-Damase, Ste-Madeleine, Rougemont et fréquentant le Centre récréatif (Ecole Maternelle Lussier Enr'g.) située au 1480, rue Brunette, St-Hyacinthe, Québec, et retour.

Ces services sont demandés pour une période de 364 jours et devront débiter le 18 avril 1977.

Demande de fixation de taux:

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

(Pour ces membres participants)

« Voir Annexe »

Tarif 20

Item 15
Nouvel item.

Tarif 30

Item 1180
Amender le taux de la 2e section de cet item.
Item 3080
Annuler la 1re section de cet item.
Item 3270
Annuler cet item.
Item 3360
Annuler cet item.
Item 3880
Annuler cet item voir nouvel item 3891.
Item 3891
Nouvel item modifiant la description et les notes de l'item 3880.
Item 4280
Annuler cet item.
Item 7100
Annuler cet item.
Item 7400
Annuler cet item.
Item 7440
Annuler cet item.

Tarif 60-A

Item 450
Nouvel item.
Item 390
Annuler la 1re section de cet item.

Item 459

Annuler la 1re section de cet item.

Tarif 70-B

Item 600

Annuler la 1re section de cet item.

Item 850

Annuler cet item.

Item 440

Annuler le taux publié pour 30,000 lb de Montréal à Hull.

Item 820

Amender le taux pour 70,000 lb.

Item 1460

Annuler cet item.

Tarif 75

Item 4260

Annuler cet item.

Tarif 80-A

Item 90

Ajouter à la description: papier d'impression, essuie-tout, papier d'emballage, carton de pâte mécanique.

Amender les taux déjà publiés.

Ajouter un taux pour 45,000 lb P. T. L.

Item 200

Annuler le taux pour 24,000 lb.

Amender les taux pour 26,000 lb et 30,000 lb.

Item 530

Nouvel item.

Item 360

Annuler cet item.

Item 780

Annuler cet item.

Item 175

Amender les taux de cet item.

Item 1600

Ajouter Buckingham comme point d'origine.

Amender les taux pour 24,000 lb et 36,000 lb.

Ajouter un taux pour 42,000 lb.

Item 1785

Annuler cet item.

Item 1790

Amender le taux de cet item.

Annuler la note se rapportant à la division des revenus.

Item 2180

Annuler la 1re section de cet item.

Item 4301

Nouvel item.

Item 2520

Annuler cet item.

Item 2840

Ajouter une section de Montréal à Hull avec taux de .74 cwt minimum 40,000.

Item 2845

Annuler la 1re section de cet item.

Transférer la 2e section de cet item à un nouvel item 4723 en y modifiant la description.

Item 4723

Nouvel item.

Item 3550

Amender le taux.

Ajouter à la description « Revêtement mural ».

Item 3575

Amender le taux.

Ajouter à la description « Revêtement mural ».

- Item 3600
Annuler la section Windsor à Hull.
- Item 3660
Annuler la section Rivière-du-Loup à Hull.
- Item 3940
Amender les frais accessoires de cet item.
- Item 4040
Amender les frais accessoires de cet item.
- Item 3700
Annuler la note que Overnite Express Ltd. ne participe pas à cet item.
- Item 4200
Amender tous les taux de cet item.
- Item 4240
Ajouter une note à l'effet que le papier carbonné peut être inclus dans les expéditions de Trois-Rivières à Hull.
- Item 4580
Annuler cet item.
- Item 4600
Amender les frais accessoires de cet item.
- Annuler la note no 3.
- Ajouter Kraft Paper à la description.
- Item 4610
Annuler cet item.
- Item 4808
Nouvel item.
- Item 4809
Nouvel item.
- Item 4650
Amender les frais de 0.07 cwt à 0.06 cwt et le frais de 0.47 cwt à 0.44 cwt pour livraison additionnelle.
- Ajouter une note 3 pour 32.70 maximum par livraison.
- Item 5010
Annuler cet item.
- Tarif 90-A
 - Item 552
Ajouter les mots « sacs » à la description.
 - Item 690
Amender le taux de 77 à 83
Ajouter à la pesanteur 40,000 P.T.L.
Annuler la note des frais de terminal.
 - Ajouter une note que l'expéditeur doit charger et que le consignataire doit décharger.
 - Item 900
Annuler cet item.
 - Item 965½
Ajouter à la description: sacs, serviettes, toilette, essuie-mains.
Amender le taux de .79 cwt à .83 cwt pour 70,000 par jour.
Ajouter un taux de .92 cwt min. 30,000 P.T.L.
 - Item 977
Amender le taux de .80 cwt à .84 cwt.
- Tarif 100-C
 - Règlement 325 — Anglais et Français
Ajouter Ste-Marguerite Station avec point de base Ste-Agathe.
Amender la clé de base suivante: Chicoutimi à Brownsburgh de 99 à 106.
- Tarif 101-D
 - Item 5710
Ajouter à la liste des marchandises: ciment, bavettes, garde-boue pour camion, rondelles diluant.
 - Cédule 4560
Ajouter une Note 380.
 - Note 380
Nouvelle note.

- Item 10,530 — Cédule 20,535
- Ajouter une section à cet item de Montréal à Hull avec Cédule 20,535 et taux.
- Item 10,530 — Cédule 20,265
- Amender le taux pour 24,000 lb.
- Item 10,000 — Cédule 25,000 — Note 1
- Note 1
- Amender les frais d'arrêt en cours de route pour se lire 40.00 par arrêt tel que publié pour Ottawa.
- Règlement 200, Tarif 10-E.
- Item 10,412 — Cédule 25,080
- Amender les taux à cette cédule pour refléter exactement les mêmes taux que pour Ottawa.
- Contrat à taux convenus no 2
- Entre Cartier Transport Inc. et Canadian Reynolds Metals Co. Ltd. Amender les taux. (Contrat ci-attaché).
- Supplément intérim
- Champlain Sept-Îles Express Inc. no 1885.
- Clause D
- Contrat ci-attaché pour renouvellement.
- Clause F
- Amender les taux de contrat de Consolidated Bathurst Newsprint Ltd. Consolidated Bathurst Packaging Ltd. Consolidated Bathurst Ltd. Consolidated Bathurst Paper Sales Ltd. (Contrat ci-attaché).
- Claude K-M
- Amender le taux pour 101 à 200 milles pour 3 heures de chargement et déchargement, de 0.10 à 1.00, afin de ratifier une erreur produite le 23 août 1976.
- Champlain Sept-Îles Express Inc. no 1885
- Clause O
- Taux de contrat déposés et publiés par le Canadian Transport Tarif Bureau Association. (Contrat ci-attaché).
- Clause P
- Contrat ci-attaché pour Bêloît Sorel Ltd.
- Clause R
- Amender les taux de contrat de Canron Ltd. (Contrat ci-attaché).
- Clause S
- Taux déposés et publiés par le Canadian Tarif Bureau Association.
- Clause CC
- Amender les taux de contrat de Domtar Ltd., Domtar Newsprint Ltd., Domtar Newsprint Sales Ltd. (Contrat ci-attaché).
- Clauses DD-EE-FF et GG
- Amender les taux de contrat de Domtar Construction Materials Ltd. (Contrat ci-attaché).
- Clause HH
- Amender les taux de contrat de Ciment Québec Inc. (Contrat ci-attaché).
- Clause II
- Amender les taux de contrat de Maple Leaf Mills Ltd. et Robin Hood Multifoods Ltée (Contrat ci-attaché).
- Beaulieu Transport Ltée no 1848
- Clause C
- Amender les taux entre Montréal et Shawinigan avec remorques de Union Carbide. (Contrat ci-attaché).
- L. Thibodeau Transport Inc. no 1873
- Clause D
- Amender les taux de contrat de J. Ford et Co. Ltd., Canadian International Paper Co., Domtar Construction Materials Ltd. (Contrats ci-attachés).
- Veillette Transport Cie Ltée no 1870
- Clauses A - B
- Amender les taux horaires.
- Clause G
- Amender les taux pour transport par fardier et par routes impraticables.

Clause I
Clause contrat selon Item 1260
Tarif 30 et Règlement no 440
Tarif 100-C (Contrat ci-attaché).

Clause K
Amender les taux.

Clause L
Amender le taux de contrat avec la Co MISAEL FONTAINE (Contrat ci-attaché).

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Modification de taux: moyenne d'environ 19%.

Rôle M-20410
22279-V D-2 TF
RENÉ LAVIGNE
10752 Delorimier
Montréal (Qué.)

Rôle M-20411
20008 D-3 TF
**LA LIGUE DE TAXIS DE
LAVAL INC.**
3364 boulevard Levesque
Chomedey
H7V 1E4

Tarifs selon le tarif du taximètre:

Taux actuel:
Service local

Départ y compris le premier un septième de mille	0.70
Chaque mille additionnel	0.70
Pour chaque minute d'attente	0.15

Taux proposés:

Service local

Départ y compris le premier un huitième de mille	0.80
Chaque mille additionnel	0.80
Pour chaque minute d'attente	0.20

Rôle M-20412
1930-V D-17 TF
PROVOST CARTAGE INC.
7887 rue Grenache
Ville d'Anjou (Qué.)

La requérante demande certaines réductions de certains taux publiés à ses tarifs nos 45 et 39-F; une majoration de 10% sur les taux du tarif CGC no 11; et certaines réductions ou majorations de certains taux publiés à son tarif no 55.

Rôle Q-10347
Q-500321-D-015 à D-019
ASSELIN TRANSPORT LTÉE
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)

En date du 12 février 1977, la Commission a fait publier dans la *Gazette officielle du Québec* la liste des détenteurs de permis délivrés dans le cadre de l'Ordonnance générale sur le camionnage qui ont fait un ou des choix dans le cadre de l'article 12.77 et suivant du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac.

Dans la publication des requêtes portant les numéros:

Rôle	Dossier
Q-10347	Q-500321-D-015
Q-10351	Q-500321-D-016
Q-10350	Q-500321-D-017
Q-10349	Q-500321-D-018
Q-10348	Q-500321-D-019

on aurait dû lire:

936, boulevard Marcotte

Roberval (Qué.)

au lieu de:

263, 106^e Avenue

St-Georges-de-Champlain

(Laviolette) (Qué.)

Rôle Q-10348
Q-500321-D-015 à D-019
ASSELIN TRANSPORT LTÉE
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)

En date du 12 février 1977, la Commission a fait publier dans la *Gazette officielle du Québec* la liste des détenteurs de permis délivrés dans le cadre de l'Ordonnance générale sur le camionnage qui ont fait un ou des choix dans le cadre de l'article 12.77 et suivant du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac.

Dans la publication des requêtes portant les numéros

Rôle	Dossier
Q-10347	Q-500321-D-015
Q-10351	Q-500321-D-016
Q-10350	Q-500321-D-017
Q-10349	Q-500321-D-018
Q-10348	Q-500321-D-019

on aurait dû lire:
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)
au lieu de:
263, 106^e Avenue
St-Georges-de-Champlain
(Lavolette) (Qué.)

Rôle Q-10349
Q-500321-D-015 à D-019
ASSELIN TRANSPORT LTÉE
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)

En date du 12 février 1977, la Commission a fait publier dans la *Gazette officielle du Québec* la liste des détenteurs de permis délivrés dans le cadre de l'Ordonnance générale sur le camionnage qui ont fait un ou des choix dans le cadre de l'article 12.77 et suivant du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac.

Dans la publication des requêtes portant les numéros

Rôle	Dossier
Q-10347	Q-500321-D-015
Q-10351	Q-500321-D-016
Q-10350	Q-500321-D-017
Q-10349	Q-500321-D-018
Q-10348	Q-500321-D-019

on aurait dû lire:
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)
au lieu de:
263, 106^e Avenue
St-Georges-de-Champlain
(Lavolette) (Qué.)

Rôle Q-10350
Q-500321-D-015 à D-019
ASSELIN TRANSPORT LTÉE
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)

En date du 12 février 1977, la Commission a fait publier dans la *Gazette officielle du Québec* la liste des détenteurs de permis délivrés dans le cadre de l'Ordonnance générale sur le camionnage qui ont fait un ou des choix dans le cadre de l'article 12.77 et suivant du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac.

Dans la publication des requêtes portant les numéros:

Rôle	Dossier
Q-10347	Q-500321-D-015
Q-10351	Q-500321-D-016
Q-10350	Q-500321-D-017
Q-10349	Q-500321-D-018
Q-10348	Q-500321-D-019

on aurait dû lire:
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)
au lieu de:
263, 106^e Avenue
St-Georges-de-Champlain
(Lavolette) (Qué.)

Rôle Q-10351
Q-500321-D-015 à D-019
ASSELIN TRANSPORT LTÉE
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)

En date du 12 février 1977, la Commission a fait publier dans la *Gazette officielle du Québec* la liste des détenteurs de permis délivrés dans le cadre de l'Ordonnance générale sur le camionnage qui ont fait un ou des choix dans le cadre de l'article 12.77 et suivant du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac.

Dans la publication des requêtes portant les numéros:

Rôle	Dossier
Q-10347	Q-500321-D-015
Q-10351	Q-500321-D-016
Q-10350	Q-500321-D-017
Q-10349	Q-500321-D-018
Q-10348	Q-500321-D-019

on aurait dû lire:
936, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)
au lieu de:
263, 106^e Avenue
St-Georges-de-Champlain
(Lavolette) (Qué.)

Rôle Q-11155
Q-505180-D-002
BOUCHER, GEORGES-AIMÉ

Madeleine Centre
(Gaspé) (Qué.)
G0E 1P0

et
Q-502083-D-002

ROBINSON, RICHARD

Gros-Morne
(Gaspé) (Qué.)
G0E 1L0

Rôle Q-11156
Q-503714-D-002

MIGNEAULT, ONIL

St-Hubert
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 3L0

et
Q-506029-D-001

SAINDON, RAYNALD

86, des Pins
St-Arsène
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 2K0

Rôle Q-11157
Q-503216-D-002

LEBLANC, FIDÈLE

Pointe-aux-Loups
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
G0B 1P0

et
Q-502816-D-002

RENAUD ERIC O.

Aurigny
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)

Rôle Q-11158
Q-502816-D-003

RENAUD ERIC O.

Aurigny
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
et
Q-506015-D-001

THORNE, LÉGER

Fatima
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)

Rôle Q-11159
Q-502907-D-005

LALANCETTE, LUCIEN

143, des Peupliers
Notre-Dame-de-la-Doré
(Roberval) (Qué.)

et
Q-506031-D-001

LALANCETTE, GHISLAIN

213, des Peupliers
Notre-Dame-de-la-Doré
(Roberval) (Qué.)

Demande de transfert:

Boucher, Georges-Aimé, demande à la Commission de transférer à:

Robinson, Richard
Gros-Morne
(Gaspé) (Qué.)
G0E 1L0

le permis Q-505180-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur.

Demande de transfert:

Migneault, Onil, demande à la Commission de transférer à:

Saindon, Raynald
86, des Pins
St-Arsène
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 2K0

le permis Q-503714-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Artisan.

Demande de transfert:

Leblanc, Fidèle, demande à la Commission de transférer à:

Renaud, Eric O.
Aurigny
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)

le permis Q-503216-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Artisan.

Demande de transfert:

Renaud, Eric O., demande à la Commission de transférer à:

Thorne, Léger
Fatima
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)

le permis Q-502816-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Artisan.

Demande de transfert:

Lalancette, Lucien, demande à la Commission de transférer à:

Lalancette, Ghislain
213, des Peupliers
Notre-Dame-de-la-Doré
(Roberval) (Qué.)

le permis Q-502907-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-11160
Q-503868-D-006

JULIEN CHICOINE LTÉE

Grande-Vallée
(Gaspé-Nord) (Qué.)
G0E 1K0

et
Q-503263-D-004

BÉLANGER, PAUL-AIMÉ

Petite-Vallée
(Gaspé) (Qué.)
G0E 1Y0

Rôle Q-11173
18-N D-2 TF

FLYNN, FRANCIS

Percé
(Gaspé) (Qué.)

Rôle Q-11291
Q-202684-1-D

GHYSLAIN FORTIN ENR.

(Fortin, Ghyslain)
427, 9^e Avenue
Charny (Qué.)
G6N 4E6

Demande de transfert:

Julien Chicoine Ltée, demande à la Commission de transférer à:
Bélanger, Paul-Aimé
Petite-Vallée
(Gaspé) (Qué.)
G0E 1Y0

le permis Q-503868-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur.

Le requérant qui est détenteur d'un permis pour le transport de passagers par bateau de Percé et autour de l'île Bonaventure avec arrêt à l'île, demande à la Commission des transport du Québec, une modification de taux pour la prochaine saison touristique.

Taux actuels

\$3.00
\$2.00
\$1.00 additionnel

Adultes
Enfants
Passager qui descend à l'île

Taux proposés

\$4.00
Aucun changement
Aucun taux additionnel

Le requérant demande à la Commission des transports un permis de propriétaire de taxi pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Charny, 03-2126 V.

67613-0

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPV-1022	15-03-77	2645-A-D-15 PAQUETTE AUTOBUS INC. Nouvelle demande	5888	17-07-76	M-15682	Désistement
MPV-1021-S	08-03-77	3753-A-D-1 LES TRANSPORTS A. MOORE INC. Nouvelle demande	8144	23-10-76	M-18022	
La Commission: 1. accorde en partie la requête telle qu'amendée. 2. autorise Les Transports A. Moore Inc. à donner à l'avenir le service de transport suivant: Transport saisonnier - catégorie Economique - Transport de passagers et de leurs bagages appartenant à des ligues sportives reconnues opérant dans Maniwaki et la région adjacente de même que des personnes appartenant au club de l'Âge d'Or localisé au même endroit et ce dans un rayon de 250 milles de Maniwaki et retour. 3. fixe et décrète en vigueur le taux de \$0.85¢ du mille parcouru.						
MPV-1026	16-03-77	1811-A-D-1 LISHMAN COACH LINES LTD. L. & H. COACHWAYS LTD. HABKIRK TRANSIT SERVICE LTD. Requérantes-venderesses UNITED TRAILS INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	1617	06-03-76	M-14111	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPE-583-2C	17-03-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant M-100599-D-13 LES AUTOBUS GAUDREAU INC. Intimée LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC Mis-en-cause Décision de correction conformément à l'article 2.59.12 du Règlement 2.			M-13957	

La Commission:

1. accueille la requête;
2. corrige la décision MPE-583 en date du 1er septembre 1976, et publiée dans la *Gazette officielle du Québec* du 11 septembre 1976, no 37, à la page 7264, en remplaçant, à la page 4, de l'annexe 1 de ladite décision pour les circuits numéros 204, 219 et 211, respectivement, à la colonne «montants approuvés en 1975-76», les montants \$15,354; \$14,009; et \$16,742. par les montants \$15,615; \$15,412; et \$17,258. respectivement.

MPT-10811-C	16-03-77	M-205495-004 RICHARD VEZINA Requérant M-207140-001 GUY-NORMAND CHARBONNEAU Intimé Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement 2.	8279	30-10-76	M-18051	La Commission: substitue le dernier paragraphe de la page 1 de la décision MPT-10811 par ce qui suit: «la publication de la décision pour le transfert précité n'ayant jamais été effectuée» et au paragraphe 1 du dispositif les mots «est confisqué» sont substitués par «a déjà été remboursé»
MCR-3156-C MCS-2026-C	29-03-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant 14519-V-D-13 COWANSVILLE EXPRESS INC. Intimée-venderesse 331-V MCCRUM TRANSPORT LTD. Intimée-acquéreur HOLMES TRANSPORTATION (QUÉBEC) LTD. MAISLIN TRANSPORT LTD. Mises-en cause Décision de correction conformément à l'article 2.59.12 du Règlement 2.	4428	22-05-76	M-15561	

La Commission:

1. accorde la présente requête;
2. décrète que dorénavant le paragraphe 12 de la page 17 de la décision MCR-3156 et MCS-2026 se lira comme suit:
Transport général - longue distance - route restreinte -
De Sweetsburg, ville du Lac-Brome, Brome, Conwansville, Sutton, Highwater, Bedford, Eastman, Bolton Centre, South Bolton, Mansonville, Farnham et St-Jean d'Iberville à Magog et Sherbrooke, et retour.
Droit additionnel:
En donnant le service ci-dessus, la détentrice est autorisée à se servir de véhicules isothermes.
3. décrète que l'article 2.58 s'applique à la décision ainsi rectifiée.

MCR-3515-TF	15-03-77	4149-V-D-3-TF ACE TRUCKING INC. Modification de tarif	1781	13-03-76	M-14480	
-------------	----------	---	------	----------	---------	--

La Commission rejette la demande en ce qui concerne les parties de la requête qui n'ont pas été accordées intégralement par la décision partielle rendue le 17 mai 1976 par le commissaire Normand Laferrière, et portant le numéro de décision MCR-2715-TF.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		

Une copie certifiée de la présente décision sera transmise, en conformité de l'article 19 de la Loi des transports, au ministre des Transports, à qui il appartiendra de décider s'il y a lieu de faire appel à la section 8) (infractions et peines) de la Loi des transports, particulièrement à l'article 79, paragraphe 1), lequel paragraphe se lit comme suit: «79.

1. Les poursuites en vertu de la présente Loi sont intentées par le procureur général ou une personne qu'il autorise généralement ou spécialement par écrit à cette fin.»

MCR-3554 TF	17-03-77	30003-D-142-TF BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Modification de tarif	5278	19-06-76	M-16320	
----------------	----------	--	------	----------	---------	--

La Commission:

1. prend acte du désistement partiel de la requérante.
2. rejette la partie de la requête référée en audience publique, vu désistement produit.

MCR-3504	14-03-77	10266-V-D-3 J. LECAVALIER TRANSPORT INC. Droit additionnel	3672	24-04-76	M-15159	Accordée
MCR-3505	14-03-77	6715-V-D-1 LA CIE LABELLE TRANSPORT LTEE Droit additionnel	5481	26-06-76	M-16413	Accordée
MCR-3521 MCS-2231	16-03-77	675-V-D-5 ROGERS TRANSPORT INC. Droit additionnel	5461	26-06-76	M-16311	Désistement
MCS-2223	14-03-77	23022-V-D-2 DRAGON CONSTRUCTION LIMITEE Modification de clause	5632	03-07-76	M-16522	Désistement
MCS-2228	08-03-77	17645-V-D-3 TRANSPORTEURS DE LIQUIDES METRO LTEE Droit additionnel	9067	06-12-75	M-13016	Désistement
MCS-2232	16-03-77	3444-V-D-3 JACQUES ROBERT TRANSPORT ENRG. Droit additionnel	5474	26-06-76	M-16344	

La Commission:

1. accueille partiellement la requête amendée;
2. autorise en faveur de la requérante, Jacques Robert Transport Enrg. (Jacques Robert), 905, rue Plante, St-Joseph, Comté St-Hyacinthe, (Qué.), l'émission d'un permis pour donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), à Ste-Rosalie, pour le transport de grains en vrac seulement par véhicule muni d'un mécanisme de soufflerie pour le compte de Parrish-Heimbecker Ltée. Points d'origine: Embrun et Hamilton.

Ce permis devra être opéré en conformité avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Ontario Highway Transport Board.

MCS-2237	17-03-77	24923-V-D-1 TRANSPORT DRAGON LTEE Nouvelle demande	3836	19-05-76	M-15232	
----------	----------	--	------	----------	---------	--

La Commission:

1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise la requérante Transport Dragon Ltée / Dragon Transport Ltd. / Dragon Construction Ltée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - fardier -
Rigaud à tous les points de la province de Québec pour le transport de machinerie de construction lourde et semi-lourde pour le compte de Dragon Construction Ltée par fardier et retour sauf et à distraire le service suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire - fardier -
Entre tous points situés dans un rayon de 75 milles de Rigaud pour le transport par fardier de machinerie lourde et semi-lourde servant dans le domaine de la construction, qui à cause de leur grosseur, pesanteur ou forme ne peuvent être transportées qu'à l'aide d'équipement spécial tel que fardier.

Restriction 1: La requérante est une filiale de Dragon Construction Ltée.

Restriction 2: Les restrictions aux fardiens s'appliqueront.

Restriction 3: Ce permis demeurera valide que tant et aussi longtemps que Transport Dragon Ltée demeurera une filiale à part entière de Dragon Construction Ltée.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCS-2241	18-03-77	20803-V-D-4 GILLES HEBERT TRANSPORT INC. Droit additionnel	5631	03-07-76	M-16519	Désistement.
MCS-2255	18-03-77	25427-V-D-1 ANTONIO CARBONE ENR. Nouvelle demande	7617	02-10-76	M-17661	Rejetée
MCV-10756-I	22-03-77	M-506375-D-001 EDMOND SCALABRINI Requérant Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Rè- glement 2.	5149	28-06-75	M-8986	
1. relève l'intimé de son défaut; 2. décrète qu'un permis identique <i>instantier</i> lui soit accordé dès que l'intimé aura régularisé le dossier, à savoir immatriculer le camion en son nom personnel, tel qu'il aurait dû le faire à l'origine; 3. accorde à l'intimé un délai de 60 jours à compter de la présente décision pour rectifier le dossier.						
MCV-10757-I	22-03-77	M-506375-D-003 DEMOND SCALABRINI Requérant Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Rè- glement 2.	5149	28-06-75	M-8984	
1. relève l'intimé de son défaut; 2. décrète qu'un permis identique <i>instantier</i> lui soit accordé dès que l'intimé aura régularisé le dossier, à savoir immatriculer le camion en son nom personnel, tel qu'il aurait dû le faire à l'origine; 3. accorde à l'intimé un délai de 60 jours à compter de la présente décision pour rectifier le dossier.						
MCV-10725	05-03-77	M-507028-D-001 MICHEL ASSELIN Nouvelle demande E-6	919	31-01-76	M-13857	Accordée
MCV-10726	15-03-77	M-505306-D-1 CHARETTE EXCAVATION INC. Nouvelle demande E-7	1164	01-02-75	M-5263	Rejetée
MCV-10727	05-03-77	M-507124-D-001 REAL & LOUISE LANDRY INC. Nouvelle demande E-6	1637	06-03-76	M-14376	Accordée
MCV-10733	16-03-77	M-504904-D-1, D-2, D-3 ASPIROT, LAMONDE & GAUTHIER INC. Nouvelle demande E-8	2069	08-03-75	M-6484 M-6485 M-6486	Rejetée
MCV-10734	16-03-77	M-505763-D-001 D.L.J. EXCAVATION INC. Nouvelle demande E-10	3016	05-04-75	M-7234	Accordée
MCV-10737	16-03-77	M-507163-D-001, D-002 STUART MCDONALD Nouvelle demande	9286	11-12-76	M-14793 M-14846	Accordée
MCV-10775	24-03-77	M-507133-D-001 ROLAND CHARLEBOIS Nouvelle demande E-6	1777	13-03-76	M-14452	Accordée
MMR-1-C	17-03-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant 11355-V-MR-1 MAISLIN TRANSPORT LIMITED Intimée Décision de correction conformément à l'arti- cle 2.59.12 du Règlement 2.			M-18250	

La Commission:

1. accueille la requête.
2. corrige la décision MMR-1 en date du 25 novembre 1976, et publiée dans la *Gazette officielle du Québec* du 11 décembre 1976, no 50, à la page 9332; en remplaçant le numéro du dossier pour se lire: «1355-V-MR-1».

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
ML-1107	10-03-77	2197-DYV-D-2 LOCATION D'AUTOS ST-JEROME Droit additionnel	6004	24-07-76	M-16756	Désistement
ML-1122	21-03-77	2046-DYV-DS-1, M-600503 LOCATION PROULX ENRG. Requérante-venderesse LOCATION ARGO INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 4, 5, 6 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14747	Rejetée
MSM-24-TF QSM-161-TF	23-03-77	CQ-70,000-P-1-TF Avis « <i>proprio motu</i> » de la Commission des transports du Québec relativement aux taux et tarifs sur le transport de passagers et de marchandises par eau. 15-V-D-1-TF LE TRAVERSIER LE PASSEUR INC. 162-N-D-2-TF TRAVERSE MATANE GODBOUT LTEE	5886 3666 3754	17-07-76 24-04-76 24-04-76	Q-8253 M-15140 Q-7804	

La Commission:

1. fixe les tarifs de transport de passagers et de marchandises par eau tels qu'apparaissant au recueil des tarifs annexé à la présente décision et en faisant partie intégrante.
2. décrète que cette tarification entre en vigueur à compter du 1er avril 1977.

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-1010	24-02-77	2101-A-AT-DS-1, M-000080 ROSAIRE GRENIER Requérant-cédant TAXI & AUTOBUS GRENIER INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Tribune » les 3, 4, 5 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19032	Accordée
MPV-1020-S	08-03-77	3748-A-D-1 JEAN-CHARLES BEAUDIN Nouvelle demande	8279	30-10-76	M-18052	Rejetée
MPV-1024-P	16-03-77	1419-A-MH-1 (M-000029) SHERBROOKE TRANSIT INC. Modification de clause			M-20179	Accordée
MPV-1025-H	16-03-77	2079-A-MH-1 (M-000071) VOYAGEUR INC. Modification d'horaire Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 28 février et 1, 2 mars 1977 en vertu de l'article 2.71 du Règlement no 2.			M-20180	Accordée
MPV-1027-S	14-03-77	3763-A-D-1 GARDERIE MINI-FEE (en société) Nouvelle demande	1160	29-01-77	M-19050	Accordée
MPV-1030-S	23-03-77	3660-A-D-2 AUTOBUS GALLAND LIMITEE Nouvelle demande	1130	29-01-77	M-18801	Accordée
MPT-11143-I	22-03-77	M-204237-001 SAMUEL GLAZER Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Rè- glement 2.				Accordée - émis <i>instantanément</i>

No	Date	Décisions	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10814	24-02-77	M-203768-D-2 MICHEL DORE Requérant-cédant M-207584-001 PIERRE LEFEBVRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1101	29-01-77	M-18684	Accordée
MPT-10823	24-02-77	M-206753-D-1 REJEAN KINGSBURY Requérant-cédant M-207589-001 ROSAIRE PERRON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1103	29-01-77	M-18692	Accordée
MPT-10835	24-02-77	M-202759-D-3 PANAPAKIDIS KONSTANTINOS Requérant-cédant M-207559-001 GEORGES GALATAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1099	29-01-77	M-18663	Accordée
MPT-10848	24-02-77	M-202669-D-3 NELSON GILBERT Requérant-cédant M-207602-001 YVETTE BARRETTE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1106	29-01-77	M-18728	Accordée
MPT-11088	25-02-77	M-201115-D-2 LEONARD E. BONNER Requérant-cédant M-207616-001 ROMEO FRANCHELLINI Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1126	29-01-77	M-18766	Accordée
MPT-11052	25-02-77	M-201097-D-2 ARMAND LAROCHE Requérant-cédant M-207585-001 RENE DORE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1103	29-01-77	M-18697	Accordée
MPT-11049	25-02-77	M-205828-D-2 TONY ARMENIO Requérant-cédant M-207637-001 MME GIUSEPPINA RAGUSA Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1144	29-01-77	M-18892	Accordée
MPT-11065	25-02-77	M-201527-D-20 GERSZON FRENKEL Requérant-cédant M-207592-001 STEFANOS YANNALAKIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1143	29-01-77	M-18886	Accordée
MPT-11104	04-03-77	M-202367-D-2 MARIE-REINE BRUNELLE Requérante-cédante M-207628-001 PIERRE BRUNELLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1335	05-02-77	M-19563	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-11110	25-02-77	M-204146-D-2 REJEAN BELANGER Requérant-cédant M-207512-002 MARCEL MARTIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1153	29-01-77	M-18997	Accordée
MPT-11123	25-02-77	M-206969-D-1 PAUL ROBERT ALECTUS Requérant-cédant M-207648-001 DIEU BERNARD ALECTUS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1143	29-01-77	M-18887	Accordée
MPT-10856	25-02-77	M-204748-D-018 GREN INC. Requérante-cédante M-206559-D-004 GEORGES KYRIACOU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1132	29-01-77	M-18817	Accordée
MPT-11058	28-02-77	M-202147-D-2 ARMAND MOREAU Requérant-cédant M-207613-001 ROBERT MARLEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1126	29-01-77	M-18765	Accordée
MPT-10849	24-02-77	M-207030-D-1 YVAN VALLEE Requérant-cédant M-207575-001 ROGER DUMAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1106	20-01-77	M-18727	Accordée
MPT-10866	25-02-77	M-201029-D-2 MCDONALD RANDOLPH ARNAUD Requérant-cédant M-202368-002 TIBOR NAGY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1141	29-01-77	M-18880	Accordée
MPT-10878	25-02-77	M-200035-D-2 PAUL-EMILE BOURQUE Requérant-cédant M-207524-001 MME JULIA LEGER HOLMES Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1103	29-01-77	M-18695	Accordée
MPT-10834	24-02-77	M-206862-D-1 ROBERT HEATER Requérant-cédant M-205783-003 EDWARD BRENNAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1099	29-01-77	M-18662	Accordée
MPT-10855	25-02-77	M-204764-D-002 RODOLPHE E. RICHER Requérant-cédant M-207611-D-001 LUC BARBE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1127	29-01-77	M-18788	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-11061	25-02-77	M-207093-D-1 JOHN TSIPSIS Requérant-cédant M-207588-001 THEODORE THOUAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1133	29-01-77	M-18823	Accordée
MPT-10842	24-02-77	M-201470-D-3 ANGEL AZCONA Requérant-cédant M-200522-003 PEDRO COLLAZO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1099	29-01-77	M-18665	Accordée
MPT-10857	25-02-77	M-201288-D-002 MAURICE DALCOURT Requérant-cédant M-207627-D-001 MAURICE PEPIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1132	29-01-77	M-18816	Accordée
MPT-10869	25-02-77	M-200785-D-2 GUY CHAMBERLAND Requérant-cédant M-207622-001 JEAN-LUC BEAULIEU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1125	29-01-77	M-18761	Accordée
MPT-11050	25-02-77	M-202540-D-13 VACLAV TUMA LTD. Requérant-cédant M-207649-001 VILAIRE JEROME PIERRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1145	29-01-77	M-18904	Accordée
MPT-11063	25-02-77	M-202004-D-3 JACQUES RICHARD Requérant-cédant M-207623-001 GERARD LEBEL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1133	29-01-77	M-18819	Accordée
MPT-11119	25-02-77	M-204000-D-5 MARCEL COURCELLE Requérant-cédant M-207663-001 LEO SEARS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1153	29-01-77	M-18994	Accordée
MPT-11062	25-02-77	M-205928-D-1 GUY LABERGE Requérant-cédant M-207614-001 GILLES POTVIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1133	29-01-77	M-18821	Accordée
MPT-11103	04-03-77	M-200839-D-2 PIERRE GAUVIN Requérant-cédant M-207621-001 ROBERT BOISVERT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1330	05-02-77	M-19517	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-11108	25-02-77	M-205124-D-5 LUCIEN LEBEAU Requérant-cédant M-207634-001 FERNAND GAUTHIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1143	29-01-77	M-18885	Accordée
MPT-10847	24-02-77	M-204488-D-2 DOMINIQUE GRABOSKY Requérant-cédant M-207514-001 MADELEINE P. MARTIN Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1106	29-01-77	M-18729	Accordée
MPT-11040	25-02-77	M-205124-D-3 LUCIEN LEBEAU Requérant-cédant M-207635-001 à 004 MEDIOTAXI INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1144	29-01-77	M-18888	Accordée
MPT-11053	25-02-77	M-203133-D-7 ARMAND POIRIER Requérant-cédant M-207640-001 JACQUES GAGNON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1144	29-01-77	M-18891	Accordée
MPT-11085	25-02-77	M-203450-D-21 JOHN JR. DEDEO Requérant-cédant M-207514-002 MADELEINE P. MARTIN Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1125	29-01-77	M-18757	Accordée
MPT-11135	18-03-77	M-202241-D-2 EFRAIM BERMAN Requérant-cédant M-207674-001 IOSOPP VICTOR Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1503	12-02-77	M-19631	Accordée
MPT-11155	24-03-77	M-204035-DS-3 EUGENE LOYER Requérant-cédant M-207755-001 MME GABRIELLE LOYER Requérante-cessionnaire Transfert de permis			M-20017	Accordée
MPT-11156	25-03-77	Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 23, 24, 25 février 1977 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. M-203773-DS-5 BENONY WECHSLER Requérant-cédant M-207384-001, -002, -003, -004, -005 MME ADELINA WECHSLER Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 22, 23, 24 février 1977 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19991	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-3506-TF	09-03-77	18169-V-D-6-TF B.D.C. LTD. Modification de tarif	1152	29-01-77	M-18993	
La Commission: 1. fait droit en partie à la présente requête. 2. autorise B.D.C. Ltd. à modifier ses tarifs de la façon suivante: 1. tels que déposés au dossier à la condition que l'augmentation sur les taux existants n'excède pas 10%. 2. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.						
MCR-3508-TF	09-03-77	30006-D-94-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif	1151	29-01-77	M-18983	Accordée
MCR-3514-TF	10-03-77	1772-V-D-5-TF TRANSPORT ROBERT QUEBEC (1973) LTEE Modification de tarif	172	15-01-77	M-18941	Désistement
MCR-3510-TF	09-03-77	30005-D-36-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE Modification de tarif	1147	29-01-77	M-18945	Accordée
MCR-3511-TF	09-03-77	30007-D-59-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	1318	05-02-77	M-18797	Accordée
MCR-3517-TF	09-03-77	30006-D-93-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif	167	15-01-77	M-18796	Accordée
MCR-3528-TF	15-03-77	30006-D-95-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU Modification de tarif	1163	29-01-77	M-19060	Accordée
MCR-3531-TF	17-03-77	22993-V-D-2-TF SERVICE DE COURRIER RAPIDE ENRG. Modification de tarif	172	15-01-77	M-18944	Accordée
MCR-3540-TF	21-03-77	30005-S-17-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-3594	Accordée
MCR-3541-TF	21-03-77	30006-S-21-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-3595	Accordée
MCR-3471	21-02-77	3655-V-DS-2 SAVAGE & RACICOT TRANSPORT ENRG. Requérante-venderesse SAVAGE & RACICOT TRANSPORT ENRG. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 22, 23, 24 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19603	Accordée
MCR-3524	08-03-77	23917-V-DS-1 TYEE CARTAGE & STORAGE LTD. Requérante-venderesse TYEE MOVING & STORAGE LTD. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 22, 23, 24 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19809	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-3533	14-03-77	24014-V-D-3 CLAUDE TESSIER Droit additionnel	1333	05-02-77	M-19529	Accordée
MCS-2209-TF	28-02-77	15578-V-D-16-TF CLARKE TRANSPORTATION CANADA LTD. Modification de tarif	8985	27-11-76	M-18282	Accordée
MCS-2238-TF	15-03-77	40003-D-184-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N. Modification de tarif	1477	12-02-77	M-19073	Accordée
MCS-2224	14-03-77	25540-V-D-1 SERGE GRAVEL Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. 7737-V BELLECHASSE TRANSPORT INC. 5427-V RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Voituriers-rouliers Nouvelle demande	1098	29-01-77	M-18318	Accordée
MCS-2227	08-03-77	25538-V-D-1 REMI COURTEMANCHE Nouvelle demande	8611	13-11-76	M-18158	Désistement
MCS-2235	03-03-77	22212-V-DS-1 GERMAIN PROVENCHER Requérant-vendeur LA COMPAGNIE GERMAIN PROVENCHER LTEE Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 16, 17, 18 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19712	Accordée
MCS-2240	15-03-77	13530-V-D-11 G.D. SPARKS LIMITED Droit additionnel	1130	29-01-77	M-18806	Accordée
MCS-2243	14-03-77	24051-V-D-2 HENRI TOURANGEAU Nouvelle demande	1331	05-02-77	M-19523	Accordée
MCV-10764-I	22-03-77	M-504888-D-1 ROGER AUCLAIR Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Rè- glement 2.				Accordée, émis <i>instanter</i>
MCV-10765-I	22-03-77	M-505497-D-002 AIME MEUNIER INC. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Rè- glement 2.				Accordée, émis <i>instanter</i>
MCV-9301	28-05-76	M-503663-DS-001 DERICK ADAMS Requérant-cédant M-507246-D-001 LINDA ADAMS Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 5, 6, 7 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15383	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9301-C	18-02-77	M-503663-DS-001 DERICK ADAMS Requérant-cédant M-507246-D-001 LINDA ADAMS Requérante-cessionnaire Requête publiée dans le journal « La Presse » les 5, 6, 7 avril 1976. Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement 2.			M-15383	

La Commission déclare corriger la décision MCV-9301 rendue le 28 mai 1976 de façon à ce qu'elle se lise de la manière suivante:

1. prend acte du contrat intervenu entre les parties;
2. annule le permis no M-503663-D-002 délivré au nom du requérant-cédant;
3. autorise en faveur de la requérante-cessionnaire, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 05, conformément aux dispositions du Règlement 12.
4. fixe les taux reconnus conformément aux directives et normes établies;
5. en conformité avec les dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission décrète que cette décision devient en vigueur immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en révision ou en appel dans les délais légaux.

MCV-10688	28-02-77	M-501206-DS-002 YOLAND PERREAULT Requérant-cédant M-503611-D-003 RONALD BEAUCHAMP Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 19, 20, 21 juillet 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2 (1976).			M-17564	Accordée
MCV-10694	01-03-77	M-500332-DS-001 YVAN PRAIRIE Requérant-cédant M-507605-001 CLAUDE DELAND Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19705	Accordée
MCV-10657	15-02-77	M-505643-DS-001 LES ENTREPRISES RAM ENRG. Requérante-cédante M-507559-001 CLAUDE LAMONTAGNE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 10, 11, 12 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2 (1976).			M-19549	Accordée
MCV-10703	04-03-77	M-502845-DS-001 AURELE GRENIER Requérant-cédant M-507610-001 GUY VENNE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9, 10 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976).			M-19746	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-10692	01-03-77	M-501891-DS-001 RENE CAYA Requérant-cédant M-506313-003 LIGORI BARIBEAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19707	Accordée
MCV-10702	04-03-77	M-504215-DS-001 YVES FLORENT Requérant-cédant M-507615-001 STEPHANE BOUDRIAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 2, 3, 4 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19742	Accordée
MCV-10712	14-03-77	M-503946-D-002 FELIX BLASKIE Demande de permis E-7	6921	28-08-76	M-17313	Rejetée
MCV-10713	14-03-77	M-500310-D-002 CLOVER LAUZON Changement de région	1140	29-01-77	M-18870	Accordée
MCV-10714	04-03-77	M-505397-D-002 PHILIPPE THIBAUT Nouvelle demande E-5	1152	29-01-77	M-18988	Accordée
MCV-10715	05-03-77	M-507561-D-001 GIROUARD EQUIPMENT & WELDING SHOP Nouvelle demande E-6	1161	29-01-77	M-19056	Accordée
MCV-10716	04-03-77	M-507555-D-002 HENRI DAGENAIS Nouvelle demande E-6	1140	29-01-77	M-18872	Accordée
MCV-10717	04-03-77	M-507553-D-002 MARCEL PERREAULT Nouvelle demande E-6	1140	29-01-77	M-18874	Accordée
MCV-10718	04-03-77	M-507553-D-003 MARCEL PERREAULT Nouvelle demande E-6	1140	29-01-77	M-18873	Accordée
MCV-10719	04-03-77	M-507553-D-001 MARCEL PERREAULT Nouvelle demande E-6	1141	29-01-77	M-18875	Accordée
MCV-10720	04-03-77	M-507565-D-001 ANTONIO PETOSA Nouvelle demande A-10	1160	29-01-77	M-19054	Accordée
MCV-10728	03-03-77	M-501133-D-001 LEO CHAPDELAINE Demande de permis E-6			M-17561	La Commission: décrète la remise à Monsieur Léo Chapdelaine du montant de \$50.00 (reçu numéro 07306).
MCV-10745	09-03-77	M-507464-D-004 JACQUES LALONDE Demande de permis Extraprovinciale-Entrepreneur			M-18856	Accordée
MCV-10746	09-03-77	M-507464-D-003 JACQUES LALONDE Demande de permis Extraprovinciale-Entrepreneur			M-18855	Accordée
MCV-10755	15-03-77	M-505220-DS-001 EXCAVATION GAETAN DION INC.	8649	15-11-75	M-12511	La Commission: suivant les conclusions rescin-

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-10774	24-03-77	et M-507466 GERARD DODIER Requérantes Révision des décisions Requête publiée dans le journal « La Tribune » les 24, 25, 26 août 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19761	dant les décisions MCV-8357 et MCV- 10640 replace le dos- sier dans l'état où il était avant ces déci- sions. Accordée
MCV-10890	25-03-77	M-502390-DS-001 SIMON BELISLE Requérant-cédant M-507623-001 ROBERT BELISLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Voix de l'Est » les 7, 8, 9 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19763	Accordée
MCV-10778	24-03-77	M-505124-DS-001 GEORGES PESANT Requérant-cédant M-507581-001 RONALD GODIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 16, 17, 18 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19810	Accordée
MCV-10789	25-03-77	M-502531-DS-001 ROLLAND BECHARD Requérant-cédant M-507579-001 RAYMOND CASAVANT Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Voix de l'Est » les 4, 5, 6 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19906	Accordée
MME-24	30-03-77	M-501164-DS-001 DONAT LUSSIER Requérant-cédant M-507631-001 GILBERT GEMME Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal- Matin » les 16, 17, 18 décembre 1976, en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. 11217-V-ME-1 ATOMIC TRUCK CARTAGE LTD. Demande de permis			M-20215	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1967	22-03-77	25030-V-PN-2 CHARLES JAMES DOUDRICK	M-20373	Rejetée	
MPN-1968	22-03-77	25030-V-PN-3 CHARLES JAMES DOUBRICK	M-20373	Rejetée	
MPN-1969	22-03-77	25737-V-PN-1 LEATHER WORLD	M-20374	Rejetée	

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
ML-1101	10-03-77	M-600622-DS-1, 2107-DYV LOCATION COLUMBIA ENRG. Requérante-cédante LOCATION COLOMBIE INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 16, 17, 18 décembre en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18962	Accordée
ML-1102	14-03-77	24030-V-D-2 TRANSPORT R. BLAIN ENR. Location à long terme	1310	05-02-77	M-17136	Rejetée
ML-1105	10-03-77	1347-DY-D-1 MAHEU AUTOMOBILE INC. Nouvelle demande	1501	12-02-77	M-19617	Accordée
ML-1106	10-03-77	1396-DY & 2025-DYV-D-2 DU PORTAGE MERCURY VENTES LTEE Changement d'adresse	1506	12-02-77	M-19646	Accordée
ML-1108	10-03-77	531-DY & 111-DYV-D-2 GORRIES NATIONAL LEASING LIMITED Changement d'adresse	1497	12-02-77	M-19521	Accordée
ML-1109	10-03-77	1538-DY-D-1 VILLE-MARIE PONTIAC & BUICK LTEE Nouvelle demande	1507	12-02-77	M-19650	Accordée
ML-1116	16-03-77	24397-V-D-2 TEXPORT TRANSPORTATION SERVICES LIMITED Droit additionnel	1333	05-02-77	M-19528	Désistement

REQUÊTES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2543-C	MRS-2998 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant 2823-A-S-4 URBAIN ET CHARTRAND INC. Intimée Décision de correction conformément à l'arti- cle 2.59.12 du Règlement 2.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 13, 14, 15 octobre 1976. La Commission: Accueille la requête; Corrige la décision MS-2543 en date du 22 novembre 1976, et publiée dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> , du 11 décembre 1976. No 50, à la page 9334, en remplaçant, à la page 2 de ladite décision, à la ligne 15 les mots: « la requérante retire son opposition » par le suivant: « l'opposante retire son opposition ».	
MS-2844-C	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant M-502367-DA-001 BERTRAND PARENT Décision de correction conformément à l'arti- cle 2.59.11 du Règlement 2.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 23, 24, 25 septembre 1976. La Commission: Corrige la décision no MS-2844 et remplace le nom du requérant comme il devait se lire « Bertrand Parent » au lieu de Bernard Parent.	

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-3024	M-503105-DA-002 MRS-3478 FRANÇOIS GODIER	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 28, 29, 30 décembre 1976. Accordée	Du 16 février 1977 au 30 avril 1977.
MS-3123	M-507433-DA-001 MRS-3405 ANDRE SEGUIN	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 novembre 1976. La Commission: Annule la décision MS-2948.	
MS-3128	M-503303-DA-003 MRS-3571 ROBERT DE GRANDPRE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 novembre 1976. Rejetée	
MS-3117	25810-V-S-1 MRS-3568 GLENDON W. NICE Voiturier-remorqueur 659-V SMITH TRANSPORT CO. LIMITED Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 8, 9, 10 février 1977. Accordée	Du 8 mars 1977 au 7 mars 1978.
MS-3118	25809-V-S-1 MRS-3567 HARVEY GANONG Voiturier-remorqueur 25809-V SMITH TRANSPORT CO. LIMITED Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 8, 9, 10 février 1977. Accordée	Du 8 mars 1977 au 7 mars 1978.
MS-3131	15829-V-S-1 MRS-3611 HURDMAN BROS. LIMITED	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 26, 27, 28 février 1977. Accordée	Du 25 mars 1977 au 24 mars 1978 ou décision finale.
MT-65	25876-V-SI-1 MRS-3599 HASENMAYER AND SONS INC.	Demande de permis temporaire <i>instantané</i> Transport de crevettes, fruits de mer, par véhicule réfrigéré. Rejetée	
MT-66	8659-V-SI-1 MRS-3614 CITY TRUCKING LTD.	Demande de permis temporaire <i>instantané</i> Transport de poêles électriques. Rejetée	
MT-73	M-507662-SI-001, 002, 003, 004, 005, 006, MRS-3630 MRS-3631 MRS-3632 MRS-3633 MRS-3634 MRS-3635	Demande de permis temporaire <i>instantané</i> . Transport par tracteurs, remorques-basculés de phosphalte de Diammonium. Accordée	Du 28 mars 1977 à 7:00 heures au 11 avril 1977.
MT-74	P.A.R. TRANSPORTATION LTD. 25898-V-SI-1 MRS-3629 PHIL HIGGINS Voiturier-remorqueur 16313-V CLARK TRANSFER INC. Voiturier-roulier	Demande de permis temporaire <i>instantané</i> . Autorisation de tirer les remorques de Clark Transfer Inc. Accordée	Du 25 mars 1977 à 04h00 au 26 mars 1977.
MT-75	25897-V-SI-1 MRS-3628 W. EDWARD NOONON Voiturier-remorqueur 16313-V CLARK TRANSFER INC. Voiturier-roulier	Demande de permis temporaire <i>instantané</i> . Autorisation de tirer les remorques de Clark Transfer Inc. Accordée	Du 25 mars 1977 à 04h00 au 26 mars 1977.
MT-68	1930-V-SI-2 M-3621 PROVOST CARTAGE INC. 16313-V	Demande de permis temporaire <i>instantané</i> . Autorisation d'utiliser 10 semi-remorques de type citerne, propriété ou en possession légale de John N. Brocklesby Transport Limited.	Du 23 mars 1977 à midi au 6 avril 1977.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1813	24-02-77	1824-V-D-7 LE DEMENAGEUR QUEBECOIS LTEE Demande de permis	4032	08-05-76	Q-7859	

La Commission:

1. accorde la requête;

2. autorise en faveur de Le Déménageur Québécois Ltée le permis suivant:

Conformément aux dispositions de l'article 13-C de l'Ordonnance générale sur le camionnage, la détentrice a le droit d'agir comme courtier en transport et de transférer lesdites commandes à être exécutées suivant les connaissances ou autres documents conformes aux lois de la province de Québec, pourvu que la détentrice continue à être responsable auprès du client, même si le transport est effectué par un autre détenteur de permis de la Commission des transports du Québec.

3. fixe les taux tels que présentés avec la requête.

SEANCES EN CHAMBRE

QPT-3517	17-03-77	Q-200239-6-D RAYMOND LEVESQUE Requérant-cédant Q-202650-1 JACQUES OUELLET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1521	12-02-77	Q-10703	Accordée
QCR-1761	18-01-77	9290-V-D-1 MCL MOTOR CARRIERS LIMITED (Charlton Transport Limited) Requérante TRANSPORT ROBERT RICHER INC. Opposante-intervenante Demande de ratification, de confirmation, et d'approbation de changement de contrôle ainsi que du maintien du permis.		13-03-76 24-04-76	Q-7307	La Commission: accorde telle que modifiée
QCR-1763	24-01-77	5859-V-DS-1 LORENZO BOUCHARD Requérant-cédant 20625-V ANDRE PILOTE ENR. (Pilote, André) Requérant-cessionnaire Transfert de permis			Q-8947	Accordée
QCR-1786	01-02-77	21294-V-DS-2 DEMANAGEMENT ET ENTREPOSAGE VICTORIA LTEE Mise-en-cause J. CLAUDE PARADIS Requérant Transfert d'actions Demande parue dans le journal « Le Quoti- dien », les 11, 13 et 14 septembre 1976.			Q-10248	Accordée
QCS-1180	17-02-77	25684-V-D-1 MICHEL RIVERIN Voiturier-remorqueur 15957-V GERARD NOLIN (1975) LTEE et 14134-V SERVICE PIERRE JORON (1975) LTEE PIERRE JORON SERVICE (1975) LTD. Courtiers en transport Demande de permis	178	15-01-77	Q-10155	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-1181	18-02-77	120-V-D-2 POULIOT TRANSPORT ENR. (Edouard, Robert & Charles Pouliot. . .) Requérants-vendeurs et POULIOT TRANSPORT ENR. (Pouliot, Edouard. . .) Requérant-acquéreur Transfert de permis	440	22-01-77	Q-10231	Accordée
QCS-1211	17-03-77	25752-V-D-1 MARC-ANDRÉ GINGRAS Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. Courtier en transport Demande de permis	1524	12-02-77	Q-10717	La Commission: 1. accorde la requête; 2. annule le permis spécial 25752-V-S-1 daté du 2 février 1977.
QCV-8317	20-01-77	Q-504733-D-2 WHITE BRENDON Requérant-cédant Q-505861-D-1 LIONEL FORTIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9554	23-12-76	Q-10116	Accordée
QCV-8431	07-03-77	Q-505708-DS-5 MME GERARD DUMONT Requérante-cédante Q-505944-DS-1 YVON DUMONT Requérant-cessionnaire Transfert de permis			Q-10731	La Commission: 1. accueille la requête; 2. décrète que cette décision devient en vigueur le 7 mars 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire.
QCV-8444	17-03-77	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 21, 22 et 24 janvier 1977. Q-503263-D-3 PAUL-AIME BELANGER Requérant-cédant Q-505923-D-1 GHISLAIN BRASSARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1528	12-02-77	Q-10746	Accordée

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1996	25804-V-S-1 Cause: QRS-2402 TRANSPORT DE MACHINERIE INDUSTRIELLE	Demande parue dans le journal « La Tribune », les 8, 9 et 10 février 1977. Accordée.	Ce permis est valide à partir du 16e jour de cette parution jusqu'au 23 novembre 1977, ou jusqu'à décision finale.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPE-905-C	22-03-77	Q-100041-D-1-5-P-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COM- MISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant HENRI CINQ-MARS Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-10218	La Commission corrige la décision QPE-905 à la page 3 pour que le nu- méro de rôle se lise à l'avenir: Q-10218.
QCR-1775-C	22-03-77	23888-V-D-6 L'ADMINISTRATEUR DE LA COM- MISSION DES TRANSPORT DU QUEBEC Requérant EXPRESS HAVRE SAINT-PIERRE LIMITEE HAVRE SAINT-PIERRE EXPRESS LIMITED Intimée Demande de correction conformément à l'arti- cle 2.59.12			Q-10057	La Commission corrige la décision QCR-1775 pour que le numéro de reçu se lise à l'avenir comme suit: 87329.
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QCR-1829	22-03-77	611-V-DS-1 JOSAPHAT PAQUET et 477-V AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTEE Requérants Demande de transfert du système de transport et droits et privilèges afférant aux clauses b, c, et d de son permis numéro 611-V.	Journal de Québec	5, 6, 7 juil. 76	QRS-2070	Rejetée
No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-8199-C	22-03-77	Q-504792-DS-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COM- MISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ADELARD DORION et Q-505751-DS-1 WILFRID LEBLANC Intimés Demande de correction conformément à l'arti- cle 2.59.12			Q-8519	La Commission corrige la la décision QCV-8199 à la page frontispice pour que le numéro de dossier du requérant- cessionnaire se lise à l'avenir comme suit: Q-505751-DS-1.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-8345-C	22-03-77	Q-504474-D-3 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant TRANSPORT DUBUC ENR. Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-9306	La Commission corrige la décision QCV-8345 à la page 2 pour que le numéro de région se lise 2.
QL-476-C	22-03-77	3312-V-D-8 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant CARON & FILS TRANSPORT INC. Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-10064	La Commission corrige la décision QL-476 à la page 3 pour que le numéro de dossier se lise à l'avenir comme suit: 3312-V-D-8.
QL-497	24-03-77	194-DY & 1120-DYV-D-2 LOCATION MONTMAGNY ENR. (Michel Bédard, faisant affaires seul sous la raison sociale) Demande de permis	1070	07-02-76	Q-7047	

La Commission accueille la requête;

autorise la délivrance, en faveur du requérant Michel Bédard, faisant affaires seul sous la raison sociale Location Montmagny Enr., d'un permis l'autorisant à donner à:

1. location à long terme (une année et plus) des véhicules de promenade;
à un bureau de location situé au 116, rue St-Jean-Baptiste Ouest, à Montmagny;
 2. location à long terme (une année et plus) des véhicules de commerce de poids léger n'excédant pas la capacité de deux tonnes;
à un bureau de location situé au 116, rue St-Jean-Baptiste ouest, à Montmagny;
- prend acte des taux déposés avec la requête.

QS-1902-C	22-03-77	23888-V-S-4 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant EXPRESS HAVRE SAINT-PIERRE LIMITEE HAVRE SAINT-PIERRE EXPRESS LIMITED Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2295	La Commission corrige la décision QS-1902 à la page 1 pour que le numéro de reçu se lise à l'avenir comme suit: 87792.
QS-1966-TF-C	22-03-77	3652-V-MTF-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant TRANSPORT THEBERGE LIMITEE Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2361	La Commission corrige la décision QS-1966-TF, pour que les dates de publication se lisent à l'avenir comme suit: 29, 30 et 31 décembre 1976.
QS-1967-TF-C	22-03-77	5427-MTF-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2362	La Commission corrige la décision QS-1967-TF, pour que les dates de publication se lisent à l'avenir comme suit: 29, 30 et 31 décembre 1976.

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QS-1968-TF-C	22-03-77	15267-V-MTF-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant MATANE GASPESIE TRANSPORT INC. Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2363	

La Commission:
corrige la décision QS-1968-TF, pour que les dates de publication se lisent à l'avenir comme suit: 30, 31 décembre 1976 et 3 janvier 1977.

SEANCES EN CHAMBRE

QPV-797-H	22-03-77	3013-A-D-4 AMEDEE PLANTE & FILS INC. Modification d'horaires			Q-11171	Désistement
QPV-799	25-03-77	354-A-D-2 AUTOBUS DUPONT LTEE Modification de service et services additionnels	1145	01-02-75	Q-2792	Désistement
QPV-800	25-03-77	2566-A-D-5 LES TOURS DU VIEUX QUÉBEC LTEE OLD QUÉBEC TOURS LTD. Demande de service touristique par autobus	1784	13-03-76	Q-7286	Désistement
QPE-907	22-03-77	Q-100503-D-3 AUTOBUS DES BOIS-FRANCS LTEE Requérante-adjudicataire et COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES BOIS-FRANCS Mise-en-cause-adjudicateur Demande d'approbation des taux du contrat de transport intégré intervenu avec Autobus des Bois-Francis Limitée.	179	15-01-77	Q-10162	

La Commission:
approuve le prix de transport autorisé par la résolution de la Commission scolaire régionale des Bois-Francis dans sa résolution no 13375 du 29 septembre 1976, avec Autobus des Bois-Francis Limitée, au taux \$108.00 par écolier pour l'année scolaire 1976-77, soit 0.30\$ par voyage-élève dans la ville de Plessisville.

QPT-3526-I	25-03-77	Q-200937-D-4 YVON PELLERIN Renouvellement de permis				Accordée
------------	----------	---	--	--	--	----------

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
QPN-436	24-03-77	24337-V-PN-3 MADAWASKA BRICK & BLOCK CORP. Demande de permis	Q-11202	Accordée	24-03-77

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-8485-1	25-03-77	Q-505489-D-1 PIERRE THEBERGE Renouvellement de permis				Accordée
QCV-8486	21-03-77	Q-505952-D-1 LOUIS VILLE FORTIN Demande de permis	1700	19-02-77	Q-10793	Accordée
QCV-8487	21-03-77	Q-505955-D-1 LEON LANGELIER Demande de permis	1701	19-02-77	Q-10796	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT NO 12 (A.C. 2389-73)

Número et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-8488-CSA-1977 22-03-77 La Commission: 1. prend acte de la déclaration du déclarant; 2. annule le permis délivré en cette affaire le 29 juillet 1976; 3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Artisan » pour la Région 9, conformément au Règlement no 12.	Q-500091-CS-1 MARCEL TREMBLAY	Q-11170	Entrepreneur	Artisan	
QCV-8494-CSA-1977 22-03-77 La Commission: 1. prend acte de la déclaration du déclarant; 2. annule le permis délivré en cette affaire le 9 novembre 1977; 3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Artisan » pour la Région 4, conformément au Règlement no 12.	Q-505681-CS-1 ROBERT TRUDEL	Q-11164	Entrepreneur	Artisan	
QCV-8495-CSA-1977 22-03-77 La Commission: 1. prend acte de la déclaration du déclarant; 2. annule le permis délivré en cette affaire le 22 octobre 1976; 3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Artisan » pour la Région 3, conformément au Règlement no 12.	Q-505795-CS-1 GILLES PARADIS	Q-11165	Entrepreneur	Artisan	
QCV-8496-CSA-1977 22-03-77 La Commission: 1. prend acte de la déclaration du déclarant; 2. annule le permis délivré en cette affaire le 11 mars 1976; 3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Artisan » pour la Région 4, conformément au Règlement no 12.	Q-505073-CS-2 REAL LAMPON	Q-11169	Entrepreneur	Artisan	

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-8489	22-03-77	Q-505097-E-1 TED DAVIS Demande de permis extraprovincial			Q-10937	
La Commission: 1. annule à toutes fins que de droit l'attestation Q-505097-E-1 émise le 22 mai 1975 en faveur de Ted Davis; 2. rejette la présente requête.						
QCV-8490	22-03-77	Q-505859-D-1 JEAN-BAPTISTE COUTURE Demande de permis	8793	20-11-76	Q-9305	Accordée
QCV-8491	22-03-77	Q-505911-D-1 LES PAVAGES GILLES CARMICHAEL INC. Demande de permis	182	15-01-77	Q-10192	Rejetée
QCV-8492	22-03-77	Q-505817-D-3 RENE LANGEVIN Demande de permis	182	15-01-77	Q-10190	Accordée
QCV-8493	22-03-77	Q-505910-D-1 LUCIEN GAILLOUX Demande de permis	182	15-01-77	Q-10191	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT NO 12 (A.C. 2389-73)

Numéro et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-8497-CSE-1977 22-03-77	Q-501379-CS-1 MARCEL GAGNE	Q-11166	Artisan	Entrepreneur	
La Commission: 1. prend acte de la déclaration du déclarant; 2. annule le permis délivré en cette affaire le 22 juillet 1974; 3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Entrepreneur » pour la Région 1, conformément au Règlement no 12.					
QCV-8498-CSE-1977 22-03-77	Q-501685-CS-1 JEAN-LOUIS HOULE	Q-11167	Artisan	Entrepreneur	
La Commission: 1. prend acte de la déclaration du déclarant; 2. annule le permis délivré en cette affaire le 30 octobre 1975; 3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Entrepreneur » pour la Région 4, conformément au Règlement no 12.					
QCV-8499-CSE-1977 22-03-77	Q-501699-CS-1 JEAN-MARIE LAMOTHE	Q-11168	Artisan	Entrepreneur	
La Commission: 1. prend acte de la déclaration du déclarant; 2. annule le permis délivré en cette affaire le 19 mai 1976; 3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Entrepreneur » pour la Région 4, conformément au Règlement no 12.					

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-8504	25-03-77	Q-504583-D-3 ROGER GENDREAU Suppression totale de son permis Q-504583-D-1	1830	26-02-77	Q-10819	La Commission révoque à toutes fins que de droit le permis Q-504583-D-1.
QL-494	21-03-77	Q-600348-D-1 LOCATION DE GRUES T.R. INC. T.R. CRANE RENTAL INC. Demande de permis	1698	19-02-77	Q-10782	Accordée
QL-495	21-03-77	127-V-D-6 TRANSPORT LETARTE LIMITEE LETARTE TRANSPORT LIMITED Droit additionnel	1343	05-02-77	Q-10659	Accordée
QL-498	25-03-77	Q-600328-D-2 (2174-DYV & 1542-DY) LES PLACEMENTS HIRGI INC. Droit additionnel	1831	26-02-77	Q-10829	Accordée

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-2012	Q-503794-ADD-2 Cause: QRS-2419 JEAN-GUY LEFEBVRE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 22, 23 et 24 février 1977. Rejetée.	
QS-2013	Q-503794-ADD-1 Cause: QRS-2420 JEAN-GUY LEFEBVRE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 22, 23 et 24 février 1977. Rejetée.	
QS-2014	3218-A-S-1 Cause: QRS-2434 MERVIN CAHILL	Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 18, 19 et 21 février 1977. Rejetée.	
QS-2023	4561-V-S-3 Cause: QRS-2445 CABANO TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 8, 9 et 10 mars 1977. Rejetée.	
QS-2024	19304-V-S-10 Cause: QRS-2448 ST-LAMBERT TRANSPORT INC.	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 7, 8 et 9 mars 1977. Rejetée.	
QT-66	Q-600357-SI-1 (2269-DYV) Cause: QRS-2453 DOLBEAU EXPRESS INC.	Demande de permis temporaire <i>instantané</i> . Rejetée.	

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

QS-2004	23345-V-S-4 Cause: QRS-2417 JEAN-JACQUES SIMARD Voiturier-remorqueur 14134-V SERVICE PIERRE JORON (1975) LTEE PIERRE JORON SERVICE (1975) LTD. Courtier en transport	Demande parue dans le « Journal de Québec » au Saguenay, Lac St-Jean, les 19, 21 et 22 février 1977. Accordée.	Ce permis est valide à partir du 16 ^e jour de cette parution jusqu'au 9 décembre 1977, ou jusqu'à décision finale.
---------	---	--	---

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-2010	10965-V-S-1 Cause: QRS-2432 CAYER TRANSPORT LTEE Voiturier-remorqueur 877-V ST-RAYMOND EXPRESS (Cayer, François...) Courtier en transport	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 24, 25 et 26 février 1977. Accordée.	Ce permis est valide à partir du 16 ^e jour de cette parution jusqu'au 17 décembre 1977, ou jusqu'à décision finale.

67613-o

Erratum

Dans l'avis publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 4, en date du 29 janvier 1977, au numéro de Rôle M-18839 de la Commission des transports du Québec, on aurait dû lire à la place de: « De Montréal à Parent et les points intermédiaires entre Montréal-St-Michel et Parent, et retour », la phrase suivante: « De Montréal à Parent et les points intermédiaires entre Mont-St-Michel et Parent, et retour ».

67611-o

Compagnies — Loi des

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
LES AGENCES A. & M. INC. A. & M. AGENCIES INC. 1504-9737	16 09 76	3	5
AIDE AUX PERSONNES AGEES EN RESIDENCE A LAVAL INC. 1504-9166	10 09 76	6	9
APPARTEMENTS VILLA ATWATER INC. VILLA ATWATER APARTMENTS INC. 1367-7372	28 02 74	6	4
ARCHITECTURAL FENESTRATION INC. 1118-3746	25 11 66	4	3
L'ASSOCIATION D'ACUPUNCTURE DU QUEBEC ACUPUNCTURE ASSOCIATION OF QUEBEC 1310-9749	05 05 72	3	6
L'ATELIER LA FLECHE DE FER INC. 1222-9092	25 06 71	3	8
BELISLE, GIRARD, SCHERRER, (B.G.S.) & ASSOCIES INC. ... 1466-2878	09 04 76	3	4
BENSOL CUSTOMS BROKERS LTD. 1238-0473	11 03 53	4	6
CHARPENTEC INC. 1355-5974	14 02 74	3	4
COMPAGNIE MONTREAL TRUST MONTREAL TRUST COMPANY 1114-1330	21 03 89	27	26
CONSTRUCTION VARON LTEE VARON CONSTRUCTION LTD. 1368-4782	30 05 74	3	4
CORPORATION MINIERE AYRHART INC. AYRHART MINING CORPORATION INC. 1349-1063	25 09 72	3	5
CORPORATION SYMPHONIQUE ELECTRONIQUE SYMPHONIC ELECTRONIC CORPORATION 1116-6642	12 02 46	5	3
COTE VERTU GARDENS INC. 1128-6176	26 02 63	3	4
COURTIERS EN ALIMENTATION ARISTOCRATE LTEE ARISTOCRAT FOOD BROKERS LTD. 1233-7630	24 09 71	5	3

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
DECORTHEQUE INC. 1472-9271	06 01 77	4	3
LES ENTREPRISES V.R.H.B.P. INC. 1464-2508	19 01 76	5	6
EXCAVATION L.B.G. INC. 1238-6348	17 09 69	4	3
FONDATION LACASSE 1354-8086	22 11 73	5	7
FOURNITURE DE BUREAU J.P.S. INC. J.P.S. OFFICE SUPPLIES INC. 1504-0108	25 06 76	4	3
LE FOYER ST-LOUIS INC. 1272-6022	19 09 63	5	3
LES IMPORTATIONS SEGAMO INC. SEGAMO IMPORTS INC. 1267-1145	07 02 72	4	3
LES INDUSTRIES M.C.P. INC. M.C.P. INDUSTRIES INC. 1356-5189	14 05 74	3	4
INVESTISSEMENTS HILCAN (QUEBEC) LTEE HILCAN HOLDINGS (QUEBEC) LTD. 1336-6596	01 08 73	5	3
LES INVESTISSEMENTS RINA INC. RINA INVESTMENTS INC. 1365-2292	30 04 75	3	4
ISOLATION ST-LAURENT LTEE ST-LAURENT INSULATION LTD. 1505-8860	08 12 76	3	4
J.M. ASPHALT INC. 1205-9119	06 10 70	4	5
JEUNE CHAMBRE DE VAL BELAIR 1467-9708	21 06 76	3	8
MACHINES & ACCESSOIRES LEVINE (1976) LTEE LEVINE MACHINERY & SUPPLY (1976) LTD. 1105-9110	11 03 59	3	4
MAYPACK INC. 1128-3603	10 12 68	3	4
MOUNT BRUNO COUNTRY CLUB, INCORPORATED 1145-1879	29 05 18	12	11
PENSIONNAT SAINT-PAUL DE VARENNES maintenant connu sous le nom de: ECOLE SECONDAIRE ST-PAUL DE VARENNES 1279-2461	24 08 61	9	11
LES PLACEMENTS CLAUDE DURIVAGE INC. 1503-3798	10 05 76	3	4

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
RAD-MED INC. 1330-6444	08 06 73	4	3
SALAISSON LEGENDRE LTEE LEGENDRE MEAT MARKET LTD. 1199-4258	30 01 70	3	4
SICO INC. 1157-2617	28 01 41	5	7
TURGEON TRANSPORT LIMITED 1277-5722	23 02 49	5	3

67612-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
BUREC INC. 1504-0108	FOURNITURE DE BUREAU J.P.S. INC. J.P.S. OFFICE SUPPLIES INC.	25 06 76
LE CENTRE DU GRANIT BEEBE INC. GRANITE CENTER BEEBE INC. 1502-8954	LE CENTRE DU GRANIT BEEBE INC. BEEBE GRANITE CENTER INC.	05 04 76
CLUB DE MOTONEIGISTES BELLECHASSE INC. 1335-8106	CLUB DE MOTO-NEIGE DE BELLECHASSE ...	15 01 73
CLUB DE SOCCER DE QUEBEC 1360-1265	CLUB DE SOCCER LES GROGNARDS DU VIEUX QUEBEC INC.	06 11 74
LA COMPAGNIE D'ART CRITERE LIMITEE CRITERION ART COMPANY LIMITED 1220-8286	CRITERION ART COMPANY LIMITED	23 08 61
H.J.O' CONNELL, LIMITEE H.J.O' CONNELL, LIMITED 1248-5793	H.J. O'CONNELL, LIMITED	18 09 31
LA CORPORATION DE GESTION TICO TICO HOLDING CORP. 1286-1845	TICO HOLDING CORP.	17 01 69
COURTIERS EN DOUANES BENSOL LTEE BENSOL CUSTOMS BROKERS LTD. 1238-0473	BENSOL CUSTOMS BROKERS LTD.	11 03 53
DECELLES, DUBOIS & ASSOCIES INC. 1501-4988	DECELLES, DUBOIS, HEATON & ASSOCIES INC.	05 01 76
LES DEMENAGEMENTS VALOIS INC. 1363-1379	TRANSPORT NORMAND VALOIS INC.	29 04 75

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LES ENTREPRISES FRANCIS LAPLACE INC. 1139-2891	MOTELS DE LA PLACE INC.	14 03 68
FOSCHI & LIBERATORE INC. 1198-0729	FOSCHI & LIBERATORE ARCHITECTURAL IRON WORKS INC.	09 10 56
GESTION J.B. CHARRON LTEE 1132-6071	J.-BTE CHARRON LTEE	08 03 61
KOLINOR INC. 1356-8480	BOUTIQUE AU CAPRICORNE INC.	28 05 74
MARCHE C. & L. INC. 1505-7417	LES ENTREPRISES CLAU ET LOMBARDI INC.	24 11 76
MECANIQUE J.C.T. INC. J.C.T. MECHANICAL INC. 1208-6187	H. LEGAULT SERVICE INC.	03 03 71
LES MOULURES POITRAS & LEMIEUX INC. 1367-0427	LES MATERIAUX NOEL POITRAS INC.	26 09 75
GERARD PARIZEAU LTEE GERARD PARIZEAU LTD. 1262-6610	GERARD PARIZEAU, LTEE	23 08 60
PAVAGE DE DORCHESTER INC. 1254-2080	MODERN PAVING & CONSTRUCTION (DORCHESTER) LTD.	01 05 61
LES PRODUCTIONS VIA LE MONDE INC. 1293-6654	LES PRODUCTIONS VIA LE MONDE, CANADA INC.	28 12 68
RESTAURATION DE BATIMENTS KEARNS LIMITEE KEARNS BUILDINGS RESTORATION LIMITED 1365-0171	SYSTEMES DE NETTOYAGE SOUS PRESSION WESTLAKE (QUEBEC) LIMITEE WESTLAKE PRESSURE CLEANING SYSTEMS (QUEBEC) LIMITED	04 08 75
C. HOWARD SIMPKIN LTEE C. HOWARD SIMPKIN LTD. 1129-1184	C. HOWARD SIMPKIN LTD.	27 02 45
LES THERMO-GRAVEURS MONARQUE LTEE... MONARCH THERMO-ENGRAVERS LTD. 1118-9222	MONARCH THERMO-ENGRAVERS LTD.	21 12 59

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67612-o

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ACADEMIE DE MUSIQUE DE VILLE DE LAVAL 1271-6312	13 10 71	Laval	875, Marian, Laval.

Nom de la compagnie	Date de constitution			Domicile légal	
				Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES AGENCES JEROME VAUGEOIS INC. 1462-7228	21	10	75	7240, avenue Delisle, Charlesbourg.	212 est, 71 ^e Rue, Charlesbourg.
ALUMINIUM BUSQUE INC. BUSQUE ALUMINIUM INC. 1361-2361	15	01	75	39, rue Mitchener, Saint- Joseph.	175, rue Mitchener, Saint- Joseph.
AMENAGEMENT RODMARC INC. RODMARC DEVELOPMENT INC. 1365-2375	30	04	75	3865, rue Kevin, Montréal	1255, rue Université, bureau 811, Montréal.
L'ASSOCIATION DES ANIMATEURS CHANSONNIERS DU BAS CANADA 1467-5698	03	06	76	Montréal	4 est, Notre-Dame, bureau 1002, Montréal.
L'ASSOCIATION CANADA-NORMANDIE SECTION DE MONTREAL 1272-3128	28	12	71	4689 A, rue de la Roche, Montréal.	5225, chemin de la côte- St-Antoine, Montréal.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE LAC ST-JEAN INC. 1268-1581	08	04	57	Alma	160 est, St-Louis, Alma.
ASSOCIATION DES MODELLISTES FERROVIAIRES DE MONTREAL MONTREAL RAILROAD MODELERS ASSOCIATION 1330-6196	08	02	73	Montréal	891 ouest, rue St-Paul, Montréal.
L'ASSOCIATION DES PEDIATRES EN PRATIQUE PRIVEE DE L'HOPITAL STE-JUSTINE INC. 1462-4282	07	10	75	Montréal	3175, chemin de la côte- Ste-Catherine, Montréal.
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EXPRESSION DRAMATIQUE AU QUEBEC 1334-2811	27	03	73	175 est, boulevard St-Joseph, Montréal.	1025 est, boulevard St-Joseph, Montréal.
AUBERGE DE LA PAIX QUEBEC INC. 1331-3499	24	04	73	Québec	919, Manrèse, app. 3, Québec.
AUGER INC. 1288-3583	09	09	64	110 est, rue Notre-Dame, Victoriaville.	303 est, boulevard Industriel, Victoriaville.
AUTOBUS G. CHARPENTIER INC. 1469-9300	09	09	76	Black Lake	282, rue Principale, Black Lake.
LES BIJOUX MONDIA INC. 1501-8740	23	01	76	620, rue Cathcart, bureau 315, Montréal.	637 ouest, rue Craig, bureau 306, Montréal.
BIJOUTERIE JEAN GOSSELIN INC. 1362-0786	28	02	75	Saint-Georges-Est	308, 1 ^{re} Avenue, Saint- Georges-Est.
BLACKBURN & BLACKBURN INC. 1337-3238	11	09	72	Chicoutimi	508, Ste-Anne, Chicoutimi.
BOUTIQUE BON PIED BEL OEIL INC. 1466-7992	05	05	76	Beloeil	271, boulevard Cartier, Beloeil.
BOUTIQUE DU COLLEGE LIMITEE 1471-6567	22	11	76	Saint-Laurent	1485, du Collège, Saint- Laurent.
LES BOUTIQUES VIEL INC. 1467-6068	04	06	76	Saint-Hyacinthe	2105, Ste-Anne, Saint- Hyacinthe.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
BROUILLETTE & FRERES INC. 1466-0708	08 04 76	Saint-Nicéphore	4500, boulevard St-Joseph, Saint-Nicéphore.
BUREAU DE CREDIT DE VALLEYFIELD INC. 1347-4150	07 07 72	5, rue du Marché, Salaberry- de-Valleyfield.	312, Jacques-Cartier, Salaberry-de-Valleyfield.
C & B VACATION PROPERTIES INC. 1348-4597	11 09 72	165, rue Main, Hull	54, Dumas, Hull.
A. & G. CAMPEAU INC. 1501-5829	29 12 75	1345, rue Bellechasse, Montréal.	6840, rue St-Urbain, Montréal.
CANATRANS INC. 1366-1541	11 07 75	Montréal	1130 ouest, Sherbrooke, Montréal.
CARROSSERIE D'AUTO ART (1976) INC. ART AUTO BODY (1976) INC. 1503-6395	27 05 76	Montréal	3570, Masson, Montréal.
CENTRE DE COUTURE POINTE-AUX- TREMBLES INC. 1470-8713	18 10 76	320, de Normandie, Pointe- aux-Trembles.	12,675 est, Sherbrooke, Pointe-aux-Trembles.
CENTRE D'ETUDE GEO-CARTOGRAPHIQUE CHICOUTIMI INC. 1358-8736	30 08 74	Chicoutimi	263, avenue Lafontaine, Chicoutimi.
CENTRE DE PSYCHO-EDUCATION DU QUEBEC 1255-8532	09 10 62	2901 est, boulevard Gouin, Montréal.	750 est, boulevard Gouin, Montréal.
CHARCUTERIE LA FRINGALE INC. 1371-8937	27 03 75	657, rue Mathieu, Terrebonne.	1245, Moody, Terrebonne.
CLUB ASTER 1234-6052	17 12 63	7395, rue Malo, Brossard	7365, Manon, Brossard.
CLUB AUX PIERRES 1283-8462	09 05 41	653, avenue des Cèdres, Shawinigan.	1075, 115 ^e Rue, Shawinigan.
CLUB DES FEUX FOLLETS 1381-0650	08 03 57	15, rue Hébert, Baie- Comeau.	34, avenue Babel, Baie- Comeau.
CLUB DE MOTO-NEIGE CARCAMP INC. 1335-9476	29 01 73	Berthierville	741, rang des Cascades, Berthierville.
LE CLUB OPTIMISTE THURSO INC. 1504-4894	03 08 76	Thurso	255, rue Victoria, Thurso.
CLUB DE SKI DE FOND NEZ AU VENT 1354-4481	29 01 74	Château-Lac-Beauport, Saint-Dunstan-du-Lac- Beauport.	178, chemin Le-Tour-du- Lac, Saint-Dunstan-du-Lac- Beauport.
COMITE DES LOISIRS DU CENTRE HOSPITALIER DE MANIWAKI, INC. 1470-4795	28 09 76	Maniwaki	309, boulevard Desjardins, Maniwaki.
LA CONGREGATION DES TEMOINS DE JEHOVAH DE SEPT-ILES 1467-1226	17 05 76	Sept-Iles	40C, Falkan, bureau 108, Sept-Iles.
LE CONSEIL BUCKINGHAM, NO 2056, DES CHEVALIERS DE COLOMB DE BUCKINGHAM 1472-5980	22 04 53	Buckingham	480, des Pins, Buckingham.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CONSEIL CARTIERVILLE, NO 3277, DES CHEVALIERS DE COLOMB 1299-9744	21 10 64	12,290, rue Grenet, Cartierville.	5807 est, Gouin, Montréal.
CONSEIL 2402 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE RIVIERE-DU-LOUP 1304-7105	22 04 53	Rivière-du-Loup	9, rue Dollard, Rivière-du- Loup.
CONSEIL SAINT-CESAIRE NO. 2172 DES CHEVALIERS DE COLOMB 1150-6912	22 04 53	Saint-Césaire	1190, Notre-Dame, Saint- Césaire.
CONSEIL SHERBROOKE, NO 530 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SHERBROOKE 1472-5774	22 04 53	Sherbrooke	574 est, King, Sherbrooke.
LES CONSTRUCTIONS ADAGE INC. 1366-7076	26 08 75	20, Gounod, Candiac	4, Calvin, Candiac.
CONSTRUCTIONS ANTONIN BERGERON LTEE 1329-8435	18 04 73	111, rue Caron, Chibougamau.	654, 6 ^e Rue, Chibougamau.
CONSTRUCTION ATOME INC. 1333-2838	21 11 72	Saint-Eustache	4, rue Judd, Saint-Eustache.
CONSTRUCTION MILLER-PRICE LTEE MILLER-PRICE CONSTRUCTION LTD. 1351-5317	17 01 74	80, rue Prince, Montréal ...	2180, avenue Clifton, Montréal.
CONSTRUCTION ST-MARTIN & MICHAUD INC. ST-MARTIN & MICHAUD CONSTRUCTION INC. 1334-1904	14 03 73	38, rue Marguerite d'You- ville, Gatineau.	156, Lamarche, Gatineau.
CONSTRUCTION 3-B LTEE	11 02 76	97, rue Sasseville, Mistassini.	1, rue Bonneau, Mistassini.
CONSTRUCTION VANCEL LTEE	14 08 73	Templeton	865, boulevard Maloney, Gatineau.
LA CORPORATION DES ETUDIANTS DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL, (C.E.S.A.-U.Q.A.M.) INC. 1504-4209	29 07 76	Montréal	1193, place Philippe, Montréal.
CHARLEMAGNE COTE INC. 1462-3912	03 10 75	Trois-Pistoles	92 est, Notre-Dame, Trois- Pistoles.
LES COUVRE-PLANCHERS ST-LAMBERT INC. 1470-2963	21 09 76	Saint-Lambert	1716, rue des Erables, Saint- Lambert.
CREATIONS SAAD INC. SAAD CREATIONS INC. 1354-6213	03 05 74	7665, boulevard St-Laurent, Montréal.	7595, boulevard St-Laurent, Montréal.
DANACRES REALTY LIMITED	22 12 49	Montréal	5120, Macdonald, app. 601, Montréal.
C. DANSEREAU CONSTRUCTION INC. 1244-1036	15 05 67	961, rue Marie-Anne Messier, Boucherville.	960, boulevard Marie- Victorin, Boucherville.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
BENOIT DELADURANTAYE INC. 1463-9496	29 12 75	Boucherville	1281, de Lorraine, Boucherville.
DEMOBEK INC. 1369-5622	05 09 74	Montréal	31, St-Jacques, suite 500, Montréal.
REMI DESCHAMPS INC. 1463-9504	29 12 75	Laval	43, Daudet, Laval.
DOMAINE COMMUNARD INC. 1464-6871	09 02 76	Ancienne-Lorette	1408, Bellevue, Ancienne-Lorette.
CLAUDE DURAND INC. 1333-2101	26 09 72	Repentigny	261, Notre-Dame, Repentigny.
EDITARD INC. 1463-1980	18 11 75	Montréal	1010, Beaver Hall, chambre 750, Montréal.
EMBEE INVESTMENTS LTD. 1256-3896	22 08 67	2204, carré Victoria, bureau 800, Montréal.	1117 ouest, Ste-Catherine, bureau 923, Montréal.
LES ENTREPRISES LAPOINTE ET ST-HILAIRE INC. 1468-0300	18 06 76	Fleurimont	235, Wilfrid, Fleurimont.
LES ENTREPRISES DE NIVELAGE MATAGAMI INC. 1335-7702	20 12 72	Matagami	27, rue Vanier, Matagami.
FABRICATION CHARNY INC. CHARNY MANUFACTURING INC. 1505-1857	30 09 76	Montréal	9500, rue Meilleur, 7 ^e étage, Montréal.
ANDRE FILTEAU & FILS INC. 1503-1222	20 04 76	Longueuil	31 ouest, Gentilly, Longueuil.
FIRST-CAPITAL SECURITIES INC. 1242-9395	30 11 70	Place du Canada, Montréal..	500, place d'Armes, Montréal.
FONDATION PERE JEAN INC. FATHER JEAN FOUNDATION INC. 1334-4874	29 01 73	6681, 12 ^e Avenue, Montréal.	9750, Lajeunesse, bureau 201, Montréal.
FORGET, ENTREPRENEUR GENERAL LTEE... 1244-5904	25 04 72	2920, St-Donat, Montréal ..	9620, de Marseille, Montréal.
GABRIEL FORTIN INC. 1323-3127	10 07 62	357, Boulanger, Naudville.	615, Jourdan, Alma.
THE 4395 BEAUBIEN STREET CORP. 1236-9302	09 06 59	Montréal	6640, St-Hubert, Montréal.
LES FRUITS DANIEL INC. 1466-6200	27 04 76	Sept-Iles	331, rue Joliette, Sept-Iles.
FUMEX INC. 1463-2947	26 11 75	Val-d'Or	837, 3 ^e Avenue, Val-d'Or.
G & M. SERVICES ELECTRONIQUES LTEE ... G & M. ELECTRONIC SERVICE LTD. 1341-9619	12 10 73	1368, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette.	4130, boulevard Hamel, Ancienne-Lorette.
GARAGE HENRI DROLET INC. 1157-4597	09 03 66	1070, route Nationale numéro 2, Ancienne-Lorette.	4040, boulevard Hamel, Ancienne-Lorette.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
GARAGE J.P. DAIGNEAULT INC. 1461-8383	09 09 75	Longueuil	801, Verchères, Longueuil.
LA GARDE PAROISSIALE CHRIST-ROI DE SHAWINIGAN INC. 1246-3840	22 10 64	Shawinigan	1190, Notre-Dame, Shawinigan.
LES GESTIONS ADLEXCO LTEE ADLEXCO MANAGEMENT LTD. 1463-8357	23 12 75	60, rue St-Jacques, Montréal.	10, rue St-Jacques, Montréal.
GRAFF, CENTRE DE CONCEPTION GRAPHIQUE INC. 1357-0288	19 02 74	848 est, rue Marianne, Montréal.	963, est, Rachel, Montréal.
GRANBY TRADING CO. LTD. 1160-0129	25 05 61	29, Dufferin, Granby	266, rue Laval, Granby.
GRAVEL & GRAVEL INC. 1365-2458	30 04 75	1530, Cardinal, Saint-Laurent.	2025, boulevard O'Brien, Saint-Laurent.
J.P. GRAVEL INC. 1309-6755	07 10 71	Cap-Santé	275, route 138, Cap-Santé.
GROUPE D'INTERVENTION VIDEO DE MONTREAL INC. 1462-0884	19 09 75	Montréal	3963, Saint-Denis, Montréal.
HABITATIONS MANERIK INC. 1467-3503	26 05 76	Rimouski	84, Ste-Marie, Rimouski.
HOTEL CALIXA-LAVALLEE INC. 1503-0661	14 04 76	Calixa-Lavallée	778, Beauce, Calixa- Lavallée.
LES IMMEUBLES BOURLAMAQUE INC. 1357-3514	20 06 74	828, 5e Rue, Val-d'Or	855, 3e Avenue, Val-d'Or.
IMMEUBLES G. BERGERON INC. G. BERGERON REALTIES INC. 1367-0872	25 09 75	3486 est, rue Bélanger, Montréal.	1306 est, rue Ste- Catherine, Montréal.
LES IMMEUBLES POLBRO LTEE POLBRO REALTY CO. LTD. 1350-9740	28 12 73	68, rue Cartier, Laval	3509, boulevard de la Concorde, suite 200, Laval.
IMMEUBLES SELECTS QUEBEC INC. SELECT REALTIES QUEBEC INC. 1354-7757	13 04 74	365, boulevard Laurier, Beloeil.	527, boulevard Laurier, Beloeil.
LES IMPORTATIONS J.B.R. INC. J.B.R. IMPORTS INC. 1481-1103	27 11 75	Saint-Laurent	343, Deslauriers, Saint-Laurent.
IMPRESSION D.B.M. INC. D.B.M. PRINTING INC. 1202-5367	15 12 70	1281 ouest, boulevard Charest, Québec.	375, rue Verdun, Québec.
IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX INC. 1322-2003	14 10 72	La Malbaie	261, Naim, La Malbaie.
IMPRIMERIE & PUBLICITE DELTA LTEE DELTA PRINTING & ADVERTISING LTD. 1118-9917	02 03 64	Montréal	8055 est, boulevard Henri- Bourassa, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE L'AMIANTE INC. 1463-3226	27 11 75	Thetford Mines	80, Notre-Dame, Thetford Mines.
LES INVESTISSEMENTS FOSCO INC. FOSCO INVESTMENTS INC. 1370-8326	27 12 74	Montréal	1396 ouest, Ste-Catherine, Montréal.
LES INVESTISSEMENTS LAURIER LAPIERRE INC. 1354-8417	05 03 74	892 ouest, rue Sherbrooke, bureau 201, Montréal.	1212 ouest, avenue Des Pins, Montréal.
ISOLATION C.T. INC. 1363-9141	06 06 75	250 avenue Argenteuil, Lachute.	93, Hammond, Lachute.
ITALVINE LTEE ITALVINE LTD. 1334-8164	18 06 73	Place Bonaventure, Montréal.	56, Fundy, place Bonaventure, Montréal.
JOINT INVESTMENT CORPORATION 1268-9022	23 01 54	Montréal	1455 ouest, Sherbrooke, Montréal.
CHARLES LABONTE INC. 1467-3917	27 05 76	Val-d'Or	798, 3 ^e Avenue, Val-d'Or.
LACASSE AUTO PARTS INC. 1192-6128	17 11 69	150, boulevard de la Concorde, Laval.	5395, boulevard Levesque, Laval.
C. LAFOND & FILS INC. 1468-5598	19 07 76	Saint-Célestin	592, Houde, Saint-Célestin.
LANTON INC. 1271-2717	14 01 69	Québec	200 ouest, des Frères, Québec.
LEMIEUX ASSURANCES INC. 1309-8835	01 05 69	26, rue Notre-Dame, Saint-Rémi.	1030, rue Notre-Dame, Saint-Rémi.
LIGUE DE HOCKEY LES VIEILLES LAMES INC. 1468-7263	23 07 76	Charlesbourg	3656, des Thuyas, Charlesbourg.
LITHOCHROME (1974) INC. 1370-0125	11 10 74	Montréal	3744, Jean-Brillant, Montréal.
MABRAVIHA LTEE 1364-6815	15 07 75	5821, des Glaieuls, Orsainville.	5674, des Jacinthes, Charlesbourg.
MACHINES & ACCESSOIRES LEVINE (1976) LTEE LEVINE MACHINERY & SUPPLY (1976) LTD. 1105-9110	11 03 59	1708 ouest, rue Notre- Dame, Montréal.	1140, rue Wellington, Montréal.
LE MAGASIN VOGUE INC. 1267-6292	06 06 33	Montréal	6640, St-Hubert, Montréal.
LA MAISON DU BILLARD METROPOLITAIN INC. THE METROPOLITAIN HOUSE OF BILLIARDS INC. 1504-3375	21 07 76	Laval	2025, boulevard Industriel, Laval.
LES MAJORETTES LES DUCHESSES DE L'OUTAOUAIS INC. 1462-6675	20 10 75	Hull	227, Laval, Hull.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
MANOIR MARC-AURELE FORTIN INC. 1461-2725	07 08 75	1595, St-Martin, Laval	1276, boulevard Labelle, Laval.
MARCHE ANGELBERT LAFOREST INC. 1361-9184	19 02 75	Lacolle	72, de l'Eglise, Lacolle.
MARRONI CONSTRUCTION LTEE	21 10 63	380, 32 ^e Avenue, Lachine ..	399, 51 ^e Avenue, Lachine.
MEDIABEC INC. 1365-8018	12 06 75	1651, rue St-Denis, Montréal.	361, place Royale, Montréal.
MENUISERIE J.K. LTEE	11 12 74	Montréal	3150, boulevard Robert, Montréal.
J.K. WOODWORK LTD. 1360-7353			
MIGUELLO TOILETRIES COMPANY LIMITED. 1110-1128	25 01 67	4985, chemin côte-St-Luc, Montréal.	620, rue Cathcart, bureau 558, Montréal.
EDGAR MILOT LTEE	27 02 47	Montréal	3990 est, Sherbrooke, bureau 5, Montréal.
LES MODES FIT-KNIT INC. FIT-KNIT FASHION INC. 1115-6296	01 02 68	Montréal	7250, Mile End, bureau 801, Montréal.
O.D.S. LTEE	18 09 58	1406, rue St-Denis, Montréal.	1200, rue Sanguinet, Montréal.
L'OFFENSIVE LIONS DE JONQUIERE INC. 1353-2221	16 12 71	75, St-Dominique, Jonquière.	200, St-Clément, Jonquière.
O'SULLIVAN B. COLLEGE OF LIMOILOU INC. 1239-3294	14 03 60	Québec	2601, Vitré, Québec.
P.S. PROMOTION SERVICE LTD. 1225-9065	20 03 69	Montréal	5333, Casgrain, bureau 1202, Montréal.
PENNINO CONSTRUCTION INC. 1279-4715	27 01 71	7677, de Lorimier, app. 2, Montréal.	12,245, place Henri-Beau, Montréal.
PISCINES CARAVELLE INC. 1481-0816	25 11 75	561, boulevard 9C, Sainte- Catherine-d'Alexandrie.	557, route 9C, Sainte- Catherine.
PLACE DU CHENE (ST-EUSTACHE) LTEE 1349-5106	05 04 72	Saint-Eustache	140, St-Eustache, Saint- Eustache.
PLACEMENTS RYTHME INC. RHYTHM INVESTMENTS INC. 1365-3159	06 05 75	Montréal	3637 est, Métropolitain, Montréal.
PLOMBERIE J.A. LEFEBVRE INC. 1357-2375	12 02 74	103, St-Charles, Longueuil..	1155, chemin Chambly, Longueuil.
POINTE CLAIRE DEVELOPMENT INC. 1246-9276	12 11 52	1255, rue Université, suite 700, Montréal.	2075, rue Université, suite 1208, Montréal.
LES PORTES DE GARAGE L.P. INC. 1465-7555	23 03 76	Saint-Eustache	111-A, Grande-Côte, Saint- Eustache.
GILLES POUPART INC. 1339-2899	10 08 73	10,619, rue J.J. Gagnier, Montréal.	2, Complexe Desjardins, bureau 2600, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
PRETS ET IMMEUBLES A.D.L. INC. 1363-2450	04 07 75	Shawinigan	112, 4 ^e Rue, Shawinigan.
LES PRODUCTIONS COTE-NORD INC. 1467-4741	31 05 76	Sept-Iles	30, Lockhead, Sept-Iles.
PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE SHEFFORD CHEMICALS LTD. 1333-2176	17 11 72	5, rue Hackett, Granby	1028, rue Principale, Granby.
RADIATEUR ABITIBI, VAL D'OR INC. ABITIBI RADIATOR, VAL D'OR INC. 1356-2624	01 05 74	Val-D'Or	1771, 3 ^e Avenue, Val-D'Or.
LUCIO RAFFAELLI INC. 1158-3630	05 12 61	2333, rue Galvani, Sainte-Foy.	2548, carré Bayonne, Sainte-Foy.
RESIDENCES METROPOLITAINES G.D. INC. 1465-2002	03 03 76	Longueuil	2522, Delorimier, Longueuil
RESTAURANT FERNANDO INC. 1331-4497	07 06 73	Montréal	851 est, Rachel, Montréal.
RESTAURANT M.Z.M. INC. M.Z.M. RESTAURANT INC. 1371-4258	21 02 75	Montréal	7953, Hochelaga, Montréal.
RETELEMENTS G.L.R. INC. 1461-7120	04 02 76	10, route rurale numéro 3, Jonquière	240, Nelson, Jonquière.
ROYANSON, INC. 1337-5738	10 08 73	3184, rue de Galais, Sainte-Foy	820, Bon-Air, Sainte-Foy.
STE. THERESE HOUSING INC. 1266-3506	18 07 57	Montréal	2075, rue Université, suite 1208, Montréal.
LE SALON DE LA FEMME DE MONTREAL INC. 1348-7822	12 07 72	Montréal	1390 ouest, Sherbrooke, suite 45, Montréal.
SALON LE ROY INC. 1464-9206	23 02 76	Montréal	4457 est, rue Beaubien, Montréal.
SAULNIER, ALLARD, NARBONNE LTEE SAULNIER, ALLARD, NARBONNE LTD. 1231-2799	24 05 60	Montréal	3524, St-Germain, Montréal.
SERVICE ADMINISTRATIF RIVE-SUD INC. 1368-8346	28 06 74	1635, Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville.	1525, Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville.
SINAMONE INC. 1357-3522	25 06 74	169, Ste-Thérèse, app. 4, Rimouski.	70 est, St-Germain, Rimouski.
SOGESMOND INC. 1504-1049	02 07 76	Laval	2045, rue de Vouvray, Laval.
SPORT DEUX MILLE DU SAGUENAY INC. 1469-2834	17 08 76	Chicoutimi	1, place du Royaume, Chicoutimi.
STRATHMORE COMMUNITY ASSOCIATION 1248-1842	19 07 54	209, des Sources, Dorval.	1335, Lakeshore Drive, Dorval.
LES TAPIS PIERRE LACHAPPELLE INC. 1461-2386	08 08 75	Pointe-aux-Trembles	934, Pierre-Lacroix, Pointe-aux-Trembles.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
TAVERNE LE SAULOIS LTEE 1283-5278	24 04 72	Québec	1417, boulevard Masson, Québec.
TAXI PAQUETTE INC. 1469-2362	16 08 76	Longueuil	677, Louise, Longueuil.
THIBODEAU & LORD INC. 1362-0844	26 02 75	208, rue Olivier, Victoriaville.	231, Victoria, Victoriaville.
TICO HOLDING CORP. 1286-1845	17 01 69	Montréal	5253, avenue Park, bureau 650, Montréal.
TRANSPORT DUBE, QUEVILLON INC. 1361-7816	30 07 75	Lebel-sur-Quevillon	1116, parc Industriel, Lebel-sur-Quevillon.
J.-ADRIEN TREMBLAY & FILS LTEE 1465-6805	22 03 76	Saint-Félicien	1154, St-Paul, Saint-Félicien.
L'UNION DES CAVALIERS DU LAC INC. 1243-9410	26 04 72	1300, boulevard St-Jude, Alma.	670, canton Delisle, Alma.
UNITE DOMREMY JONQUIERE INC. 1228-6613	03 10 59	Jonquière	103, St-Pierre, Jonquière.

67612-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Fusion de compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
FERCAL INC. 1472-8471	615, boulevard Pierre-Bertrand, Vanier.	01 01 77	FERCAL INC. LES IMMEUBLES LAURIER INC.

67612-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MEDARD 1471-0248	Saint-Médard	22 10 76	corrigeant le nom «AGE D'OR DE ST-MEDARD» par «CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MEDARD»

67612-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L. P. S. Date	Modifications
SICO INC. 1157-2617	28 01 41	30 03 77	1. Modifiant le capital; 2. modifiant les privilèges et restrictions; 3. modifiant les dispositions des lettres patentes.

67612-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ADMINISTRATION J. DENIS INC. 1354-5710	26 02 74	6089, rue Pascal, Montréal-Nord.	54, Edmond, Repentigny.
AMUSEMENTS BELLEVUE INC. BELLEVUE AMUSEMENTS INC. 1340-3738	17 09 73	360 ouest, rue St-Jacques, bureau 810, Montréal.	83, Ste-Anne, Sainte-Anne- de-Bellevue.
AUTOMATES ALOUETTE INC. ALOUETTE VENDING INC. 1502-0787	30 01 76	839, rue Perrier, Brossard.	235, Jeannette, Lemoyne.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
BALE-TIE CORP. 1139-3311	04 07 62	Montréal	721-A, boulevard Laurier, Beloeil.
BEAUPARLANT & FILS LTEE 1237-1944	12 06 59	Outremont	235, côte Vertu, Saint- Laurent.
CARREFOUR DE LA VERENDRYE INC. 1466-5707	27 04 76	Laval	788, rue Toupin, Sainte- Thérèse.
CENTRE D'ABATTAGE DU NORD-OUEST LTEE 1462-0975	22 09 75	La Sarre	Palmarolle.
CENTRE HORTICOLE J.G. CHARBONNEAU LTEE 1365-3605	09 05 75	35, rue Beauchamp, Châteauguay.	223, St-André, Saint-Rémi.
CENTRE NAUTIQUE DE L'ISTORLET 1337-0937	18 01 73	6328, avenue Royale, L'Ange-Gardien.	Portage-du-Cap, Ile-du- Havre-Aubert.
CLUB DE LOISIRS RAWDON 1281-6492	06 12 65	636, Richard, Verdun	15, Leclerc, Rawdon.
CONFECTION LORI-LYNNE INC. LORI-LYNNE FASHIONS INC. 1352-2289	28 01 74	2292, rue Bourgoïn, Saint-Laurent.	5420, St-Laurent, Montréal.
CONSTRUCTION BALMEC LTEE BALMEC CONSTRUCTION LTD. 1352-4285	04 02 74	15, rue Papineau, Hull.	925 est, boulevard Maloney Gatineau.
CONSTRUCTION CAJBO INC. CAJBO CONSTRUCTION INC. 1355-8853	18 12 73	15, rue Papineau, Hull.	925 est, boulevard Maloney, Gatineau.
CONSTRUCTION GABIGER INC. GABIGER CONSTRUCTION INC. 1354-2345	02 03 74	15, rue Papineau, Hull.	925 est, boulevard Maloney, Gatineau.
CONSTRUCTION GILLES LAFLEUR INC. 1504-6436	17 08 76	527, boulevard Hébert, Beauharnois.	41, 3 ^e Avenue, Melocheville.
CONSTRUCTION ORBER LTEE ORBER CONSTRUCTION LTD. 1354-4598	15 02 74	15, rue Papineau, Hull.	925 est, boulevard Maloney, Gatineau.
CONSTRUCTION SPIRAL LTEE SPIRAL CONSTRUCTION LTD. 1352-3139	07 01 74	56, rue Charlotte, Sorel	1062, de Randonnai, Boucherville.
CREATIONS PATAPOUF INC. 1199-9851	11 11 70	3555, boulevard Métropoli- tain, chambre 501, Montréal.	5405 est, Métropolitain, Saint-Léonard.
CREATIONS TOTEM INC. 1139-3204	29 08 69	7430, boulevard Roi-René, Anjou.	8720 est, Notre-Dame, Montréal.
ECOLE DE STENOGRAPHIE DU QUÉBEC INC. 1349-1998	20 07 72	1029 est, boulevard St-Joseph, Montréal.	610, avenue Montcalm, Mont-Saint-Hilaire.
ENTREPRENEUR GENERAL L.B.G. INC. 1367-5426	29 03 74	10305, Iberville, Montréal.	3, place Bellerive, bureau 1203, Laval.
LES ENTREPRISES BARNABE INC. 1215-9786	02 11 71	365 ouest, 54 ^e Rue, app. 6, Charlesbourg.	656, de Brabant, Sainte-Foy.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES ENTREPRISES LEUCO INC. 1350-7462	12 12 73	2030, Père Lelièvre, suite 229, Duberger.	656, de Brabant, Sainte-Foy.
LES ENTREPRISES PETIT INC. 1194-8858	07 11 66	3065, rue Belair, Sherbrooke.	7700, boulevard Roi René, Anjou.
LES EQUIPEMENTS ZNIDAR & FRERES (QUEBEC) LIMITEE ZNIDAR BROS., EQUIPMENT (QUEBEC) LIMITED 1357-9263	18 07 74	Place Victoria, bureau 4111, Montréal.	701, autoroute 604, Saint-Eustache.
ERECTION TREMAGI INC. TREMAGI ERECTION INC. 1358-4578	12 08 74	11770, rue Langelier, app. 1, Montréal-Nord.	4, place Lambert, Repentigny.
FIBRO SPORT INC. 1299-1667	30 09 64	Sherbrooke	1150, Sherbrooke, Magog.
FILMOTIV INC. 1371-6055	05 03 75	1096, boulevard Lesage, Laval.	645, Lorraine, Mont-Saint- Hilaire.
FOURNITURE DE BUREAU J.P.S. INC. J.P.S. OFFICE SUPPLIES INC. 1504-0108	25 06 76	4353 A, rue Brébeuf, Montréal.	1740, côte Vertu, bureau 4, Saint-Laurent.
ANDRE FRADET INC. 1358-2499	01 08 74	8505, place du Gouverneur, Charlesbourg.	350 est, boulevard Charest, bureau 608, Québec.
J.J. GEOFFRION INC. 1208-7052	06 05 71	780, carré Thibault, Sainte-Thérèse.	2585, Bates Road, Montréal.
GESTION B.D.L. LTEE 1360-4806	27 11 74	Québec	192, Valvue, Loretteville.
GETMAC INC. 1465-1624	26 02 76	196, rue St-Louis, Loretteville.	240 ouest, Sapinière-Dorion, suite 104, Québec 3.
HOTEL DES PLAINES LTEE 1151-9295	08 03 65	166, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines.	10,950, avenue de l'Esplanade, Montréal.
LES IMMEUBLES HERJEAN INC. 1466-5301	23 04 76	Montréal	8595, Langelier, Saint-Léonard.
LES IMMEUBLES KEMNER INC. 1269-7272	23 08 65	185, rue Papineau, Sept-Iles.	1242, Jean-Dequen, Sainte-Foy.
LES IMPORTATIONS SEGAMO INC. SEGAMO IMPORTS INC. 1267-1145	07 02 72	9494, boulevard St-Laurent, Montréal.	188 sud, Notre-Dame, Thetford Mines.
LES INVESTISSEMENTS RENTEN INC. RENTEN INVESTMENT INC. 1282-0932	28 02 69	Montréal	288, Cartier, app. 9, Laval.
KIROMED INC. 1269-9831	05 11 68	215, rue St-Laurent, Longueuil.	59, St-Jacques, suite 500, Montréal.
LEFEBVRE & LEFEBVRE INC. 1480-2359	06 10 75	Montréal	4382, Compiègne, Saint-Léonard
LA LIBRAIRIE DOUBLE CROCHET INC. THE DOUBLE HOOK BOOK SHOP INC. 1369-8790	01 10 74	Montréal	1235 A, avenue Greene, Westmount.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LIGUE EXECUTIVE DE HOCKEY DE VILLE MONT-ROYAL TOWN OF MOUNT ROYAL EXECUTIVE HOCKEY LEAGUE 1464-9768	18 02 76	Montréal	1790, Markham, Mont-Royal.
LOCATION D'EQUIPEMENTS CAMECHA INC. 1365-5030	23 05 75	790 est. Henri-Bourassa suite 412, Montréal.	3, place Bellerive, bureau 1203, Laval.
MACCO MAINTENANCE SERVICES LIMITED 1122-4656	03 06 68	Beaconsfield	2400, de la Province, Longueuil.
MAIS SOUFFLE METROPOLITAIN INC. METROPOLITAN POP CORN INC. 1341-8827	26 09 73	3555 est. boulevard Métropolitain, suite 808, Montréal.	74, St-Jean, Longueuil.
MONTREAL INDUSTRIAL SAND AND GRAVEL CO. LTD. 1119-2101	13 04 57	Montréal	2135, rue Poulenc, Laval.
MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD. 1236-5896	18 02 56	Saint-Aimé-des-Lacs	100, boulevard Notre-Dame, Clermont.
OFIP INC. 1480-7614	06 11 75	Montréal	1819, Glendale, Outremont.
OXYGENE SOUDEST INC. SOUDEST OXYGEN INC. 1501-3360	09 12 75	1210 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.	135, boulevard Jacques- Cartier, Sherbrooke.
PEINTURE ET DECAPAGE AU SABLE CLAUDE COTE INC. CLAUDE COTE PAINT AND SANDBLASTING INC. 1462-6147	10 10 75	Longueuil	2645, Bossuet, Montréal.
A. PICARD & FILS INC. 1464-2045	15 01 76	Montréal	261, de la Concorde, Laval.
LES PLACEMENTS M.F.M. INC. 1462-6980	22 10 75	1374, boulevard Université, Sherbrooke.	2405, rue Demers, Drummondville.
PLOMBERIE DESMARAI INC. 1359-0104	06 09 74	Québec	4820, boulevard Henri- Bourassa, Charlesbourg.
POLY-ADMINISTRATION, QUEBEC INC. 1339-2147	17 08 73	71, rue St-Pierre, suite 412, Québec.	8545, place du Gouverneur, Charlesbourg.
LES PRODUITS AGROB INC. 1367-3116	20 03 74	111, Bombardier, parc Industriel, Châteauguay.	9A, Thibert, Mercier.
LES RAVALEMENTS LESSARD INC. LESSARD SANDBLASTING INC. 1366-7852	02 09 75	40, Marie-Victorin, Yamaska.	2408, boulevard Cournoyer, Tracy.
RENOVATIONS ECONOMIQUES P.B. INC. 1364-5783	09 07 75	253 est. rue Notre-Dame, app. 413, Repentigny.	1354, chemin Pincourt, Mascouche.
LE ROUET METIERS D'ART INC. LE ROUET FINE CRAFTS INC. 1128-9055	02 08 65	Pointe-Claire	1672, St-Denis, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
SYSTEMES D'ADMINISTRATION CONSA LTEE CONSA ADMINISTRATION SYSTEMS LTD. 1463-8241	19 12 75	20,621, rue Lakeshore, Baie-d'Urfé.	110, Crémazie, bureau 301, Montréal.
TAPITEC INC. 1348-1411	14 08 72	Montréal	1437, Bégin, Saint-Laurent.
TECHNIQUES ELECTRONIQUES T.W. LTEE T.W. ELECTRONIC TECHNICS LTD. 1369-9400	04 10 74	7250 est, Beaubien, app. 402, Montréal.	2250, avenue Nightingale, Dorval.
LES VENTES TRIPLE E LTEE TRIPLE E SALES LTD. 1369-6257	11 09 74	6505, chemin de la côte- St-Luc, app. 216, Côte-Saint-Luc.	1625 ouest, Chabanel, suite 400, Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
LES ALIMENTS CONGELES SURGELEX INC. 1248-5496	Laval	23 11 70
L'ASSOCIATION DES COUREURS EN CANOT DE LA MAURICIE INC. 1242-7647	Shawinigan	23 04 65
ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA COMMISSION D'ASSURANCE- CHOMAGE, QUÉBEC 1246-3006	Québec	23 09 43
AU RECUEIL DES CURSILLISTES INC. 1250-6283	Sillery	12 10 71
AUBERGE DE JEUNESSE DES ILES-DE-LA-MADELEINE INC. 1338-4813	Fatima, Îles-de-la-Ma- deleine.	26 07 73
B. A. C. INTER-TRADE LTD. 1321-4614	Montréal	05 09 72
BECHTEL EMPLOYEES' SOCIAL CLUB 1237-3767	Montréal	15 05 72
BOUTIQUE DE DECORATION DE CHICOUTIMI INC. 1356-9025	Chicoutimi	03 06 74
LE CENTRE DES LOISIRS DE GREENLAY INC. 1313-0752	Greenlay	07 06 61

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
CHAUSSURES LUCILLE INC. LUCILLE SHOES INC. 1355-7228	Brossard	09 04 74
CHOVIL INC. 1246-3691	Boucherville	19 10 65
CLUB DE L'AGE D'OR DE POINTE A LA CROIX	Pointe-à-la-Croix	11 06 75
1364-0925		
CLUB BOUSQUET	Rouyn	14 12 49
1289-9084		
CONTINENTAL INC.	Ste-Foy, Québec	11 05 55
1352-7262		
CREMERIE ST-JEROME DAIRY BAR INC.	Saint-Jérôme	13 03 57
1318-5467		
NORMAND DESJARDINS INC.	Montréal	17 08 71
1252-3767		
DESRON INC.	Notre-Dame-du-Lac	04 10 73
1340-6798		
ECOLE DE CONDUITE SAGUENAY INC.	Jonquière	15 04 65
1248-4937		
LES ENTREPRISES HALLE & FRERES INC.	Repentigny	13 06 63
1323-3440		
LES ENTREPRISES R.Y.R. INC.	Saint-Valérien-de-Milton	23 05 69
1283-0881		
ETABLISSEMENT FLEUR DE LYS	Montréal	09 11 65
1257-8969		
GARAGE LAVOIE & LABONTE INC.	Rimouski	21 05 74
1356-7615		
GAYTIME CASUALS INC.	Montréal	24 02 56
1243-8040		
GROVER DALEY-MINES LTD.	Montréal	21 01 26
(No personal liability)		
1467-9906		
HALL CORPORATION OF CANADA	Montréal	07 04 27
1116-5537		
LABRECQUE & DU TREMBLE INC.	Boucherville	11 12 70
1270-3609		
MONTREAL BOIS ROND LTEE	Longueuil	07 06 66
MONTREAL ROUND WOOD LTD. 1282-8356		
JEAN-MARC NOEL & ASSOCIES INC.	Labelle	04 04 72
1268-2118		
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-UBALD	St-Ubalde	22 08 50
1268-5533		

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
PARKVIEW MANOR INC. 1273-8100	Montréal	18 06 57
ROCAPPYS LTEE ROCAPPYS LTD. 1359-4973	Warden	02 10 74
LE SALON DES SPORTIFS DE BONAVENTURE LTEE BONAVENTURE SPORTMEN'S LOUNGE LTD. 1462-9737	Montréal	07 11 75
SERVICE D'INHALOTHERAPIE DE LA REGION DE MONTREAL INC. ... 1348-8028	Candiac	17 03 72
LES SERVICES DE POURVOYEUR ATLANTIQUES LIMITEE 1234-8041	Montréal	01 10 59
STRACHAN BROTHERS LIMITED 1566-0426	Montréal	21 01 35
TY-COQ VOLANT BAR B-Q, LTEE..... 1290-5972	Montréal	24 11 58
UNI-CAST CORP. 1243-8016	Montréal	10 12 70
VAL MORIN SOCIAL & COUNTRY CLUB 1249-7350	Montréal	08 10 59

67612-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Révocation de dissolution

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe a de l'article 5f de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
RICHARDSON INC.	29 03 75	13
SERVICE DE CONSULTATION EN TECHNOLOGIE HOSPITALIERE INC.	02 03 74	9

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

67612-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Arrêté en conseil

Arrêté en Conseil Chambre du Conseil exécutif

Numéro 723-77

Québec, le 9 mars 1977.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT le changement du nom de la municipalité scolaire du Lac-Témiscamingue ainsi que de celui de la corporation qui a autorité sur celle-ci.

IL EST ORDONNÉ sur la propositions du ministre de l'Éducation:

QUE le nom de la municipalité scolaire du Lac-Témiscamingue soit changé en celui de la municipalité scolaire Lac-Témiscamingue;

QUE le nom de la commission scolaire qui a autorité sur cette municipalité scolaire soit également changé en celui de « La Commission scolaire Lac-Témiscamingue », et ce, conformément aux articles 50 et 90 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le greffier du Conseil exécutif,

67644-o

GUY COULOMBE.

Associations coopératives

ASSOCIATION COOPERATIVE ETUDIANTE DE L'ECOLE POLYVALENTE DE CARLETON

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « ASSOCIATION COOPERATIVE ETUDIANTE DE L'ECOLE POLYVALENTE DE CARLETON » dont le siège social était situé à Carleton, Québec, dans le district électoral de Bonaventure, a été dissoute le 16 mars 1977, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67647-o

HUBERT MARCEAU.

COOPERATIVE D'HABITATION JEAN CHATELLE DE LASALLE

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la demande du syndicat coopératif « COOPERATIVE NOTRE-DAME-DES ANGES » de cesser d'être régi par la Loi des syndicats coopératifs pour devenir une association régie par la Loi des associations coopératives, sous le nom de « COOPERATIVE D'HABITATION JEAN CHATELLE DE LASALLE ».

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67646-o

HUBERT MARCEAU.

Caisses d'épargne et de crédit

LA CAISSE D'ECONOMIE DES CHEVALIERS DE MAISONNEUVE

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, conformément à l'article 95b de la Loi des caisses d'épargne et de crédit, que la Caisse d'Économie des Chevaliers de Maisonneuve, est en défaut dû au fait que le nombre de ses membres est inférieur à douze (12), conformément au paragraphe a de l'article 95a de ladite loi; cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 17 mars 1977.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67612-o

GÉRARD BARBIN.

LA CAISSE D'ECONOMIE DU CONSEIL DU TRAVAIL DE SOREL ET DISTRICT

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis de dissolution

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, conformément à l'article 95b de la Loi des caisses d'épargne et de crédit, que La

Caisse d'Économie du Conseil du Travail de Sorel et District, est en défaut dû au fait que le nombre de ses membres est inférieur à douze (12), conformément au paragraphe a de l'article 95a de ladite loi; cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 17 mars 1977.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67612-0

GÉRARD BARBIN.

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE JOLIETTE

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: «CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE JOLIETTE».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: le district électoral de Joliette-Montcalm.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Joliette, Québec, district électoral de Joliette-Montcalm.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des Caisses d'Entraide Économique du Québec.

Québec, le 15 mars 1977.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67616-0

GÉRARD BARBIN.

LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE QUEBEC

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: «LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE QUEBEC».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: les districts électoraux de Charlevoix, Charlesbourg, Chauveau, Montmorency, Portneuf, Vanier, Limoilou, Taschereau, Jean-Talon, Louis-Hébert.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Québec, district électoral de Vanier.

Cette caisse sera affiliée à La Fédération des Caisses d'Établissement du Québec.

Québec, le 22 mars 1977.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67617-0

HUBERT MARCEAU.

LA CAISSE POPULAIRE DE FARNHAM

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 16 février 1977, par «LA CAISSE POPULAIRE DE FARNHAM», modifiant son territoire qui était «la paroisse St-Romuald-de-Farnham» en celui de «la ville de Farnham et la municipalité de Rainville».

Québec, le 11 mars 1977.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67618-0

HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — Demandes

Marie-Laura Bédard

Avis est par la présentes donné que madame Marie-Laura Bédard s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de madame Marie-Laura-Lucie Bédard.

Roberval, ce 24 février 1977.

*Les procureurs de la requérante,
RACINE & SAVARD, avocats.*

67539-13-2-0

Giuseppe Di Gregorio

Avis est donné que Giuseppe Di Gregorio, journalier, domicilié au 2545, rue Aird, app. 5, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec afin de changer son nom en celui de Joseph Gregory.

*Les procureurs du requérant,
LEFRANÇOIS & BENOIT.*

67638-14-2-0

Michael Horst Dijiro

Avis est donné par les présentes que Michael Horst Dijiro, résidant au 164, avenue Seignior, appartement 101, Pointe-Claire, Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de «Michael Horst Bauer», conformément aux dispositions de la Loi du changement de nom, Statuts du Québec, 1965, chapitre 77.

Montréal, le 18 mars 1977.

*Le procureur du requérant,
LEONARD ROSEN, notaire.*

67639-14-2-0

Marie, Murielle, Nicole Dubé

Avis est donné que Marie, Murielle, Nicole Dubé, domiciliée au 1705, 6^e Rue, app. 7, à Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-

gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie, Murielle, Nicole Olivier.
Trois-Rivières, le 15 février 1977.

Les procureurs de la requérante,
LANGEVIN, VIGEANT & al.

67540-13-2-o

Moses Finkelstein

« Avis est par les présentes donné que Moses Finkelstein, administrateur et gérant de production, de Laval-des-Rapides, district de Montréal, résidant et domicilié au 564 Cinquième Rue, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir la permission de changer son nom en celui de Moses Stein et pour le bénéfice de sa femme, Sadie Singer Finkelstein. »

Montréal, le 8 mars 1977.

Le procureur du requérant,
ISIDORE GREENBAUM.

67541-13-2-o

Andrée Lise Larocque

Avis est, par les présentes, donné que Andrée Lise Larocque, artiste technique, de la cité de Montréal, district de Montréal, et demeurant à 4452 rue Jeanne-d'Arc, adresse une requête au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec pour l'autoriser à changer son nom de famille, de Larocque à Larocque-Lancaster.

Les procureurs de la requérante,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN,
67542-13-2-o SHAPIRO, LANGLOIS & FLAM.

Émilien Lépine

Avis est par les présentes donné que Émilien Lépine, journalier, domicilié et résidant au 155 rue Notre-Dame à Charlemagne, district de Joliette, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui d'Émilien Bernard.

Repentigny, le 14 février 1977.

Les procureurs du requérant,
67543-13-2-o DUPONT & LANGLOIS, *avocats.*

Mohamed Ali Onsy

Avis est par les présentes donné que Mohamed Ali Onsy, domicilié et résidant au 5316 Connaught, district de Montréal, province de Québec, demandera au lieutenant-

gouverneur en conseil d'émettre un décret changeant son nom en celui de Michael Anthony Onsy, le tout sera au bénéfice de son épouse, Mary Halirb Accad Onsy.
Montréal, ce 24 mars, 1977.

Les procureurs du requérant,
YANOFKY, KAHN, DURAND, MARCOVITCH,
67640-14-2-o BRULL & STRAUBER.

Eugeniu-Georgiel Paraschivescu

Avis est par les présentes donné que Eugeniu-Georgiel Paraschivescu, domicilié et résidant au 5730, rue Darlington, app. 8, cité et district de Montréal, époux de Eugenia Liana Paraschivescu, et père de Eugen-Dan Paraschivescu, fera une demande au lieutenant-gouverneur en conseil pour le changement de nom en celui de Eugène Paras.

Montréal, le 24 mars 1977.

Le procureur du requérant,
67641-14-2-o MIRIAM GRASSBY.

Joseph Guy Gérard Roy

Avis est par les présentes donné que M. Joseph Guy Gérard Roy, domicilié et résidant au 34, rue Gilles, à Boisbriand, district de Terrebonne, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Guy Gérard Blais.

Sainte-Thérèse, ce 3 mars 1977.

Les procureurs du requérant,
67544-13-2-o QUESNEL, MORRISSETTE & DUROCHER.

Édouard St-Hilaire

Avis est donné par la présente que Édouard St-Hilaire, domicilié au 20 rue Angers, Jonquière, district de Chicoutimi, demandera au ministre de la Justice, l'adoption d'un décret pour changer son nom en celui de Édouard Bonneau.

Ce changement affectera le requérant ainsi que ses enfants mineurs Anne, Yves et Luc.

Jonquière, ce 21e jour de février 1977.

Les procureurs du requérant,
67545-13-2-o GODIN & MICHAUD, *avocats.*

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

MOTEL ATTACHE LTEE ATTACHE MOTEL LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie MOTEL ATTACHE LTEE — ATTACHE MOTEL LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 9e jour de mars 1977.

Le secrétaire,

JONATHAN J. ROBINSON.

67677-0

BLAY SUPER MARKET INC.

Prenez avis que la compagnie BLAY SUPER MARKET INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,

MARIO BEAULIEU.

67665-0

BOUTIQUE LA BALADEUSE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE LA BALADEUSE INC.» s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la corporation sera dissoute.

Montréal, ce 17e jour du mois de février 1977.

Les procureurs de la requérante,

VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,

PÂQUET, PINARD ET DENAULT.

67666-0

CAMMI INVESTMENTS LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie CAMMI INVESTMENTS LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 4e jour de mars 1977.

Le secrétaire,

JONATHAN J. ROBINSON.

67667-0

CAVALIER LEATHER GOODS LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie CAVALIER LEATHER GOODS LIMITED, constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, l'autorisation d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à Montréal, ce 18 janvier 1977.

Le secrétaire,

JOYCE BREGER.

67668-0

LA COMEDIE CANADIENNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMEDIE CANADIENNE INC.» s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, ce 18e jour du mois de février 1977.

Les procureurs de la requérante,

VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,

PÂQUET, PINARD ET DENAULT.

67669-0

PAUL ET ALBAN DIONNE LTEE

Avis est par les présentes donné que «PAUL ET ALBAN DIONNE LTEE», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant siège social en le village de Saint-Léon-le-Grand, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi.

Daté à Amqui, ce 9e jour de mars 1977.

Le procureur de la requérante,

FRANÇOIS DIDIER, notaire.

67670-0

CHRISTIAN DIOR (CANADA) INC.

Avis est par la présente donné que CHRISTIAN DIOR (CANADA) INC., une compagnie incorporée sous la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, dans le but d'abandonner sa charte provinciale.

Montréal, le 14 mars 1977.

Les procureurs de la requérante,

GREENBLATT, GODINSKY, RESIN,

UDITSKY & GASCO.

67671-0

ERNEST ALLEN CO.

Avis est par les présentes donné que ERNEST ALLEN CO. une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

Daté à Montréal, ce 28e jour de février 1977.

Le secrétaire,

67672-o ETHEL EDITH KRAMER.

R. HOTTE INC.

Avis est donné conformément à la Loi des compagnies du Québec que la compagnie R. HOTTE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 14 février 1977.

Le secrétaire,

67673-o JEANNE HOTTE REEVES.

KAYSER-ROTH INDUSTRIES LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie KAYSER-ROTH INDUSTRIES LIMITED, constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant un bureau dans la ville de London, Ontario, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à New York, ce 1er jour de mars 1977.

Le secrétaire,

67674-o HAROLD L. GLASSER.

MARSEILLES HOLDING CORPORATION

Avis est par les présentes donné que MARSEILLES HOLDING CORPORATION, une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 1er jour de mars 1977.

Le secrétaire,

67675-o SAUL S. STIPELMAN.

J.S. MITCHELL & CO., LIMITED

Prenez avis que la compagnie J.S. MITCHELL & CO., LIMITED, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Sherbrooke, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte,

selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, le 11e jour de mars 1977.

Les procureurs de la compagnie,

COURTOIS, CLARKSON,

PARSONS & TETRAULT.

67676-o

PHOTO & BIJOUX FRIMOR INC.

Avis est par les présentes donné que PHOTO & BIJOUX FRIMOR INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec, et ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de la province de Québec.

Daté à Montréal, le 18e jour de mars 1977.

Le président,

MARTIN GROSS.

67678-o

PHOTO MARTS INC.

Avis est donné que la compagnie PHOTO MARTS INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal (Québec), demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières l'autorisation d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à Montréal, ce 16 mars 1977.

Les procureurs de la compagnie,

KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,

SHUGAR & SEGAL.

67679-o

LES PLACEMENTS DONABEC INC.

Prenez avis par la présente que «LES PLACEMENTS DONABEC INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le président,

CLAUDE JULIEN.

67680-o

RESTAURANT PUCCINI INC.

Prenez avis que la compagnie «RESTAURANT PUCCINI INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la requérante,

GASTON LACOURSIÈRE, notaire.

67681-o

WISE HOLDINGS LTD.

Prenez avis que «WISE HOLDINGS LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 22 mars 1977.

Le secrétaire,

LIONEL WISE.

67682-o

Compagnies étrangères — Permis

DETOUR RIVER MINING CORPORATION

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «DETOUR RIVER MINING CORPORATION» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me Gilles de Billy, c.r., 800, d'Youville, bureau 1700, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 800, d'Youville, bureau 1700, Québec, district judiciaire de Québec.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives, et Institutions financières,*

GÉRARD BARBIN.

67612-o

1472-9784

H.B. FULLER INTERNATIONAL, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «H.B. FULLER INTERNATIONAL, INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est C.T. Corporation Systems (Canada), Ltd., 220 est, Grande-Allée, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

GÉRARD BARBIN.

67612-o

1461-3236

McNAMARA CORPORATION OF NEWFOUNDLAND LIMITED

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «McNAMARA CORPORATION OF NEWFOUNDLAND» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Roger L. Beaulieu, c.r., de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à Tour de la Bourse, Carré Victoria, bureau 3400, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

GÉRARD BARBIN.

67612-o

1471-9934

P.N.B.C. ENTERPRISES LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «P.N.B.C. ENTERPRISES LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me Clau-de Plante, Pointe-à-la-Croix.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à Pointe-à-la-Croix, district judiciaire de Bonaventure.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

GÉRARD BARBIN.

67612-o

1472-4652

Curatelle publique

Succession Gérard Nadeau

Succession de Nadeau, Gérard, en son vivant de 718 rue Sainte-Marie, Québec, décédé le 2 octobre 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,

C.P. 51,

Montréal, Québec, H4Z 1J6.

67642-o

Liquidation — Loi de la

COOPERATIVE PIERRE-BOUCHER

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spé-

ciale des membres de l'association coopérative «COOPERATIVE PIERRE-BOUCHER», tenue au Cap-de-la-Madeleine le 24 avril 1963, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux

dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que monsieur Guy Lachance soit nommé liquidateur.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67648-o HUBERT MARCEAU.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LORRAINVILLE

(Loi des sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LORRAINVILLE», tenue à Lorrainville, dans le district électoral de Pontiac-Témiscamingue le 3 mars 1977, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des sociétés coopératives agricoles et de la Loi de la liquidation des compagnies et que

messieurs Gislain Coutu, Lucien Fleury et Réal Roy soient nommés liquidateurs.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

67649-o GÉRARD BARBIN.

PLACEMENT PROBEC INC.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «PLACEMENT PROBEC INC.», tenue à Montréal, le 31 octobre 1974, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que MM. René Beauregard, c.a., Bernard E. Blanchard et Claude Cormier, avocats, de Montréal, ont été nommés liquidateurs.

Le directeur du service des compagnies,

67643-o PIERRE DESJARDINS.
1302-5572

Loi électorale du Québec

Avis concernant une agence de publicité (article 377)

Je donne avis, par les présentes, que l'agence de publicité «Conceptat Inc.», 1500 rue Stanley, suite 408, Montréal, était reconnue comme mandataire de monsieur Denis Roy, agent officiel de monsieur Michel Leduc, candidat du Parti Québécois dans le district électoral de Laval, lors des élections générales dont le scrutin a été fixé au 15 novembre 1976.

Québec, le 28 mars 1977.

Le président général des élections,

67655-o FRANÇOIS DROUIN,
Juge de la Cour provinciale.

*Rapport sommaire de dépenses électorales de la coalition N.P.D. — R.M.S. ** aux élections générales du 15 novembre 1976

Rapport déposé au bureau du président général des élections, le 31 janvier 1977.

2. Location de locaux	\$ 435.00
3. Services	1,167.07
4. Frais de voyage et louage de voitures	63.80
5. Articles fournis	439.05
6. Publicité	3,394.52
7. Créances contestées	Aucune
Total:	\$ 5,499.44

* Nouveau Parti Démocratique du Québec —
Regroupement des Militants Syndicaux.

L'agent officiel,
ROCH DENIS.

67655-o

Rapport sommaire de dépenses électorales de l'Union Nationale

aux élections générales du 15 novembre 1976

Rapport déposé au bureau du président général des élections, le 24 mars 1977.

2. Location de locaux	\$ 13,042.96
3. Services	31,218.06
4. Frais de voyage et louage de voitures	4,397.06
5. Articles fournis	3,426.56
6. Publicité	412,301.96
7. Créances contestées	(2,651.73)
Total:	\$464,386.60

L'agent officiel,
JEAN BLANCHARD.
L'agent officiel,
JEAN BÉDARD.

67655-o

Rapport sommaire de dépenses électorales du Parti National Populaire aux élections générales du 15 novembre 1976

Rapport déposé au bureau du président général des élections, le 24 janvier 1977.

2. Location de locaux	Aucune
3. Services	\$ 478.86
4. Frais de voyage et louage de voitures	1,051.81
5. Articles fournis	10,258.02
6. Publicité	Aucune
7. Créances contestées	Aucune
Total:	\$11,788.69

L'agent officiel,
HENRI DESSAULLES.

67655-o

*Rapport sommaire de dépenses électorales
du Parti Libéral du Québec
aux élections générales du 15 novembre 1976*

*Rapport déposé au bureau du président général
des élections, le 15 février 1977.*

2. Location de locaux	\$ 895.00
3. Services	78,127.55
4. Frais de voyage et louage de voitures ...	13,943.14
5. Articles fournis	8,456.81
6. Publicité	862,141.01
7. Créances contestées	Aucune

Total: \$963,563.51

*L'agent officiel,
JEAN-PIERRE ROY.*

67655-o

*Rapport sommaire de dépenses électorales
du Ralliement Créditiste
aux élections générales du 15 novembre 1976*

*Rapport déposé au bureau du président général
des élections, le 4 mars 1977.*

2. Location de locaux	\$ 185.00
3. Services	18,417.10
4. Frais de voyage et louage de voitures .	Aucun
5. Articles fournis	Aucun
6. Publicité	162,958.12
7. Créances contestées	Aucune

Total: \$181,560.22

*L'agent officiel,
GÉRARD PERRON.*

67655-o

Ministère de l'éducation

Municipalité scolaire de l'Asbesterie

Demande est faite de détacher de la municipalité scolaire de Warwick le territoire ci-dessous décrit pour l'annexer, pour les catholiques au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, à la municipalité scolaire de l'Asbesterie:

Dans le canton de Shipton:

Rang I: les lots 9b, 9e, 9g, 9h, 10a, 10b, 10d, 10e, 11b et 11c.

Rang II: le lot 10b.

Dans le canton de Tingwick:

Rang IV: le lot originaire 29 les lots 415, 416 et 416a.

Rang V: le lot 550

Rang VI: le lot 654.

*Le ministre de l'Éducation,
JACQUES-YVAN MORIN.*

67615-14-2-o

Municipalité scolaire de Victoriaville

Demande est faite de détacher de la Municipalité scolaire de l'Asbesterie les lots 15 et 16, rang I, canton de Ham, pour les annexer, pour les catholiques au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, à la Municipalité scolaire de Victoriaville.

*Le ministre de l'Éducation,
JACQUES-YVAN MORIN.*

67614-14-2-o

Municipalité scolaire Lac-Témiscamingue

Avis est par la présente donné que le nom de la municipalité scolaire du Lac-Témiscamingue ainsi que de la commission scolaire qui en a l'autorité a été changé en celui de «Lac-Témiscamingue», en vertu de l'arrêté en conseil numéro 723-77 en date du 9 mars 1977, dont voici le texte:

CONCERNANT le changement de nom de la municipalité scolaire du Lac-Témiscamingue ainsi que de celui de la corporation qui a autorité sur celle-ci,

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'Éducation:

QUE le nom de la municipalité scolaire du Lac-Témiscamingue soit changé en celui de la municipalité scolaire Lac-Témiscamingue;

QUE le nom de la commission scolaire qui a autorité sur cette municipalité scolaire soit également changé en celui de «La Commission scolaire Lac-Témiscamingue», et ce, conformément aux articles 50 et 90 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

*Le ministre de l'Éducation,
JACQUES-YVAN MORIN.*

67644-o

Services de santé et services sociaux — Loi sur les

CENTRE HOSPITALIER DE MATANE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 47, 82 et 83 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes, en date du 2e jour de mars 1977, convertissant la corporation «Hôpital du Très Saint-Rédempteur», constituée le 12 septembre 1963, en vertu des dispositions de l'article 25 de la Loi constituant en corporation Les Dominicaines de l'Enfant-Jésus, chapitre 120 des lois de 1963 Sess. 1, en un établissement public sous le nom de «CENTRE HOSPITALIER DE MATANE».

Les catégories auxquelles appartient cet établissement public sont: «CENTRE HOSPITALIER et CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES».

Le siège social de l'établissement est à Matane dans le district judiciaire de Rimouski.

*Le ministre des Consommateurs, Coopératives
et Institutions financières,*

LISE PAYETTE.

67612-o

1324-3860

RESIDENCE STE-MARIE DE MONTREAL

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «RESIDENCE STE-MARIE DE MONTREAL».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est «Centre d'accueil».

Le siège social de l'établissement est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le ministre des Consommateurs, Coopératives
et Institutions financières,*

LISE PAYETTE.

67612-o

1473-6938

Sociétés de prêts et de placements — Loi des

WARDLEY REALTY LTD.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 16 mars 1977, il a accordé un permis à la corporation «WARDLEY REALTY LTD.», l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi des sociétés de prêts et de placements, Statuts refondus, 1964, chapitre 289.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite corporation est M. Jac-

ques Tétrault, 630 ouest, boulevard Dorchester, 22e étage, Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au numéro 630 ouest, boulevard Dorchester, 22e étage, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

GÉRARD BARBIN.

67650-14-4-o

1376-7157

Sociétés d'horticulture — Loi des

La Société d'horticulture de la ville de Québec

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des sociétés d'horticulture (S.R.Q., 1964, c. 114), une société d'horticulture, ayant pour objet d'encourager l'amélioration de l'horticulture, a été constituée sous le nom de la «Société d'horticulture de la ville de Québec» avec son siège social

en la ville de Québec.

La formation de la société est conforme aux articles 2 et 3 de la Loi des sociétés d'horticulture.

Donné à Québec, ce 29e jour de mars 1977.

Le sous-ministre de l'Agriculture,

GAÉTAN LUSSIER.

67684-o

Soumissions — Demandes de

La corporation des Escoumins (Saguenay)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné André Caron, secrétaire-trésorier, Bureau municipal, rue de la Rivière, C.P. 160, corporation des Escoumins, comté de Saguenay, Québec, G0T 1K0, jusqu'à 7.00 heures du soir, le mardi 26 avril 1977, pour l'achat de \$1,174,500 d'obligations de la corporation des Escoumins (Saguenay) datées du 16 mai 1977 et remboursables en série du 16 mai 1978 au 16 mai 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 16 novembre et 16 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 mai 1977.

Tableau d'amortissement — \$1,174,500 — 20 ans

Année	Capital
16 mai 1978	\$ 45,500
16 mai 1979	50,000
16 mai 1980	56,000
16 mai 1981	61,000
16 mai 1982	68,000
16 mai 1983	74,000
16 mai 1984	82,000
16 mai 1985	91,000
16 mai 1986	101,000
16 mai 1987	109,000
16 mai 1988	27,000
16 mai 1989	29,000
16 mai 1990	34,000
16 mai 1991	36,000
16 mai 1992	40,000
16 mai 1993	44,000
16 mai 1994	49,000
16 mai 1995	53,000
16 mai 1996	59,000
16 mai 1997	66,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$66,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 16 mai 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$66,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 16 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La corporation des Escoumins s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 mai 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 124 — \$9,500 — renouvellement d'emprunt; 143 — \$69,800 — aqueduc, égouts; 144 — \$228,000 — aqueduc, égouts; 147 — \$289,200 — aqueduc, égouts; 149 — \$578,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue le mardi 26 avril 1977, à 7.00 heures du soir, Bureau municipal, rue de la Rivière, C.P. 160, corporation des Escoumins, comté de Saguenay, Québec, G0T 1K0.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Corporation des Escoumins, comté de Saguenay, ce 29 mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ CARON.

Bureau municipal, Corporation des
Escoumins (Saguenay), Québec G0T 1K0
Téléphone: 233-2766, code 418. 67651-0

**La paroisse de la Visitation-de-la-Bienheureuse-
Vierge-Marie**
(Yamaska)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jules Maillette, secrétaire-trésorier, Bureau municipal, 111, Rang Chatillon, St-Zéphirin, Yamaska, Québec, J0G 1C0, jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, le mercredi 27 avril 1977, et par après à 8.00 heures du soir, à la salle de l'École centrale, (2^e étage), La Visitation, (Yamaska), Québec, pour l'achat de \$400,000 d'obligations de la Paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, datées du 16 mai 1977 et remboursables en série du 16 mai 1978 au 16 mai 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 16 novembre et 16 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 mai 1977.

Tableau d'amortissement — \$400,000 — 20 ans

Année	Capital
16 mai 1978	\$21,000
16 mai 1979	24,000
16 mai 1980	26,000
16 mai 1981	29,000
16 mai 1982	31,000
16 mai 1983	35,000
16 mai 1984	38,000
16 mai 1985	42,000
16 mai 1986	46,000
16 mai 1987	51,000
16 mai 1988	4,000
16 mai 1989	4,000
16 mai 1990	4,000
16 mai 1991	5,000
16 mai 1992	5,000
16 mai 1993	6,000
16 mai 1994	6,000
16 mai 1995	7,000

Année	Capital
16 mai 1996	\$ 8,000
16 mai 1997	8,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$8,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 16 mai 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$8,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 16 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 mai 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 1-1975 — \$400,000 — voirie, aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas qui sera tenue le mercredi 27 avril 1977, à 8.00 heures du soir à la salle de l'École centrale (2^e étage), La Visitation, (Yamaska), Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, comté de Yamaska, ce 29 mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,

JULES MAILLETTE.

Bureau municipal, 111, Rang Chatillon,
St-Zéphirin, (Yamaska), Québec, J0G 1C0
Téléphone: 564-5724, code 514. 67652-0

Commission scolaire Les Deux-Rives

Siège social: Ville de Jonquière, (Jonquière), Québec

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Bernard Gagnon, directeur général jusqu'à 8.00 heures du soir le mardi 26 avril 1977, au Centre administratif, 124, rue Cabot, Case postale 278, Jonquière, comté de Jonquière, Québec, G7X 1R4, pour l'achat de \$300,000 d'obligations de la commission scolaire Les Deux-Rives, datées du 16 mai 1977 et remboursables en série du 16 mai 1978 au 16 mai 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 16 novembre et 16 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 mai 1977.

Tableau d'amortissement — \$300,000 — 10 ans

Année	Capital
16 mai 1978	\$19,000
16 mai 1979	21,000
16 mai 1980	23,000
16 mai 1981	25,000
16 mai 1982	27,000
16 mai 1983	30,000
16 mai 1984	33,000
16 mai 1985	37,000
16 mai 1986	40,000
16 mai 1987	45,000

La commission scolaire Les Deux-Rives, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, c. 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-

dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Les Deux-Rives, s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 mai 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 8 février 1977 — \$300,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 26 avril 1977, à 8.00 heures du soir au Centre administratif, 124, rue Cabot, Case postale 278, Jonquière, comté de Jonquière, Québec, G7X 1R4.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Jonquière, comté de Jonquière, ce 30 mars 1977.

Le Directeur général,

BERNARD GAGNON.

Centre administratif 124, rue Cabot C.P. 278

Jonquière, (Jonquière) Québec G7X 1R4

Téléphone: 547-3693, code 418. 67657-0

Ville de Longueuil

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Gauthier, greffier, Hôtel de ville, 300 ouest, rue Saint-Charles, ville de Longueuil, Québec, jusqu'à 8 heures du soir, le lundi 25 avril 1977, pour l'achat de \$4,024,000 d'obligations de la ville de Longueuil, datées du 16 mai 1977 et remboursables en série du 16 mai 1978 au 16 mai 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 16 novembre et 16 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 mai 1977.

Tableau d'amortissement — \$4,024,000 — 20 ans

Année	Capital
16 mai 1978.....	\$223,000
16 mai 1979.....	234,000
16 mai 1980.....	250,000
16 mai 1981.....	264,000
16 mai 1982.....	282,000
16 mai 1983.....	262,000
16 mai 1984.....	276,000
16 mai 1985.....	91,000
16 mai 1986.....	94,000
16 mai 1987.....	102,000
16 mai 1988.....	109,000
16 mai 1989.....	113,000
16 mai 1990.....	120,000
16 mai 1991.....	130,000
16 mai 1992.....	138,000
16 mai 1993.....	148,000
16 mai 1994.....	158,000
16 mai 1995.....	168,000
16 mai 1996.....	181,000
16 mai 1997.....	681,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$681,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 16 mai 1977.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 16 mai 1997 au montant de \$681,000 comprend un solde de \$488,000 renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
16 mai 1998.....	\$ 87,000
16 mai 1999.....	93,000
16 mai 2000.....	97,000
16 mai 2001.....	102,000
16 mai 2002.....	109,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$681,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 16 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Longueuil s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 mai 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 402 — \$143,000; 425 — \$218,000; 454 — \$45,000; 461 — \$18,500; 464 — \$57,000; 530 — \$92,000; 561 — \$244,500; 563 — \$326,000; 254 — \$293,000; 262 — \$773,500; 268 — \$62,000; 285 — \$314,000; 296 — \$93,500; 297 — \$70,000; 298 — \$17,000; ces règlements ont été autorisés pour renouvellement d'emprunt; 205 — \$98,000 — voirie, aqueduc, égouts, électricité; 277 — \$300,000 — voirie, aqueduc, égouts; 73-407 — \$12,000 — voirie, aqueduc, égouts; 73-448 — \$416,000 — voirie, électricité; 74-545 — \$431,000 — voirie — électricité.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du Conseil qui sera tenue, le lundi 25 avril 1977, à 8 heures du soir à l'Hôtel de ville, 300 ouest, rue Saint-Charles, ville de Longueuil, province de Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Longueuil, ce 29e jour de mars 1977.

Le greffier,

CLAUDE GAUTHIER.

Hôtel de ville, 300 ouest, rue Saint-Charles,

Ville de Longueuil, Québec. J4K 4Y7 67653-0

Ville de Saint-Luc (Comté de Saint-Jean)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gérard Gagné, secrétaire-trésorier jusqu'à 8.00 heures du soir le lundi 25 avril 1977, à l'Hôtel de ville, 347, boulevard Saint-Luc, ville de Saint-Luc, Comté de Saint-Jean, Québec, J0J 2A0 pour l'achat de \$1,136,000.00 d'obligations de la ville de Saint-Luc, comté de Saint-Jean datées du 16 mai

1977 et remboursables en série du 16 mai 1978 au 16 mai 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 16 novembre et 16 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 mai 1977.

Tableau d'amortissement — \$1,136,000 — 20 ans

Année	Capital
16 mai 1978	\$ 22,000
16 mai 1979	22,000
16 mai 1980	25,000
16 mai 1981	26,000
16 mai 1982	28,000
16 mai 1983	29,000
16 mai 1984	32,000
16 mai 1985	33,000
16 mai 1986	36,000
16 mai 1987	38,000
16 mai 1988	22,000
16 mai 1989	24,000
16 mai 1990	26,000
16 mai 1991	28,000
16 mai 1992	30,000
16 mai 1993	32,000
16 mai 1994	34,000
16 mai 1995	36,000
16 mai 1996	38,000
16 mai 1997	575,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$575,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 16 mai 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 16 mai 1997 au montant de \$575,000 comprend un solde de \$536,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
16 mai 1998	\$ 41,000
16 mai 1999	44,000
16 mai 2000	46,000
16 mai 2001	48,000
16 mai 2002	51,000
16 mai 2003	55,000
16 mai 2004	58,000
16 mai 2005	61,000
16 mai 2006	64,000
16 mai 2007	68,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$575,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 16 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Luc, (Saint-Jean) s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 mai 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 105 — \$70,500 — renouvellement d'emprunt; 101 (104) — \$549,000 — renouvellement d'emprunt; 101 — \$457,000 — renouvellement d'emprunt; 235 — \$9,500 — aequed, égouts; 260 — \$50,000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue le lundi 25 avril 1977, à 8.00 heures du soir à l'Hôtel de ville, 347, boulevard Saint-Luc, ville de Saint-Luc, Comté de Saint-Jean, Québec, J0J 2A0.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Saint-Luc, comté de Saint-Jean, ce 31 mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,

GÉRARD GAGNÉ.

Hôtel de ville, 347, boulevard Saint-Luc
Ville de Saint-Luc, Comté de Saint-Jean,
Québec J0J 2A0

Téléphone: 348-7348, code 514

67688-0

Ville de Saint-Tite
(Comté de Laviolette)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Pierre A. Desaulniers, secrétaire-trésorier jusqu'à 8.00 heures du soir le mardi 26 avril 1977, à l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, C.P. 217, ville de Saint-Tite, comté de Laviolette, Québec, G0X 3H0 pour l'achat de \$349,000 d'obligations de la ville de Saint-Tite, (Laviolette) datées du 16 mai 1977 et remboursables en série du 16 mai 1978 au 16 mai 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 16 novembre et 16 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 mai 1977.

Tableau d'amortissement — \$349,000 — 20 ans

Année	Capital
16 mai 1978	\$ 6,000
16 mai 1979	7,500
16 mai 1980	8,500
16 mai 1981	9,000
16 mai 1982	9,500
16 mai 1983	11,000
16 mai 1984	11,500
16 mai 1985	12,500
16 mai 1986	14,000
16 mai 1987	15,000
16 mai 1988	16,500
16 mai 1989	18,500
16 mai 1990	21,000
16 mai 1991	22,000
16 mai 1992	25,000
16 mai 1993	23,500
16 mai 1994	25,500
16 mai 1995	27,500
16 mai 1996	31,000
16 mai 1997	34,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde

reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$34,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 16 mai 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipations sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$34,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 16 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Tite, (Laviolette) s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 mai 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 406-75 — \$188,700 — aqueduc, égouts; 409-75 — \$48,300 — aqueduc, égouts; 410-75 — \$25,000 — fonds de roulement; 424-77 — \$87,000 — coût excédentaire du règlement numéro 406-75.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue le mardi 26 avril 1977, à 8.00 heures du soir à l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Case postale 217, ville de Saint-Tite, comté de Laviolette, Québec, G0X 3H0.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Saint-Tite, comté de Laviolette, ce 29 mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE A. DESAULNIERS.

Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame,
C.P. 217, ville de Saint-Tite, comté de Laviolette
Québec G0X 3H0

Téléphone: 365-5143, code 418.

67654-o

Avis divers

Municipalité du comté d'Abitibi

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30) lors d'une séance régulière tenue le 9 mars 1977, la corporation de comté d'Abitibi a adopté le Règlement numéro 143, intitulé: «Règlement concernant

l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Amos, ce 22 mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
PAUL-ÉMILE BÉGIN.

67619-0

Ville de Cowansville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 759 intitulé: «Règlement autorisant l'imposition d'un droit sur les transferts d'immeubles» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Cowansville, ce 14^{ième} jour de mars 1977.

Le greffier,
GEORGES H. BERNIER.

67620-0

Town of Cowansville

Under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immovables (1976, c. 30), and during a regular meeting held on March 7, 1977, the council of this municipality passed By-law 759, entitled "A By-law authorizing levying of duties on transfers of immovables". This by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

Cowansville, March 14, 1977.

GEORGES H. BERNIER,
Clerk.

67620

Cité des Deux-Montagnes

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière du conseil municipal tenue le 10 mars 1977, le conseil a adopté le Règlement numéro 77-314 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
J.M. RACINE, O.M.A.

67656-0

City of Deux-Montagnes

Notice is hereby given that, under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immovables (1976, c. 30), the Council of the City of Deux-Montagnes, at a regular meeting held on March 10, 1977, passed By-law 77-314, entitled "A By-law respecting the levying and collecting of duties on transfers of immovables", and that this by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

J.M. RACINE C.M.O.,
Secretary-Treasurer.

67656

Cité de Lachine

«Avis public est par les présentes donné que la cité de Lachine, conformément à une résolution de son conseil adoptée le 14 mars 1977, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir l'émission de lettres patentes amendant sa charte pour y remplacer l'article 17 de la Loi 9 George VI, chapitre 78, sanctionnée le 24 mai 1945, concernant les billets d'assignation pour infractions aux règlements relatifs à la circulation et à la sécurité publique, par la disposition correspondante de la Loi des cités et villes, soit le paragraphe 17 de l'article 426, le tout conformément à l'article 2 de la Loi des cités et villes (S.R.Q., 1964, c. 193 et ses am.).»

Montréal, ce 24^e jour de mars 1977.

Les procureurs de la cité de Lachine,
VIAU, BÉLANGER, HÉBERT,
MAILLOUX, PAQUET,
PINARD & DENAULT.

67621-0

City of Lachine

"Public notice is hereby given that the City of Lachine, in conformity with a resolution adopted by its Council on March 14th, 1977, will apply to the Lieutenant-Governor in Council to obtain the issuance of letters patent amending its charter to replace section 17 of the Law 9 George VI, Chapter 78, assented to May 24th, 1945, concerning notices of summons for infractions to municipal by-laws relating to traffic, parking and public safety, by the corresponding provision of the Cities and Towns Act, to wit paragraph 17 of section 426, the whole in conformity with section 2 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., 1964, c. 193 and am.)."

Montreal, this 24th day of March 1977.

VIAU, BÉLANGER, HÉBERT,
MAILLOUX, PAQUET,
PINARD & DENAULT,
The Attorneys for the City of Lachine.

67621-0

Ville de Matane

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance générale tenue le 7 mars 1977, le conseil de la ville de Matane a adopté le Règlement

numéro 558 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

ANDRÉ LAVOIE.

67622-o

Ville de Mont Saint-Hilaire

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite ville qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 21 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 77-449, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Mont Saint-Hilaire, ce 24e jour de mars, 1977.

Le gérant-greffier,

LAURENT OLIVIER.

67623-o

Ville de Pincourt

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière ajournée tenue le 21e jour du mois de mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 396, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Pincourt, le 23 mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,

GUY A. PAQUETTE.

67624-o

Village de Sainte-Agathe-Sud

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière tenue le 10 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 77-80 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

DANIEL BELLERIVE.

67625-o

Town of Mont Saint-Hilaire

Notice is hereby given by the undersigned, Clerk of the Court of the Town of Mont Saint-Hilaire, take notice that by virtue of the Act authorizing the municipalities to collect duties on transfers of immovables (1976, c. 30), at a regular meeting held on March 21st, 1977, the Council of the city of Mont Saint-Hilaire has adopted By-law Number 77-449, entitled: "By-law to levy and collect duties on municipal immoveable property transfers" and that such by-law shall come into force on the fifteenth day following the present notice.

Given at Mont Saint-Hilaire, this 24th day of March, 1977.

LAURENT OLIVIER,

Manager Town Clerk.

67623-o

Town of Pincourt

Notice is hereby given that, under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immovables (1976, c. 30), the Council of this municipality, during an adjourned regular meeting held on March 21, 1977, passed By-law Number 396, entitled: "A By-law respecting the levying and collecting of duties on transfers of immovables", and that this By-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice in the *Québec Official Gazette*.

Pincourt, March 23, 1977.

GUY A. PAQUETTE,

Secretary-treasurer.

67624-o

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière tenue le 21 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 77-6 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

JACQUES LECLERC.

67626-o

Paroisse de Saint-André-Avellin

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 16 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 94 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
J.-GILLES RICHER.

67627-o

Village de Saint-Basile-Sud (Portneuf)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance d'ajournement de l'assemblée régulière, tenue le mercredi neuf février 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 02-77, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Saint-Basile, comté de Portneuf, ce 10^e jour de février 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT PAGÉ.

67628-o

Village Saint-Coeur-de-Marie

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 152, ayant pour objet l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières et que ledit règlement entrera en vigueur, le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Saint-Coeur-de-Marie, ce 23^e jour du mois de mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
FLORENT CÔTÉ.

67629-o

**Paroisse de Saint-Damase
(Matapédia)**

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le sept mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 100 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
MME JEAN-BTE DUMONT.

67630-o

Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors qu'une séance régulière tenue le 7 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement numéro 136, intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN BILODEAU.

67631-o

Ville de Saint-Félicien

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance d'ajournement tenue le quatorzième jour de mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 77-004, intitulé: «Règlement ayant pour but d'imposer et de prélever des droits sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,
GISÈLE P. MOREAU.

67632-o

**Municipalité de Shipshaw et
Village de St-Jean-Vianney**

Avis est par les présentes donné, que le conseil de la municipalité de Shipshaw et l'Administrateur de la municipalité du village de St-Jean-Vianney, ont adopté à la majorité de leurs membres, un règlement et une ordonnance, soit le Règlement 126-76 de la municipalité de Shipshaw et l'Ordonnance no 75-9 de la municipalité de St-Jean-Vianney, autorisant ces deux municipalités à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner la Corporation municipale de Shipshaw et la Corporation municipale du village de St-Jean-Vianney et créer la nouvelle municipalité de Shipshaw aux conditions suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est: La municipalité de Shipshaw.

b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique, en date du 12 septembre 1976, préparée par M. Jeannot Thomas, arpenteur-géomètre, et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

c) La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal.

d) La nouvelle municipalité fera partie du comté de Chicoutimi.

e) Un conseil provisoire sera en poste jusqu'à la première élection générale. Il sera composé de tous les membres du conseil de l'ancienne municipalité de Shipshaw.

Le quorum sera de quatre (4) membres. Le maire de l'ancienne municipalité de Shipshaw sera le maire du conseil provisoire de la nouvelle municipalité.

f) La première élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre 1977.

La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans, et quant au premier mandat, conforme aux dispositions des articles 249c et d du Code municipal, à compter de la première élection générale.

Le conseil de la municipalité se compose de sept (7) membres dont un (1) maire et six (6) conseillers, à compter de la première élection générale.

Les sièges de chacun des conseillers sont numérotés de un (1) à six (6);

g) La première assemblée du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20:00 hres à l'Hôtel de Ville de Shipshaw.

h) Le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité sera monsieur Simon Roy, secrétaire-trésorier de l'ancienne municipalité de Shipshaw.

i) La nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieux et places des municipalités intéressées.

Les ordonnances, règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune de ces municipalités demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

j) Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, ordonnances, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographie, permis de construction, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la garde du conservateur des archives nationales du Québec, celles qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux archives nationales du Québec (1969, chapitre 26);

k) Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

l) Tout l'actif et tout le passif des deux municipalités fusionnées feront partie de l'actif et du passif de la nouvelle municipalité;

m) Le taux de la taxe foncière générale applicable au territoire de chacune des municipalités au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes restera le même jusqu'au premier janvier de l'année suivant l'entrée en

vigueur des lettres patentes; après cette date, le taux de la taxe foncière générale sera uniformisé à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité;

n) Le surplus accumulé de l'ancienne municipalité du village de St-Jean-Vianney lors de l'entrée en vigueur des lettres patentes de la nouvelle municipalité sera versé au fonds général de la nouvelle municipalité;

o) Le déficit accumulé de l'ancienne municipalité de Shipshaw lors de l'entrée en vigueur des lettres patentes de la nouvelle municipalité sera à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité;

p) Le service des ordures ménagères fera l'objet d'une compensation imposée aux usagers et suffisante pour combler les dépenses annuelles d'opération de ce service;

q) Le service d'aqueduc et d'égouts de l'ancienne municipalité de Shipshaw fera l'objet d'une compensation imposée aux usagers et suffisante pour couvrir les dépenses annuelles d'opération de ce service;

r) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de l'évaluation conformément au rôle en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants dans les proportions y mentionnées. Les clauses de taxation desdits règlements sont modifiées en conséquence.

Les règlements suivants de l'ancienne municipalité de Shipshaw portant respectivement les numéros suivants et dans les proportions qui s'y rattachent;

No

67 / 67B dans la proportion de 15%

83 dans la proportion de 100%

98 dans la proportion de 100%

105 dans la proportion de 100%

107 dans la proportion de 100%

110 dans la proportion de 100%

s) Reste à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancienne municipalité de Shipshaw sur la base de l'évaluation conformément au rôle en vigueur chaque année, le solde au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, des échéances, en capital et intérêts, des règlements suivants dans les proportions y mentionnées.

Les clauses de taxation des règlements 67 / 67B sont modifiées conformément au paragraphe r.

Les règlements suivants de l'ancienne municipalité de Shipshaw portant les numéros suivants dans les proportions qui s'y rattachent:

No

67 / 67B dans la proportion de 85%

t) La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

u) Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principe de la fusion ou aux

modalités de la requête conjointe dans les trente jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de Shipshaw et du Village de St-Jean-Vianney.

Signé à Québec, le deux mars 1977.

Le maire de Shipshaw,

JEAN-MAURICE COULOMBE.

Le secrétaire-trésorier de Shipshaw,

SIMON ROY.

L'Administrateur adjoint de Saint-Jean-Vianney,

BERNARD GODBOUT.

Description officielle des limites du territoire de la municipalité de Shipshaw.

Le territoire actuel des municipalités de Shipshaw et du village de Saint-Jean-Vianney, comprenant en référence au cadastre du canton de Simard, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, lacs, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du point d'intersection de la ligne séparative des cantons de Bourget et de Simard avec la ligne séparative des rangs VII et VIII du canton de Simard, de là une référence au cadastre officiel du canton de Simard successivement les lignes et démarcations suivantes: vers le sud-est en suivant la ligne séparative des rangs VII et VIII jusqu'à la ligne médiane de la rivière Shipshaw, de là vers le sud-ouest, ladite ligne médiane jusqu'au prolongement de la ligne séparative des rangs VI et VII, de là vers le sud-est, ladite ligne séparative des rangs VI et VII jusqu'à la rivière-aux-Vases, de là, vers le sud ladite rivière-aux-Vases jusqu'à la ligne médiane de la rivière Saguenay, de là, ladite ligne médiane de la rivière Saguenay en remontant son cours jusqu'au prolongement vers le sud de la ligne séparative des lots 15 et 16 du rang A, de là, vers le nord ladite ligne séparative des lots et son prolongement jusqu'à la ligne séparative des rangs A et I, de là vers l'ouest ladite ligne séparative des rangs jusqu'à sa rencontre avec le côté sud d'un chemin public, de là vers l'ouest, ladite limite sud du chemin public en traversant une partie du lot 16 et en suivant la limite nord du lot 17C et une partie de la limite nord du lot 18B jusqu'à la limite sud-est d'un terrain ayant déjà appartenu à Monsieur Adjoint Villeneuve, les limites sud-est et sud-ouest dudit terrain ayant les courses et longueurs suivantes: S.16°38'O. — 648.4 pi., N.15°24'O. — 334.9 pi., N.20°46'O. — 150 pi., de là vers le sud-ouest en suivant la limite nord-ouest du lot 18B jusqu'au prolongement vers le sud-est de la limite sud-ouest d'un terrain ayant déjà appartenu à Monsieur Eu-

gène Dufour, de là, en suivant ledit prolongement, la limite sud-ouest et la limite nord-ouest de ce terrain qui est décrit dans un acte enregistré à Chicoutimi sous le numéro 50573, de là, vers le nord-ouest en traversant le lot 19B pour les courses et longueurs suivantes: N.58°10'21"O. — 213.29 pi., N.57°53'17"O. — 647.36 pi., N.57°43'24"O. — 310.92 pi., jusqu'à la ligne séparative des lots 19B et 20B du rang A, de là ladite ligne séparative pour les courses et longueurs suivantes: S.16°32'36"O. — 411.71 pi., S.16°32'36"O. — 1023.17 pi., de là en suivant les limites des terrains de la compagnie Price Limitée décrit dans un acte de vente enregistré à Chicoutimi sous le numéro 35648 et montré sur un plan préparé par le soussigné en date du 12 septembre 1976 et portant le numéro 1349-A, cette ligne traverse les lots 19B, 18C, 18B, 18A et suit la limite nord des lots 19A-1, 20A-1 et 21A jusqu'à la ligne séparative des lots 21 et 22 du rang A, de là vers le nord, ladite ligne séparative jusqu'à la ligne séparative des rangs A et I, de là, vers l'ouest ladite ligne séparative des rangs jusqu'à la ligne séparative des lots 26 et 27 du rang A, de là vers le sud, ladite ligne séparative jusqu'à une ligne de contour déterminée à l'élévation 236.6 pi., d'après le datum géodésique, de là vers le sud-ouest, ladite ligne de contour en traversant le lot 27 jusqu'à la ligne séparative des lots 27 et 28B du rang A, de là, en suivant le prolongement vers le sud de ladite ligne séparative des lots 27 et 28B jusqu'à la ligne médiane de la rivière Saguenay, de là, ladite ligne médiane en remontant le cours de la rivière jusqu'à sa rencontre avec le prolongement en ligne droite vers le sud de la ligne séparative des cantons Simard et Bourget, de là vers le nord, ladite ligne séparative desdits cantons et son prolongement jusqu'au point de départ.

Lesquelles limites définissent le nouveau territoire de la municipalité de Shipshaw après avoir inclus le territoire de la municipalité de St-Jean-Vianney.

Rédigée à Chicoutimi, ce douzième jour du mois de septembre de l'année 1976 et portant le numéro 1349 de mes minutes.

L'arpenteur-géomètre,

67683-0

JEANNOT THOMAS.

Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 12 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 172, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

67633-0

JEAN-PIERRE POIRIER.

Ville de Saint-Raymond (Portneuf)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance spéciale tenue le 14 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 231-77 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PAUL THÉRIAULT.

67635-o

Municipalité de Shawbridge

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 14 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 56-77 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
GAÉTAN CHARETTE.

67634-o

Succession Robert Drouin

Prenez avis que, suite au décès de Monsieur Robert Drouin, le 7 avril 1976, Dame Michelle Renaud-Delisle, domiciliée au numéro 291 des Saules Ouest, Québec, agissant en sa qualité de tutrice de Johanne et François Drouin, suivant jugement décrété par Monsieur Maurice Gobeil, protonotaire adjoint de la Cour supérieure, en date

du 9 février 1977, dossier numéro 200-14-000079-779, a accepté ladite succession, pour et au nom des mineurs Johanne et François Drouin, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Me Jean-Louis Caron, notaire, 8 Jardins Méridi, suite 1403, Québec, le 14 mars 1977, enregistré à Québec le 17 mars 1977, sous le numéro 866428.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le même jour, devant le même notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois des présentes, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, ce 23 mars 1977.

Le notaire et procureur,
ME JEAN-LOUIS CARON.

67637-o

Ville de Tracy

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 21 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 412 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné sous mon seing à Tracy, ce 23e jour du mois de mars 1977.

Le greffier,
LAVAL TARDIF.

67636-o

Demande(s) à la Législature**Ville de Bromont**

Avis public est donné par les présentes par le procureur soussigné, que la corporation municipale de la ville de Bromont, comté de Brôme-Missisquoi, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi pour les motifs suivants:

1. Corriger des erreurs cléricales dans la description de certains terrains dans des procédures municipales;
2. Autoriser la ville à consolider son déficit accumulé;
3. Répartir le financement de l'aéroport régional de Bromont sur une base régionale en fonction de l'utilisation qui est faite dudit aéroport;
4. Modifier certains règlements d'annexion de territoire;
5. Modifier la structure de taxation pour les investissements faits relativement aux infrastructures municipales, particulièrement en ce qui concerne le parc industriel;

Town of Bromont

Public notice is hereby given by the undersigned attorney that the municipal corporation of the Town of Bromont, County of Brôme-Missisquoi, will apply to the National Assembly of Québec during the present session for the passing of a bill for the following purposes:

1. To correct clerical errors in the description of certain lands in the proceedings of the municipality;
2. To authorize the town to consolidate its accumulated deficit;
3. To spread the financing of the Bromont regional airport over a regional basis in accordance with the use made of that airport;
4. To amend certain by-laws respecting annexation of territory;
5. To amend the tax structure for investments made respecting municipal infrastructures, particularly concerning the industrial park;

6. Accorder à la ville un pouvoir additionnel de taxation relativement à certains immeubles;

7. Permettre à la ville de détenir un permis de vente de boissons alcooliques;

8. Reconnaître le droit de propriété de la ville sur certains terrains récemment acquis dans le parc régional connu sous le nom de parc Gale;

9. Décréter que les frais de nettoyage de terrains sont assimilés aux taxes;

10. Permettre la gradation des taux d'intérêt sur les arrérages de taxes;

11. Autoriser la ville à limiter le nombre de commerces d'une même catégorie dans une zone donnée;

12. Autoriser la ville à disposer de terrains acquis en surplus pour fins municipales;

Et toutes autres matières utiles à la bonne administration des affaires de la ville.

Fait et donné à Québec, ce 25 mars 1977.

Le procureur,

67610-13-4-o

GUY PINSONNAULT, *avocat.*

6. To grant the town additional tax powers respecting certain immovables;

7. To permit the town to hold a permit for the sale of alcoholic beverages;

8. To acknowledge the property rights of the town in certain recently acquired lands in the regional park known as Gale Park;

9. To decree that the costs of cleaning up lands be treated as taxes;

10. To permit graduate interests rates on tax arrears;

11. To authorize the town to limit the number of businesses in any category within a given zone;

12. To authorize the town to dispose of surplus land acquired for municipal purposes;

And any other matters which might be useful for the good administration of the town.

Given at Québec, this 25th day of March, 1977.

GUY PINSONNAULT, *advocate,*

67610-13-4

Attorney.

Ville de Cabano

Avis public est donné par les présentes, par les procureurs soussignés, que la ville de Cabano s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session ou à la session suivante pour demander l'adoption d'un projet de loi pour:

Annexer à son territoire cette partie de territoire faisant actuellement partie de la seigneurie de Madawaska, tel que ci-après décrite:

Ce territoire comprenant, en référence à une partie de la seigneurie de Madawaska (lac Témiscouata), tous les lots, avec leurs subdivisions présentes ou futures, y compris les chemins, rues, lacs, rivières, cours d'eau ou partie d'iceux, le tout renfermé dans le périmètre ci-après décrit:

Partant du point 1, point d'intersection de la ligne médiane du lac Témiscouata avec le prolongement de la ligne nord du lot 1, du rang 1 de la rivière Caldwell; de là, successivement les lignes et démarcations suivantes: ledit prolongement et ladite ligne nord du lot 1 et son prolongement dans une direction ouest sur une distance de deux cent cinquante chaînes (250 chs) de la rive ouest du lac Témiscouata, point 2; de là, dans une direction sud, suivant une ligne droite dans la seigneurie de Madawaska (lac Témiscouata), parallèle à l'arrière-ligne du rang 1 de la rivière Caldwell jusqu'à la limite nord du lot 218 du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, point 3; de là, suivant une ligne brisée étant la limite nord d'une partie du lot 218 en rétrogradant jusqu'au coin nord-ouest du lot 191 étant le point d'intersection de la seigneurie de Madawaska (lac Témiscouata), du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et du canton

de Demers, point 4; de là, suivant une ligne brisée séparant la seigneurie de Madawaska (lac Témiscouata) et, successivement, les cantons de Demers de Hocquart et de Raudot jusqu'à la ligne séparative des cantons de Raudot et de Robitaille, point 5; de là, dans une direction sud-ouest suivant le prolongement de la ligne séparative des cantons de Raudot et de Robitaille, jusqu'à la ligne médiane des Sept Lacs, point 6; de là, suivant la ligne médiane des Sept Lacs jusqu'à la rivière Ashberish, point 7; de là, suivant la ligne médiane de la rivière Ashberish jusqu'au lac Témiscouata, point 8; de là, suivant la ligne médiane du lac Témiscouata dans une direction sud, jusqu'au point de départ.

Fait et donné à Rivière-du-Loup, ce 15e jour du mois d'octobre 1976.

Les procureurs de la ville de Cabano,

LEBEL, PELLETIER, RIOUX,

67391-11-4-o

BOSSÉ & MASSÉ.

METROPOLITAIN SUD (1967) INC.

La compagnie METROPOLITAIN SUD (1967) INC. s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour demander, par un projet de loi privé, le respect de ses droits par la Commission des transports de la Rive-Sud de Montréal et la modification l'article 39 de la Loi constituant la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (1971, c. 98), afin que la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal ne puisse exploiter aucun service de transport en commun dans le territoire actuellement desservi par Métropolitain Sud (1967) Inc., sans acquérir, de gré à gré ou par expropriation, le capital-actions ou les biens meubles et immeubles de cette entre-

prise de transport desservant le territoire auquel la Commission de transport établit ainsi son service.

Québec, le 10 février 1977.

Les procureurs de la compagnie,

BHERER, BERNIER, CÔTÉ, OUELLET, HOULE,
67392-11-4-o CANTIN & POLIQUIN.

Ville de Mont-Laurier

Prenez avis que la ville de Mont-Laurier s'adressera à l'Assemblée Nationale de la province de Québec pour y présenter un projet de Loi la dispensant de la publication de ses règlements pour la période allant du 22 novembre 1950, jusqu'au 1er novembre 1976.

Mont-Laurier, ce 8 mars 1977.

Les procureurs de la ville,

67424-11-4-o CHARTRAND & RANCOURT.

Cité de Thetford Mines

Avis est par les présentes donné que la cité de Thetford Mines s'adressera à l'Assemblée nationale à sa prochaine session pour demander des modifications à sa charte, la loi 5, Edouard VII, chapitre 48 et ses amendements, notamment:

1. Pour enlever la limite de la taxe de l'eau que la municipalité peut imposer sur les lots non bâtis;

2. Pour hausser à \$25 la somme qui peut être fixée par règlement, suivant l'article 426, paragraphe 17;

3. Pour permettre à la municipalité d'imposer sur chaque unité de logement, une taxe de services, aux lieu et place de la taxe de l'eau, de la taxe de vidanges et de la taxe de locataire;

4. Pour assimiler la taxe de services à une taxe foncière;

5. Pour enlever la limite à la pension viagère que la cité peut accorder à ses employés.

Les procureurs de la requérante,

67514-12-4-o BEAUDOIN & PARADIS, avocats.

Ville de Trois-Rivières

Avis est par les présentes donné que la ville de Trois-Rivières s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi spéciale relativement à ce qui suit:

a) Pour exploiter et administrer une piste de courses, y compris tous systèmes de pari mutuel sur ses terrains de l'Exposition;

b) Pour obtenir une subvention payable à même le fonds consolidé du revenu de la province, égale à 50 pour cent de la taxe perçue sur son territoire, en vertu de la Loi de la taxe sur les repas et l'hôtellerie.

Trois-Rivières, le 8 mars 1977.

Le procureur de la pétitionnaire,

67393-11-4-o JEAN MÉTHOT, C.R.

Université de Montréal

Avis est par les présentes donné que l'Université de Montréal ayant son siège social à 2900 avenue Édouard-Montpetit à Montréal, district de Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session, pour obtenir l'adoption d'une loi modifiant le testament de M. Aristide Georges Alphonse Casavant, de façon à la relever d'une prohibition d'aliéner 34,380 actions de la classe A et 4,460 actions de la classe B du capital actions de Casavant Frères Limitée.

Montréal, Québec, ce 11 mars 1977.

Les procureurs de la requérante,

67515-12-4-o BLAIN, PICHÉ, GODBOUT,
EMERY & BLAIN.

Proclamation(s)

Canada
Province de
Québec
[L.S.]
HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE le conseil municipal de Labrecque, comté de Chicoutimi, a soumis par approbation son règlement numéro 70 à l'effet de soumettre le territoire de

Canada
Province of
Québec
[L.S.]
HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS the municipal council of Labrecque, Chicoutimi County, has submitted for approval its By-law 70 for the purpose of putting the territory of that munic-

cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Alma;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville d'Alma, par son règlement numéro 548, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le conseil municipal de Labrecque, comté de Chicoutimi;

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), le lieutenant-gouverneur en conseil a donné son approbation à ces règlements.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 794-77, du 16 mars 1977, et vu les dispositions des articles 693 à 697 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 193), et des articles 3 à 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des affaires municipales:

QU'à compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Labrecque, comté de Chicoutimi, sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville d'Alma, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce seizième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règle la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

67664-0

Libro: 503
Folio: 220

ipality under the jurisdiction of the Municipal Court of the City of Alma;

WHEREAS the municipal council of the City of Alma, by its By-law 548, has concurred with the purpose of the by-law passed by the municipal council of Labrecque, Chicoutimi County;

WHEREAS in accordance with section 7 of the Municipal Courts Act (Revised Statutes of Québec 1964, chapter 24), the Lieutenant-Governor in Council has approved those by-laws.

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 794-77, dated March 16, 1977, and in accordance with sections 693 to 697 of the Cities and Towns Act (Revised Statutes of Québec 1964, chapter 193) and sections 3 to 7 of the Municipal Courts Act (Revised Statutes of Québec 1964, chapter 24), We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Municipal Affairs:

THAT, effective thirty-one days after the publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, the territory of the Municipality of Labrecque, Chicoutimi County, be subject to the jurisdiction of the Municipal Court established in the City of Alma, as though those two municipalities formed a single municipality for that purpose.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF, We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixteenth day of March in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By Command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 220

67664

Vente par partage et licitation

Sale by Partition and Licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
No 415-05-000163-76

ERNESTINE SEVIGNY, ménagère domiciliée à 19 rue Piché, Victoriaville, demanderesse vs **ARMAND MORIN**, gentilhomme domicilié à 96 rue Suzor, Arthabaska, district d'Arthabaska, défendeur.

(A) Un immeuble situé au no 8 de la rue Beauchemin à Victoriaville, dont la description est la suivante:

« Un terrain ou emplacement situé dans le territoire du vieux chemin régional conduisant de la ville de Victoriaville à Saint-Albert-de-Warwick, situé en front de la nouvelle rue conduisant dudit chemin ancien à la rivière Nicolet, désigné au cadastre officiel de cette partie du canton d'Arthabaska, formant la paroisse de Sainte-Victoire, comme étant une partie de la partie sud-est du lot numéro cinquante-six (Ptie de ptie sud-est 56) mesurant en front, sur ladite nouvelle rue, une largeur de cinquante-cinq pieds (55'), sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds (91'), borné au sud-ouest à ladite rue et à tous les autres côtés au surplus du terrain du vendeur. »

(B) Un immeuble situé au no 16 de la rue Beauchemin à Victoriaville, dont la description est la suivante:

« Un terrain ou emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Beauchemin dans la ville de Victoriaville, connu et désigné au cadastre officiel amendé de cette partie du canton d'Arthabaska, comme étant les lots 56-214 et 56-161-2. »

(C) Un immeuble situé au no 96 de la rue Suzor à Arthabaska dont la description est la suivante:

« Un terrain ou emplacement situé sur le côté nord-ouest de la rue Suzor à Arthabaska, mesurant soixante-dix pieds (70') de largeur ou en front de ladite rue, sur une profondeur de cent pieds (100'), mesure anglaise, connu et désigné au cadastre officiel amendé du village d'Arthabaska, comme étant le lot 247-57 et les dix (10') pieds nord-est du lot numéro 247-56 et borné ainsi qu'il suit: au nord-est par le lot no 247-58, au sud-est par la rue Suzor, au nord-ouest par Lionel Bergeron. »

La mise à prix, est fixée à \$5,575 pour l'immeuble A, à \$9,200 pour l'immeuble B et à \$4,050 pour l'immeuble C, que le ou les adjudicataires devront verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu séparément au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, 800 boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska, le DOUZIÈME jour de MAI 1977, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.G. BOISSONNAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Arthabaska, le 28 mars 1977.

67658-0

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Arthabaska
No. 415-05-000163-76

ERNESTINE SEVIGNY, housewife, domiciled at 19 Piché Street, Victoriaville, plaintiff, vs **ARMAND MORIN**, gentleman, domiciled at 96 Suzor Street, Arthabaska, District of Arthabaska, defendant.

(A) An immoveable situated at 8 Beauchemin Street, Victoriaville, described as follows:

“Land located in the area of the old regional road from the Town of Victoriaville to Saint-Albert-de-Warwick, fronting on the new street from that old road to the Nicolet River, designated on the official cadastre for this part of Arthabaska Township, consisting of the Parish of Sainte-Victoire, as part of the southeast part of lot fifty-six (Pt. of southeast Pt. 56), fifty-five feet (55') wide in front along that new street and ninety-one feet (91') deep, bounded on the southwest by that street and on all other sides by the remainder of the vendor's land.”

(B) An immoveable situated at 16 Beauchemin Street, Victoriaville, described as follows:

“Land located on the northeast side of Beauchemin Street in the Town of Victoriaville, known and designated on the official amended cadastre for this part of Arthabaska Township as lots 56-214 and 56-161-2.”

(C) An immoveable situated at 96 Suzor Street, Arthabaska, described as follows:

“Land located on the northwest side of Suzor Street, Arthabaska, seventy feet (70') wide in front on that street, and one hundred feet (100') deep, English measure, known and designated on the official amended cadastre of the Village of Arthabaska as lot 247-57 and the northeast ten feet (10') of lot 247-56, and bounded as follows: on the northeast by lot 247-58, on the southeast by Suzor Street, and on the northwest by the property of Lionel Bergeron.”

The upset price, which the purchaser or purchasers must pay the sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is \$5,575 for immoveable A, \$9,200 for immoveable B, and \$4,050 for immoveable C.

To be sold separately at the Arthabaska Registry Office, 800 Bois-Franc Boulevard South, Arthabaska, on the TWELFTH day of MAY 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

J.G. BOISSONNAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Arthabaska, March 28, 1977.

67658

Ventes par Shérifs

Sheriff's Sales

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Arthabaska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001991-764

COMPAGNIE FINANCIERE CANADIENNE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 400 boulevard Maisonneuve, suite 1100, et sa principale place d'affaires dans le district de Québec, au 2750, chemin Sainte-Foy, Plaza Laval, Sainte-Foy, demanderesse vs JEAN-YVES BARIL, homme d'affaires domicilié et résidant au 20 des Lilas, Victoriaville, district d'Arthabaska, défendeur et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de d'Arthabaska.

Lot originaire 60-121 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Victoire, canton d'Arthabaska et bâties dessus construite. Propriété de M. Jean-Yves Baril, située au numéro 20 de la rue des Lilas à Victoriaville province de Québec.

La mise à prix est fixée à \$7,950 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, 800 boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le DOUZIÈME jour de MAI 1977, à DOUZE HEURES TRENTE.

Le shérif adjoint,
J.G. BOISSONNAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Arthabaska, le 28 mars 1977.

67659-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-001991-764

COMPAGNIE FINANCIERE CANADIENNE INC., a legally constituted corporation, whose head office is at 400 Maisonneuve Boulevard, Suite 1100, and whose main place of business is in Plaza Laval, at 2750 Sainte-Foy Road, Sainte-Foy, District of Québec, plaintiff, vs JEAN-YVES BARIL, businessman, domiciled and residing at 20 Des Lilas, Victoriaville, District of Arthabaska, defendant, and THE REGISTRAR for the Arthabaska Registration Division.

Original lot 60-121 on the official cadastre for the Parish of Sainte-Victoire, Arthabaska Township, and the building constructed there. Property of Jean-Yves Baril, located at 20 Des Lilas Street, Victoriaville, Province of Québec.

The upset price, which the purchaser must pay the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is \$7,950.

To be sold at the Arthabaska Registry Office, 800 Bois-Francs Boulevard South, Arthabaska, on the TWELFTH day of MAY 1977 at TWELVE-THIRTY o'clock in the afternoon.

J.G. BOISSONNAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Arthabaska, March 28, 1977.

67659

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District of Chicoutimi
No 150-05-000132-75
Shérif: 512-77

LA SOCIETE FINANCIERE DU QUÉBEC LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant son

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Chicoutimi
No. 150-05-000132-75
Sheriff: 512-77

LA SOCIETE FINANCIERE DU QUEBEC LIMITEE, a legally constituted corporation, having its head

siège social au 312 rue St-Jacques, L'Assomption, district de Joliette, demanderesse, *vs* HOTELS PAROSE INC., corps politique légalement constitué selon la loi et ayant son siège social à Chicoutimi, district de Chicoutimi, et J.-MARCEL GAUTHIER, domicilié et résidant au 128, est, rue Jacques-Cartier à Chicoutimi, district de Chicoutimi, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis-en-cause.

« Un terrain ou emplacement de figure rectangulaire étant formé d'une partie du lot numéro Un-B (Ptie no 1-B), pour le septième Rang des plan et livre de renvoi officiels du canton de Laterrière division d'enregistrement de Chicoutimi, mesurant deux cent cinquante pieds (250') de front sur une profondeur de cent cinquante pieds (150') et borné comme suit:

En front du côté sud-est par le boulevard Talbot, du côté sud-ouest par une partie dudit lot Un-B propriété de Dame Blanche Savard-Claveau suivant une perpendiculaire à la limite nord-ouest dudit boulevard et dont le pied est distant vers le nord de quatre-vingt-dix-sept pieds (97') de la ligne de division entre les lots Deux (2) et Un-B (1-B) du côté nord-ouest par une autre partie du lot Un-B (Ptie 1-B) propriété de ladite Dame Savard-Claveau ou représentants, suivant une parallèle à la limite nord-ouest dudit boulevard et distance de celle-ci vers l'ouest de cent cinquante pieds (150') et du côté nord-est par une autre partie du lot Un-B propriété de Ernest Claveau suivant parallèle à la limite sud-ouest du terrain présentement décrit et distance de celle-ci vers le nord de deux cent cinquante pieds (250');

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de trente-sept mille cinq cents pieds carrés (37,500 pi. ca.).

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances sujette à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent l'affecter. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à \$1,530, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au Palais de justice de Chicoutimi, le DOUZIÈME jour du mois de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Chicoutimi, le 29 mars 1977.

67685-o

office at 312 Saint-Jacques Street, L'Assomption, District of Joliette, plaintiff, *vs* HOTELS PAROSE INC., a legally constituted corporation, having its head office in Chicoutimi, District of Chicoutimi, and J.-MARCEL GAUTHIER, domiciled and residing at 128 Jacques-Cartier Street East, Chicoutimi, District of Chicoutimi, and THE REGISTRAR for the Chicoutimi Registration Division, *mis-en-cause*.

“Land of rectangular shape comprising part of lot one-B (Pt 1-B), in the Seventh Range, on the official plan and in the book of reference for Laterrière Township, Chicoutimi Registration Division, measuring two hundred and fifty feet (250') in front by one hundred and fifty feet (150') in depth and bounded as follows:

In front on the southeast side by Talbot Boulevard, on the southwest side by part of lot one-B, property of Mrs Blanche Savard-Claveau along a line perpendicular to the northwest limit of the above mentioned boulevard; the foot of such perpendicular line is ninety-seven feet (97') north of the dividing line between lots two (2) and one-B (1-B); on the northwest side by another part of lot one-B (Pt 1-B) property of Mrs Savard-Claveau or representatives, along a line parallel to the northwest limit of the same boulevard and located one hundred feet (150') west of this limit, and on the northeast side by another part of lot one-B, property of Ernest Claveau, along a line parallel to the southwest limit of the land described herein and located two hundred and fifty feet (250') north of this limit.

The land so defined has an area of thirty-seven thousand five hundred square feet (37,500 sq. ft.).

With the buildings constructed on it, appurtenances and dependencies, subject to all active and passive, apparent or non-apparent servitudes that may be attached to it.”

The minimum amount which the purchaser must pay the Sheriff in accordance with article 688a C.C.P., in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is \$1,530, or 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Chicoutimi Registry Office, in the Chicoutimi Court House, on the TWELFTH day of MAY 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-CLAUDE BASQUE,

Sheriff.

Chicoutimi, March 29, 1977.

67685

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-02-000112-77

PIERRE MALTAIS, demandeur, vs **BERTRAND BOUCHER** défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot trois-un-deux cent-soixante-huit, rang Un, (Lot 3-1-268 Rge 1) canton Laflèche. De figure rectangulaire. Borné au nord par le lot no trois-un-deux cent soixante et neuf, (3-1-269), à l'est par une partie du lot no deux (2), au sud par le lot no trois-un-deux cent soixante et sept, (3-1-267), à l'ouest par une partie du lot no trois-un-cent quatre-vingt-quinze (3-1-195) (rue). Mesurant soixante pieds (60.0') de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90.0'). Contenant une superficie de cinq mille quatre cent pieds carrés. Mesures Anglaises (5,400.0') et portant le numéro civique sept cent quatre-vingt-dix (790), rue Marest, Hauterive.

Tel que décrit aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton Laflèche.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à \$6,700, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la première division d'enregistrement de Saguenay, au Palais de Justice de Baie-Comeau, MARDI, le DIXIÈME jour du mois de MAI 1977 à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,

CHARLOTTE BERGERON.

Baie-Comeau, ce 9 avril 1977.

67660-0

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Hauterive
No. 655-02-000112-77

PIERRE MALTAIS, plaintiff, vs **BERTRAND BOUCHER**, defendant.

An immoveable known and designated as lot three-one-two hundred and sixty-eight, Range One, (lot 3-1-268 Rge 1) Township of Laflèche. Rectangular in shape. Bounded on the north by lot three-one-two hundred and sixty-nine (3-1-269), on the east by part of lot two (2), on the south by lot three-one-two hundred and sixty-seven (3-1-267), on the west by part of lot three-one-one hundred and ninety-five (3-1-195) (street). This immoveable is sixty feet (60.0') wide by ninety feet (90.0') deep, has an area of five thousand four hundred square feet (5,400.0') English measures and bears civic number seven hundred and ninety (790) Marest Street, Hauterive.

The whole as described on the plan and in the book of reference of the official cadastre for the Township of Laflèche.

With the buildings erected there, appurtenances and dependencies.

The upset price which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is \$6,700.

To be sold at the Office of the Registrar for the First Registration Division, Saguenay, Baie-Comeau Court House, on TUESDAY, the TENTH day of MAY, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

CHARLOTTE BERGERON,

Assistant Sheriff.

Baie-Comeau, April 9, 1977.

67660

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
En la Cour fédérale du Canada
No T-3981-75

SA MAJESTÉ LA REINE, demanderesse, vs **VLADIMIR VIDAK**, 159, Laval, village de Gatineau, province de Québec, défendeur.

Une propriété située au 159, rue Laval, Gatineau (Québec), décrite comme étant située sur le lot 19C, subdivision 251, rang 1, canton de Templeton.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
In the Federal Court of Canada
No. T-3981-75

HER MAJESTY THE QUEEN, plaintiff, vs **VLADIMIR VIDAK**, 159 Laval Village of Gatineau, Province of Québec, defendant.

Property located at 159 Laval Street, Gatineau, Québec, described as located on lot 19C, subdivision 251, Range 1, Templeton Township.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C. est de trois mille six cent dix-huit dollars et soixante-quinze centins (\$3618.75) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatorze mille quatre cent soixante-quinze dollars (\$14,475) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, édifice Tessier, 191, rue Principale, Hull, Québec le TRENTE ET UNIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Palais de Justice,
Hull, le 24 mars 1977.

67661-0

The minimum amount the purchaser must pay the time of adjudication, in conformity with article 688a C.C.P., is three thousand six hundred and eighteen dollars and seventy-five cents (\$3618.75), or the equivalent of twenty-five per cent (25%) of the assessment of the immovable, which is fourteen thousand four hundred and seventy-five dollars (\$14,475), as entered on the municipality's assessment roll. That minimum amount must be paid in cash or by certified cheque.

To be sold at the Hull Division Registry Office, Tessier Building, 191 rue Principale, Hull, Québec, on the THIRTY-FIRST day of MAY 1977, at TEN o'clock in the forenoon.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Hull, March 24, 1977.

67661

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015 295-759

LE ROI DES BAS PRIX DE LA REGION DE MONTREAL LTEE, corporation dument incorporée en vertu de la loi avec siège social et principale place d'affaires au 48, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, partie demanderesse, vs **GILLES VEILLETTE**, domicilié et résidant au 99, Des Ormes, St-Gérald, comté de L'Assomption, district de Joliette, partie défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire deux cent trente-trois (233-84) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Assomption, division d'enregistrement de L'Assomption».

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, est fixé à \$237.50 représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de L'Assomption, 255 rue St-Étienne, district de Joliette, MERCREDI, le ONZIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GINETTE MALO.

District de Joliette,
Bureau du shérif,
Joliette, le 25 mars 1977.

67645-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 500-05-015 295-759

LE ROI DES BAS PRIX DE LA REGION DE MONTREAL LTEE, a legally constituted corporation, having its head office and principal place of business at 48 Des Laurentides Boulevard, Pont-Viau, Laval, District of Montreal, plaintiff, vs **GILLES VEILLETTE**, domiciled and residing at 99 Des Ormes, Saint-Gérard, L'Assomption County, District of Joliette, defendant.

"Land known and designated as lot eighty-four of the official subdivision of original lot two hundred and thirty-three (233-84) on the official plan and in the book of reference for the Parish of L'Assomption, L'Assomption Registration Division."

Subject to the right of retention provided for by article 689 C.C.P., the minimum amount the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is \$237.50, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the L'Assomption County Registry Office, 255 Saint-Étienne Street, District of Joliette, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of MAY 1977, at TEN o'clock in the morning.

GINETTE MALO,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Joliette,
Joliette, March 25, 1977.

67645

Pontiac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 555-05-000020-76

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* ROBERT MAJOR, de domicile inconnu, défendeur.

A. Un emplacement de terre vague sis au Lac Halverson (ou Lac Long, ou Lac Robinson, ou Lac Otter), et connu comme étant partie du lot de terre numéro neuf «D» (Ptie 9D) au Cadastre pour le rang est (R.E.) du canton d'Aldfield, division d'enregistrement de Pontiac, province de Québec, contenant cinquante pieds (50') de largeur en front sur une crique qui se jette dans ledit lac, et en arrière, sur une profondeur de cent pieds (100') en longeant le chemin privé et de l'autre côté, mesures anglaises, tenant en front à partie du même lot, propriété de M. Albert Chartrand ou représentants, plus précisément à ladite crique aux hautes eaux, en arrière à partie du même lot, à un chemin privé lequel divise l'emplacement présentement vendu de celui de Messieurs Adéodat Cousineau et Rhéal Labelle, ou représentants, de l'autre côté à partie du même lot, propriété de M. Albert Chartrand ou représentants;

B. Un emplacement de terre vague sis au Lac Halverson (ou Lac Long, ou Lac Robinson, ou Lac Otter), et connu comme étant partie du lot de terre numéro neuf «D» (Ptie 9D) au cadastre pour le rang est (R.E.) du canton d'Aldfield, division d'enregistrement du Pontiac, province de Québec, contenant dix pieds (10') de largeur en front sur une crique qui se jette dans ledit lac, sur une profondeur de cent pieds (100'), soit sur toute la profondeur de cet emplacement décrit en cette vente enregistrée audit Bureau sous le numéro 70969, et soixante pieds (60') de largeur en arrière sur une profondeur de cinquante pieds (50') de chaque côté étant en conséquence le prolongement de cinquante pieds (50') de la profondeur de cent pieds (100') de l'emplacement décrit en cettedite vente enregistrée sous le numéro 70969, mesures anglaises, tenant en front à partie du même lot, propriété de M. Albert Chartrand ou représentants, plus précisément à ladite crique aux hautes eaux, sur ladite largeur de dix pieds (10'), et à l'emplacement décrit en cette vente enregistrée sous le numéro 70969, sur une largeur de cinquante pieds (50'), en arrière à partie du même lot, propriété de M. Albert Chartrand ou représentants, d'un côté à partie du même lot, où se trouve un chemin privé, propriété de M. Albert Chartrand ou représentants, de l'autre côté à partie du même lot, propriété de M. Albert Chartrand ou représentants;

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Pontiac
No. 555-05-000020-76

BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation, having its head office in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* ROBERT MAJOR, of unknown address, defendant.

A. Vacant land located at Lake Halverson (or Lake Long, or Lake Robinson, or Otter Lake), known as part of lot nine "D" (Pt 9D) on the cadastre for the East Range (E. Rge) in Aldfield Township, Pontiac Registration Division, Province of Québec, measuring fifty-feet (50') in width in front on a creek which flows into the lake and one hundred feet (100') in depth, in rear along the private road on the other side, English measure; bounded in front by a part of the same lot, property of Mr Albert Chartrand or representatives, more precisely by the high water line of the creek; in rear by a part of the same lot and by a private road dividing the land hereby sold from the property of Messrs Adéodat Cousineau and Rhéal Labelle, or representatives; on the other side by a part of the same lot, owned by Mr Albert Chartrand or representatives.

B. Vacant land located at Lake Halverson (or Lake Long, or Lake Robinson, or Otter Lake), known as a part of lot nine "D" (Pt 9D) on the cadastre for the East Range (E. Rge) in Aldfield Township, Pontiac Registration Division, Province of Québec, measuring ten feet (10') in width in front on a creek which flows into the lake and one hundred feet (100') in depth, or the entire depth of the land described in a deed of sale registered at the above-mentioned Registry Office under number 70969, and sixty feet (60') in width in rear by fifty feet (50') in depth on each side, being therefore an extension of fifty feet (50') of the one hundred feet (100') depth of the land described in the deed of sale registered under number 70969, English measure; bounded in front by a part of the same lot, property of Mr Albert Chartrand or representatives, more precisely by the high water line of the creek on a ten feet (10') width, and by the land described in the deed of sale registered under number 70969, on a fifty feet (50') width; in rear by part of the same lot, where there is a private road the property of Mr Albert Chartrand or representatives and on the other side by a part of the same lot owned by Mr Albert Chartrand or representatives.

En conséquence, les deux emplacements ci-dessus décrits contiennent en tout soixante pieds (60') de largeur en front sur ladite crique, et en arrière, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150') de chaque côté, mesures anglaises;

Avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble.

Ces propriétés appartenant à Robert Major.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à: 1. cinquante-six dollars et vingt-cinq sous (\$56.25) pour le lot décrit à «A»; 2. cinq cent vingt-cinq dollars (\$525) pour le lot décrit à «B»; le tout conformément à l'article 670e C.P.C. et devra être payé soit en argent comptant, soit par chèque visé.

Pour être vendus «séparément» au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac à Campbell's Bay, le 30 mai 1977.

À dix heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
NICOLE F. MARCOTTE.

67662-0

Therefore, the two parcels of land above described measure a total width of sixty feet (60') in front along the creek, and in rear, by one hundred and fifty feet (150') in depth on each side, English measure.

With all the buildings constructed there, appurtenances and dependencies.

Subject to all active and passive, apparent or unapparent servitudes attaching to that immovable.

These properties are owned by Robert Major.

The minimum amounts which the purchaser must pay at the time of adjudication are: fifty-six dollars and twenty-five cents (\$56.25) for the lot described in "A", and five hundred and twenty-five dollars (\$525) for the lot described in "B"; the whole in accordance with article 670e C.C.P. which amounts must be paid either in cash or by certified cheque.

To be sold separately at the Pontiac Registration Division Office, in Campbell's Bay, on the THIRTIETH day of MAY 1977, at TEN o'clock in the morning.

NICOLE F. MARCOTTE,
Assistant Sheriff.

67662

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour Provinciale — District de Québec
No 200-02-009327-760
S-4949

IMPERIAL OIL LTD., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Québec, district de Québec, Qué., demandeur vs **ROBERT JOBIN**, domicilié à 29, de Grand Pré, Ste-Catherine de Portneuf, district de Québec, Qué., défendeur.

«Un emplacement situé en la municipalité de Ste-Catherine de Portneuf, étant une partie du lot connu et désigné sous le numéro (180 ptie) cent quatre-vingt du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Catherine, Portneuf, mesurant (152') cent cinquante-deux pieds de largeur en front sur le chemin public sur une profondeur de (125') cent vingt-cinq pieds, mesure anglaise, et borné comme suit: vers le nord-ouest par la rue Grand-Pré, vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par le résidu du terrain du vendeur, la ligne nord-est de l'emplacement vendu étant située à (85') quatre-vingt-cinq pieds environ au sud-ouest de l'emplacement appartenant à Julien Ouellet, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Tel que le tout est actuellement.»

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Québec
No. 200-02-009327-760
S-4949

IMPERIAL OIL LTD. a legally constituted corporation having a place of business in Québec, District of Québec, P.Q., plaintiff, vs **ROBERT JOBIN**, domiciled at 29 De Grand-Pré, Sainte-Catherine-de-Portneuf, District of Québec, P.Q., defendant.

“Land located in the Municipality of Sainte-Catherine-de-Portneuf, being part of the lot known and designated as lot one hundred and eighty (Pt 180) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Catherine, Portneuf, measuring one hundred and fifty-two feet (152') in width in front on the public road by one hundred and twenty-five feet (125') in depth, English measure, and bounded as follows: on the northwest by Grand-Pré Street; on the northeast, the southeast and the southwest by the remainder of the land owned by the vendor; the northeast line of the land sold is approximately eighty-five feet (85') southwest of the land owned by Julien Ouellet, with the house constructed on it, appurtenances and dependencies.

As the whole presently stands.”

La mise à prix est fixée à \$3,337.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, à Cap Santé, Cté. Portneuf, P.Q., le TREIZIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le Shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour Provinciale,
Québec, le 30 mars 1977. 67687-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004806-761
S- 4984

LES IMMEUBLES NIAGARA DU CANADA LTEE, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Ville Mont Royal, province de Québec et une place d'affaires en la ville de Sainte-Foy, sise au numéro civique 969, Route de l'Eglise, Sainte-Foy, district de Québec, (Qué.), demandeur vs SIEUR LAURENT LANGLOIS, gentleman, domicilié et résidant au numéro civique 476, des Bouleaux Est, Québec, district de Québec, (Qué.), défendeur et RAYMOND ROY, agissant au nom et comme REGISTREUR au bureau de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, mis-en-cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la resubdivision deux de la subdivision mille huit cent soixante du lot originaire numéro cinq cent huit et la subdivision mille huit cent soixante et un du lot originaire numéro cinq cent huit (508-1860-2 et 508-1861) du cadastre officiel de la paroisse Saint-Roch Nord, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 476, des Bouleaux est, Québec, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à \$10,000 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au Bureau du Shérif de Québec, 39, rue St-Louis, Québec, le DOUZIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Québec, le 30 mars 1977. 67689-0

The upset price is \$3,337.50, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Portneuf Registry Office, in Cap-Santé, Portneuf County, P.Q., on the THIRTEENTH day of MAY 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Provincial Court,
Québec, March 30, 1977. 67687

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-004806-761
S- 4984

LES IMMEUBLES NIAGARA DU CANADA LTEE, a legally constituted corporation, having its head office and principal place of business in the Town of Mont-Royal, Province of Québec, and a business office in the City of Sainte-Foy, at civic number 969 Route de l'Eglise, Sainte-Foy, District of Québec, plaintiff, vs LAURENT LANGLOIS, gentleman, domiciled and residing at civic number 476 Des Bouleaux East, Québec, District of Québec, defendant, and RAYMOND ROY, acting on behalf on THE REGISTRAR for the Québec Registration Division, 116 Saint-Pierre Street, Québec, mis-en-cause.

"Land known and designated as resubdivision two of subdivision one thousand eight hundred and sixty of original lot five hundred and eight and subdivision on thousand eight hundred and sixty-one of original lot five hundred and eight (508-1860-2 and 508-1861) on the official cadastre for the Parish of Saint-Roch Nord, Québec Registration Division, with a building constructed there, bearing civic number 476 Des Bouleaux East, Québec, appurtenances and dependencies."

The upset price is \$10,000, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, 39 Saint-Louis Street, Québec, on the TWELFTH day of MAY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Québec, March 30, 1977. 67689

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour Provinciale — District de Québec
 No 200-02-001101-767
 S-4978

MARCEL LAMBERT INC., corps politique et incorporé, ayant une place d'affaires au 37, Kennedy, Lévis, district de Québec, Qué., demandeur *vs* **PHILIPPE LAMONTAGNE**, domicilié et résidant au 172, rue St-Georges, Lévis, district de Québec, Qué., défendeur et **LE REGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lévis, mis-en-cause.

«La division un du lot originaire numéro mille deux cent soixante (1260-1) pour le cadastre révisé du quartier Notre-Dame de la ville de Lévis, division d'enregistrement de Lévis, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à \$3,425 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 113 St-Georges Ouest, Lévis, P.Q., le **SIXIÈME** jour de **MAI** 1977, à **DIX** heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
 Cour provinciale,
 Québec, le 30 mars 1977. 67686-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour municipale — District de Québec
 No 1133 de 1976
 S-4958

LA VILLE DE QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, (Qué.), demanderesse *vs* **RONALD ROUSSEAU**, domicilié et résidant à 1057, D'Aubigny, Charlesbourg, province de Québec, en sa qualité de curateur à la personne et aux biens de Mlle Augustine Vézina et de M. Marc Vézina et en sa qualité de conseil judiciaire de Dame Carmen Vézina-Rousseau, domiciliée et résidant au 2841, De Lorimier, Sainte-Foy, (Qué.), défendeurs.

«1. Les lots 95-A-1-F-1, 95-A-1-A-1 et 95-A-3-4 du cadastre officiel de Notre-Dame-de-Québec (banlieue), avec les bâtisses dessus construites, portant l'adresse civique 895, avenue Moncton dans la ville de Québec, les circonstances et dépendances, ainsi que toutes les servitudes pouvant exister en faveur dudit lot, et spécialement les droits de vue et de mitoyenneté en faveur dudit emplacement, affectant les lots 95-A-1-A-2 et 95-A-3-2;

2. Le lot 146-23 du cadastre officiel de Notre-Dame-de-Québec (banlieue), situé sur le côté ouest de l'avenue

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Provincial court — District of Québec
 No 200-02-001101-767
 S-4978

MARCEL LAMBERT INC., a constituted corporation having a place of business at 37 Kennedy, Lévis, District of Québec, P.Q., plaintiff, *vs* **PHILIPPE LAMONTAGNE**, domiciled and residing at 172 Saint-Georges Street, Lévis, District of Québec, P.Q., defendant, and **THE REGISTRAR** for the Lévis Registration Division, *mis-en-cause*.

"Division one of original lot one thousand two hundred and sixty (1260-1) on the revised cadastre for Notre-Dame Ward of the City of Lévis, Lévis Registration Division, with a building constructed on it, appurtenances and dependencies."

The upset price is \$3,425, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Lévis Registry Office, 113 Saint-Georges West, Lévis, P.Q., on the **SIXTEENTH** day of **MAY** 1977, at **TEN** o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
 Provincial Court,
 Québec, March 30, 1977. 67686

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Municipal Court — District of Québec
 No. 1133 of 1976
 S-4958

THE CITY OF QUÉBEC, a legally constituted corporation, whose head office is in the City and District of Québec, plaintiff, *vs* **RONALD ROUSSEAU**, domiciled and residing at 1057 D'Aubigny, Charlesbourg, Province of Québec, in his capacity as curator to the person and property of Miss Augustine Vézina and of Mr Marc Vézina and in his capacity as legal advisor to Dame Carmen Vézina-Rousseau, domiciled and residing at 2841 De Lorimier, Sainte-Foy, Québec, defendants.

1. "Lots 95-A-1-F-1, 95-A-1-A-1 and 95-A-3-4 on the official cadastre for Notre-Dame-de-Québec (banlieue), with the buildings constructed there, bearing civic number 895 Moncton Avenue, in the City of Québec, appurtenances and dependencies as well as all servitudes that may exist in favour of that lot and more particularly the right of view and of joint ownership for the benefit of this land, attaching to lots 95-A-1-A-2 and 95-A-3-2;

2. Lot 146-23 on the official cadastre for Notre-Dame-de-Québec (banlieue), located on the west side of Cartier

Cartier, mesurant vingt pieds (20') de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis ladite avenue Cartier jusqu'à la ruelle en arrière connue sous le numéro 32A des mêmes subdivisions (146-32A), avec droit de passage en tout temps à pied ou en voiture dans les ruelles connues sous les numéros 21 et 32A dudit cadastre (146-21 et 146-32A), le tout sans garantie de mesure précise, avec la maison et autres bâtisses dessus construites, portant l'adresse civique 820, avenue Cartier dans la ville de Québec, les circonstances et dépendances, ainsi que la mitoyenneté dans la pan sud de ladite maison, tel qu'il appert d'un acte passé devant le notaire Oscar Hamel et dûment enregistré;

3. Le lot 2236-A du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec, de figure irrégulière, borné au nord par partie de la côte de la Montagne et partie du lot 2235, au sud par le lot 2241 du quartier Champlain, à l'est par les lots 2235, 2232 et 2231 et à l'ouest par le lot 2236-B, mesurant vingt-six pieds et six pouces (26'6") sur la côte de la Montagne, trente-trois pieds et sept pouces (33'7") sur la ligne sud du lot 2235, au sud par quatre-vingt pieds (80') sur la ligne qui le divise du lot 2241 du quartier Champlain, à l'est soixante-quatre pieds (64') sur la ligne qui le sépare du lot 2235 et quarante-trois pieds et six pouces (43'6") sur le mur de soutènement qui le sépare des lots 2231 et 2235, et vers l'ouest cent dix-neuf pieds (119') sur la ligne qui le sépare du lot 2236-B; contenant cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (5,498 p.c.), mesure anglaise, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, avec les bâtisses dessus construites, portant l'adresse civique 42, côte de la Montagne, Québec, les circonstances et dépendances;

Ainsi qu'une lisière de terrain de huit pouces (8") de profondeur sur toute la largeur du lot 2231 du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec, à l'arrière dudit lot, le long de la ligne de division entre le lot 2231 susdit et le lot 2236-A du même cadastre. Cette lisière de terrain est bornée au sud-est par le lot 2236-A, vers le nord-ouest par le résidu dudit lot 2231 dont ladite lisière de terrain est détachée, vers le sud par le lot 2232 dudit cadastre et vers le nord par le lot 2236-A dudit cadastre."

La mise à prix est fixée à \$29,675 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, le DOUZIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour municipale,
Québec, le 30 mars 1977.

67690-0

Avenue, measuring twenty feet (20') in front by the entire depth that may exist between Cartier Avenue and the lane in rear known as number 32A of same subdivisions (146-32A) with a right of way at all times, on foot and with vehicles, over the lanes known as numbers 21 and 32A of the same cadastre (146-21 and 146-32A), the whole without any guarantee as to precise measurement, with the house and other buildings constructed there, bearing civic number 820 Cartier Avenue, in the City of Québec, appurtenances and dependencies, as well as joint ownership in the south wall of that house, as it appears in a deed signed before Oscar Hamel, notary, and duly registered;

3. Lot 2236-A on the official cadastre for Saint-Pierre Ward, in the City of Québec, of irregular shape, bounded on the north partly by Côte de la Montagne and partly by lot 2235; on the south by lot 2241 in Champlain Ward; on the east by lots 2235, 2232 and 2231 and on the west by lot 2236-B; measuring twenty-six feet and six inches (26'6") on Côte de la Montagne, thirty-three feet and seven inches (33'7") along the south line of lot 2235 on the south, and eighty feet (80') along the line dividing it from lot 2241 in Champlain Ward, on the east sixty-four feet (64') along the line dividing it from lot 2235 and forty-three feet and six inches (43'6") along the supporting wall separating it from lots 2231 and 2235, and on the west one hundred and nineteen feet (119') along the line dividing it from lot 2236-B; having an area of five thousand four hundred and ninety-eight square feet (5,498 sq. ft.), English measure, the whole more or less, without any guarantee as to precise measurement, with the buildings constructed there, bearing civic number 42 Côte de la Montagne, Québec, appurtenances and dependencies;

Including a strip of land of eight inches (8") in depth across the entire width of lot 2231 on the official cadastre for Saint-Pierre Ward, in the City of Québec, in rear of this lot, along the dividing line between lot 2231 mentioned above and lot 2236-A of the same cadastre. That strip of land is bounded on the southeast by lot 2236-A, on the northwest by the remainder of lot 2231 from which this strip of land is detached, on the south by lot 2232 of the same cadastre and on the north by lot 2236-A also of the same cadastre."

The upset price is \$29,675, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Québec Sheriff's Office, 39 Saint-Louis Street, on the TWELFTH day of MAY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Municipal Court,
Québec, March 30, 1977.

67690

Rimouski

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000496-75-1

LA VILLE DE MONT-JOLI, corporation municipale, ayant son siège social sur son territoire, district de Rimouski, demanderesse *vs* **DAME ANITA CÔTÉ McDONALD** en sa qualité de légataire universelle de feu Jean Yves McDonald, domiciliée et résidant au 365 rue Bilodeau, ville de Matane, district de Rimouski, défendesse.

Un terrain ou emplacement situé dans la ville de Mont-Joli, désigné comme suit, savoir: A) le lot cent vingt-cinq de la subdivision du lot originaire deux cent vingt-deux (222-125) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli, mesurant, mesure anglaise et approximative, quatre-vingt-dix (90'0) pieds de largeur du nord-est au sud-est, par trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (399.97') dans sa ligne nord-est et trois cent quatre-vingt-cinq pieds (385') dans sa ligne sud-est, et ayant une superficie de trente-cinq mille neuf cent cinquante pieds carrés (35,950' pi. car.), borné au sud-ouest par le lot 222-120 (rue), au sud-est et au nord-est par le lot 222 non subdivisé (vendeur) et au nord-ouest par le lot 222-120 (rue).

B) Le lot cent vingt-quatre de la subdivision du lot originaire deux cent vingt-deux (222-124) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli, mesurant, mesure anglaise et approximative, soixante-dix-huit pieds et quatre dixièmes (78.4') de largeur, du nord-est au sud-est, par trois cent quatre-vingt-cinq pieds (385') dans sa ligne nord-est et quatre cent trois pieds (403') dans sa ligne sud-est, et ayant une superficie de trente et un mille, cinq cent quatre-vingt dix-huit pieds carrés (31,598 pi. car.) borné au nord-est par le lot 222-120 (Rue), au sud-est par le lot 222 non subdivisé (vendeur), au sud-ouest par les lots 222-101, 222-102, 222-103, 222-104 et 222-105, et au nord-ouest par le lot 222-121 (Rue), le tout avec circonstances et dépendances.

Les propriétés décrites ci-dessus sont affectées d'une rente foncière annuelle de \$506.61 rachetable en tout temps pour le prix de \$10,132.20, payable à Jos. Raoul Oscar Asselin.

La mise à prix est fixée à \$1,800 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, au 320 est, rue Saint-Germain, en la cité de

Fieri Facis de Bonis et de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Rimouski
No. 100-05-000496-75-1

TOWN OF MONT-JOLI, a municipal corporation having its head office on its territory, district of Rimouski, plaintiff, *vs* **DAME ANITA CÔTÉ McDONALD**, in her capacity as universal legatee of the late Jean Yves McDonald, domiciled and residing at 365 Bilodeau Street, Town of Matane, District of Rimouski, defendant.

Land located in the Town of Mont-Joli, designated as follows: A) lot one hundred and twenty-five of the subdivision of original lot two hundred and twenty-two (222-125) on the official cadastre of the Parish of Sainte-Flavie, Town of Mont-Joli, measuring approximately, English measure, ninety feet (90') in width from the north-east to the southeast, by three hundred and ninety-nine and ninety-seven hundredths feet (399.97') on its northeast line and three hundred and eighty-five feet (385') on its southeast line, containing thirty-five thousand nine hundred and fifty square feet (35,950 sq. ft.), bounded on the southwest by lot 222-120 (street), on the southeast and northeast by unsubdivided lot 222 (vendor) and on the northwest by lot 222-122 (street).

(B) Lot one hundred and twenty-four of the subdivision of original lot two hundred and twenty-two (222-124) on the official cadastre of the Parish of Sainte-Flavie, Town of Mont-Joli, measuring approximately, English measure, seventy-eight and four-tenths feet (78.4') in width from the northeast to the southeast, by three hundred and eighty-five feet (385') on its northeast line and four hundred and three feet (403') on its southeast line, and containing thirty-one thousand five hundred and ninety-eight square feet (31,598 sq. ft.), bounded on the northeast by lot 222-120 (street), on the southeast by unsubdivided lot 222 (vendor), on the southwest by lots 222-101, 222-102, 222-103, 222-104 and 222-105, and on the northwest by lot 222-121 (street), the whole with appurtenances and dependencies.

The properties described above are affected by an annual ground rent of \$506.61 redeemable at any time at a price of \$10,132.20, payable to Jos. Raoul Oscar Asselin.

The upset price is \$1,800, which the purchaser must pay the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication.

To be sold at the Rimouski County Registry Office, 320 Saint-Germain Street East, in the City of Rimouski,

Rimouski, le CINQUIEME jour de MAI 1977, à DEUX heures de l'après-midi.

on the FIFTH day of MAY, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

Le shérif,
GHISLAIN BOULANGER.

GHISLAIN BOULANGER,
Sheriff.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Rimouski, le 25 mars 1977.

67663-o

Sheriff's Office,
Superior Court,
Rimouski, March 25, 1977.

67663

Errata

<i>Gazette</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Page</i>	<i>Lire:</i>	<i>Au lieu de:</i>
11 (19-03-77)	Domicile légal	2843	COMPAGNIE IMMOBILIERE ORLEANS MONT STE. ANNE, INC. 1336-5465	COMPAGNIE IMMOBILIERE ORLEANS MONT STE. ANNE INC. 1336-5465
11 (19-03-77)	Domicile légal	2844	CONSTRUCTION HOULE ET FILS LTEE HOULE AND SON CONSTRUC- TION LTD. 1345-9953	CONSTRUCTION HOULE & FILS LTEE HOULE AND SON CONSTRUC- TION LTD. 1345-9953
10 (12-03-77)	Lettres patentes (1re partie)	2670	PIERRE FLEMING INC. 1473-0642	PIERBE FLEMING INC. 1473-0642
11 (19-03-77)	Domicile légal	2850	DAVID A. KRAMER ET ASSOCIES, LTEE DAVID A. KRAMER AND ASSOCIATES, LTD. 1370-0760	DAVID A. KRAMER ET ASSOCIES LTEE DAVID A. KRAMER AND ASSOCIATES, LTD. 1370-0760
11 (19-03-77)	Domicile légal	2852	MORIN, PELLETIER, ROY & ASSOCIES INC. 1333-8611	MORIN PELLETIER, ROY & ASSOCIES INC. 1333-8611
9 (05-03-77)	Domicile légal	2464	ROBIPAR LTD. 1282-5980	ROBITAR LTD. 1282-5980

INDEX No 14

Partie I: avis juridiques

ARRÊTÉS EN CONSEIL

723-77- MUNICIPALITE SCOLAIRE DU LAC-TEMISCAMINGUE, CHANGEMENT DE NOM AINSI QUE CELUI DE LA CORPORATION QUI A AUTORITE SUR CELLE-CI.....	3519
--	------

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

ASSOCIATION COOPERATIVE ETUDIANTE DE L'ECOLE POLYVALENTE DE CARLETON (<i>Dissolution</i>)	3519
COOPERATIVE D'HABITATION JEAN CHATELLE DE LASALLE (<i>Nouveau nom</i>).....	3519

AVIS DIVERS

ABITIBI, COMTE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3534
COWANSVILLE, VILLE-TOWN (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3534
DEUX-MONTAGNES, CITE-CITY (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3534
LACHINE, CITE-CITY (<i>Requête-Pétition</i>).....	3534
MATANE, VILLE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3535
MONT-ST-HILAIRE, VILLE-TOWN (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3535
PINCOURT, VILLE-TOWN (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3535
SAINTE-AGATHE-SUD, VILLAGE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3535
SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, MUNICIPALITE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3535
SAINT-ANDRE-AVELLIN, PAROISSE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3536
SAINT-BASILE-SUD, VILLAGE (PORTNEUF) - (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3536
SAINT-COEUR-DE-MARIE, VILLAGE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3536
SAINT-DAMASE (MATAPEDIA), PAROISSE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3536
SAINT-FABIAN-DE-PANET, PAROISSE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3536
SAINT-FELICIEN, VILLE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3536
ST-JEAN-VIANNEY, VILLAGE (<i>Fusion</i>).....	3536
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES, MUNICIPALITE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3538
SAINT-RAYMOND (PORTNEUF), VILLE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3539
SHIPSHAW, MUNICIPALITE (<i>Fusion</i>).....	3536
SHAWBRIDGE, MUNICIPALITE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3539
SUCCESSION ROBERT DROUIN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>).....	3539
TRACY, VILLE (<i>Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2</i>).....	3539

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

CAISSE D'ECONOMIE DES CHEVALIERS DE MAISONNEUVE (LA) (<i>Avis de dissolution</i>).....	3519
CAISSE D'ECONOMIE DU CONSEIL DU TRAVAIL DE SOREL ET DISTRICT (LA) (<i>Avis de dissolution</i>).....	3519
CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE JOLIETTE (<i>Formation</i>).....	3520
CAISSE D'ETABLISSEMENT DE QUEBEC (LA) (<i>Formation</i>).....	3520
CAISSE POPULAIRE DE FARNHAM (LA) (<i>Modification du territoire</i>).....	3520

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

BEDARD, MARIE LAURA.....	3520
DI GREGORIO, GIUSEPPE.....	3520
DIJRO, MICHAEL HORST.....	3520
DUBE, MARIE, MURIELLE, NICOLE.....	3520
FINKELSTEIN, MOSES.....	3521
LAROCQUE, ANDREE LISE.....	3521
LEPINE, EMILIEN.....	3521
ONSY, MOHAMED ALI.....	3521
PARASCHIVESCU, EUGENIU-GEORGIEL.....	3521
ROY, JOSEPH GUY GERARD.....	3521
ST-HILAIRE, EDOUARD.....	3521

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES.....	3473
DECISIONS RENDUES (<i>Erratum</i>).....	3498
INTRODUCTION DE REQUÊTES:	
— MONTREAL.....	3450
— QUEBEC.....	3470
PROPRIO MOTU.....	3435

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

DETOUR RIVER MINING CORPORATION.....	3524
H.B. FULLER INTERNATIONAL, INC.....	3524
McNAMARA CORPORATION OF NEWFOUNDLAND LIMITED.....	3524
P.N.B.C. ENTERPRISES LTD.....	3524

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

A. & M. AGENVIES INC.....	3499
ACUPUNCTURE ASSOCIATION OF QUEBEC.....	3499
AGENCES A. & M. INC. (LES).....	3499
AIDE AUX PERSONNES AGÉES EN RESIDENCE A LAVAL INC.....	3499
APPARTEMENTS VILLA ATWATER INC.....	3499
ARCHITECTURAL FENESTRATION INC.....	3499
ARISTOCRAT FOOD BROKERS LTD.....	3499
ASSOCIATION D'ACUPUNCTURE DU QUÉBEC (L').....	3499
ATELIER LA FLECHE DE FER INC. (L').....	3499
AYRHART MINING CORPORATION.....	3499
BELISLE, GIRARD, SCHERRER (B.G.S.) & ASSOCIÉS INC.....	3499
BENSOL CUSTOMS BROKERS LTD.....	3499
CHARPENTEC INC.....	3499
COMPAGNIE MONTREAL TRUST.....	3499
CONSTRUCTION VARON LTEE.....	3499
CORPORATION MINIERE AYRHART INC.....	3499
CORPORATION SYMPHONIQUE ELECTRONIQUE.....	3499
COTE VERTU GARDENS INC.....	3499
COURTIERS EN ALIMENTATION ARISTOCRATE LTEE.....	3499
DECORTHEQUE INC.....	3500
ECOLE SECONDAIRE ST-PAUL DE VARENNES.....	3500
ENTREPRISES V.R.H.B.P. INC. (LES).....	3500
EXCAVATION L.B.G. INC.....	3500
FONDATION LACASSE.....	3500
FOURNITURE DE BUREAU J.P.S. INC.....	3500
FOYER ST-LOUIS INC. (LE).....	3500
HILCAN HOLDINGS (QUEBEC) LTD.....	3500
IMPORTATIONS SEGAMO INC. (LES).....	3500
INDUSTRIES M.C.P. INC. (LES).....	3500
INVESTISSEMENTS HILCAN (QUEBEC) LTEE.....	3500
INVESTISSEMENTS RINA INC. (LES).....	3500
ISOLATION ST-LAURENT LTEE.....	3500
J.M. ASPHALT INC.....	3500
J.P.S. OFFICE SUPPLIES INC.....	3500
JEUNE CHAMBRE DE VAL BILAIR.....	3500
LEGENDRE MEAT MARKET LTD.....	3501
LEVINE MACHINERY & SUPPLY (1976) LTD.....	3500
M.C.P. INDUSTRIES INC.....	3500
MACHINES & ACCESSOIRES LEVINE (1976) LTEE.....	3500
MAYPACK INC.....	3500
MONTREAL TRUST COMPANY.....	3499

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

(suite)

MOUNT BRUNO COUNTRY CLUB INCORPORATED.....	3500
PENSIONNAT SAINT-PAUL DE VARENNES.....	3500
PLACEMENTS CLAUDE DURIVAGE INC. (LES).....	3500
RAD-MED INC.....	3501
RINA INVESTMENTS INC.....	3500
ST-LAURENT INSULATION LTD.....	3500
SALAISSON LEGENDRE LTEE.....	2501
SEGAMO IMPORTS INC.....	3500
SICO INC.....	3501
SYMPHONIC ELECTRONIC CORPORATION.....	3499
TURGEON TRANSPORT LIMITED.....	3501
VARON CONSTRUCTION LTD.....	3499
VILLA ATWATER APARTMENTS INC.....	3499

CHANGEMENT DE NOM

BENSOL CUSTOMS BROKERS LTD.....	3501
BUREC INC.....	3501
CENTRE DU GRANIT BEEBE INC. (LE).....	3501
CLUB DE MOTONEIGISTES BELLECHASSE INC.....	3501
CLUB DE SOCCER DE QUÉBEC.....	3501
COMPAGNIE D'ART CRITERE LIMITEE (LA).....	3501
CONNELL (H.J.O.), LIMITED.....	3501
CONNELL (H.J.O.), LIMITEE.....	3501
CORPORATION DE GESTION TICO (LA).....	3501
COURTIERS EN DOUANES BENSOL LTEE.....	2501
CRITERION ART COMPANY LIMITED.....	3501
DECELLES, DUBOIS & ASSOCIES INC.....	3501
DEMEMAGEMENTS VALOIS INC. (LES).....	2501
ENTREPRISES FRANCIS LAPLACE INC. (LES).....	3502
FOSCHI & LIBERATORE INC.....	3502
GESTION J.B. CHARON LTEE.....	3502
GRANITE CENTER BEEBE INC.....	3501
J.C.T. MECHANICAL INC.....	3502
KEARNS BUILDINGS RESTORATION LIMITED.....	3502
KOLINOR INC.....	3502
MARCHE C. & L. INC.....	3502
MECANIQUE J.C.T. INC.....	3502
MONARCH THERMO-ENGRAVERS LTD.....	3502
MOULURES POITRAS & LEMIEUX INC. (LES).....	3502
PARIZEAU (GERARD) LTD.....	3502
PARIZEAU (GERARD) LTEE.....	3502
PAVAGE DE DORCHESTER INC.....	3502
PRODUCTIONS VIA LE MONDE INC. (LES).....	3502
RESTAURATION DE BATIMENTS KEARNS LIMITEE.....	3502
SIMPKIN (C. HOWARD) LTD.....	3502
SIMPKIN (C. HOWARD) LTEE.....	3502
THERMO-GRAVEURS MONARQUE LTEE (LES).....	3502
TICO HOLDING CORP.....	3501

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ATTACHE MOTEL LTD.....	3522
BLAY SUPER MARKET INC.....	3522
BOUTIQUE LA BALADEUSE INC.....	3522
CAMMI INVESTMENTS LTD.....	3522
CAVALIER LEATHER GOODS LIMITED.....	3522
COMEDIE CANADIENNE INC. (LA).....	3522
DIONNE (PAUL ET ALBAN) LTEE.....	3522

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

(suite)

DIOR (CHRISTIAN) (CANADA) INC.	3522
ERNEST ALLEN CO.	3523
HOTTE (R.) INC.	3523
KAYSER-ROTH INDUSTRIES LIMITED	3523
MARSEILLES HOLDING CORPORATION	3523
MITCHELL (J.S.) & CO., LIMITED	3523
MOTEL ATTACHE LTEE	3522
PHOTO & BIJOUX FRIMOR INC.	3523
PHOTO MARTS INC.	3523
PLACEMENTS DONABEC INC. (LES)	3523
RESTAURANT PUCCINI INC.	3523
WISE HOLDINGS LTD.	3523

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 36)

ABITIBI RADIATOR, VAL D'OR INC.	3510
ACADEMIE DE MUSIQUE DE VILLE DE LAVAL	3502
ADLEXCO MANAGEMENT LTD.	3507
AGENCES JEROME VAUGEON INC. (LES)	3503
ALUMINIUM BUSQUE INC.	3503
AMENAGEMENT ROLMAR INC.	3503
ART AUTO BODY (1976) INC.	3504
ASSOCIATION DES ANIMATEURS CHANSONNIERS DU BAS CANADA (L')	3503
ASSOCIATION CANADA-NORMANDIE SECTION DE MONTREAL (L')	3503
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE LAC ST-JEAN INC.	3503
ASSOCIATION DES MODELLISTES FERROVIAIRES DE MONTREAL	3503
ASSOCIATION DES PEDIATRES EN PRATIQUE PRIVEE DE L'HOPITAL STE-JUSTINE INC. (L')	3503
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EXPRESSION DRAMATIQUE AU QUEBEC	3503
AUBERGE DE LA PAIX QUEBEC INC.	3503
AUGER INC.	3503
AUTOBUS G. CHARPENTIER INC.	3503
BERGERON (G.) REALTIES INC.	3507
BIJOUX MONDIA INC. (LES)	3503
BIJOUTERIE JEAN GOSSELIN INC.	3503
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	3503
BOUTIQUE BON PIED BEL Oeil INC.	3503
BOUTIQUE DU COLLEGE LIMITEE	3503
BOUTIQUES VIEL INC. (LES)	3503
BROUILLETTE & FRERES INC.	3504
BUREAU DE CREDIT DE VALLEYFIELD INC.	3504
BUSQUE ALUMINIUM INC.	3503
C & B VACATION PROPERTIES INC.	3504
CAMPEAU (A. & G.) INC.	3504
CANATRANS INC.	3504
CARROSSERIE D'AUTO ART (1976) INC.	3504
CENTRE DE COUTURE POINTE-AUX-TREMBLES INC.	3504
CENTRE D'ETUDE GEO-CARTOGRAPHIQUE CHICOUTIMI INC.	3504
CENTRE DE PSYCHO-EDUCATION DU QUEBEC	3504
CHARCUTERIE LA FRINGALE INC.	3504
CHARNY MANUFACTURING INC.	3506
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE BUCKINGHAM, NUMERO 2056 (LES)	3504
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CARTIERVILLE, NUMERO 3277 (LES)	3505
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE RIVIERE-DU-LOUP, NUMERO 2402 (LES)	3505
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SAINT-CESAIRE, NUMERO 2172 (LES)	3505
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHERBROOKE, NUMERO 530 (LES)	3554
CLUB ASTER	3504
CLUB AUX PIERRES	3504
CLUB DES FEUX FOLLETS	3504
CLUB DE MOTO-NEIGE CARCAMP INC.	3504

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

CLUB OPTIMISTE THURSO INC. (LE)	3504
CLUB DE SKI DE FOND NEZ AU VENT	3504
COMITE DES LOISIRS DU CENTRE HOSPITALIER DE MANIWAKI, INC.	3504
COMPAGNIE IMMOBILIERE ORLEANS MONT STE. ANNE, INC. (Erratum)	3554
CONGREGATION DES TEMOINS DE JEHOVAH DE SEPT-ILES (LA)	3504
CONSTRUCTIONS ADAGE INC. (LES)	3505
CONSTRUCTIONS ANTONIN BERGERON LTEE	3505
CONSTRUCTION ATOME INC.	3505
CONSTRUCTION HOULE & FILS LTEE (Erratum)	3554
CONSTRUCTION MILLER-PRICE LTEE	3505
CONSTRUCTION ST-MARTIN & MICHAUD INC.	3505
CONSTRUCTION 3-B LTEE	3505
CONSTRUCTION VANCEL LTEE	3505
CORPORATION DES ETUDIANTS DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL, (C.E.S.A.-U.Q.A.M.) INC. (LA)	3505
COTE (CHARLEMAGNE) INC.	3505
COUVRE-PLANCHERS ST-LAMBERT INC. (LES)	3505
CREATIONS SAAD INC.	3505
D.B.M. PRINTING INC.	3507
DANACRES REALTY LIMITED	3505
DANSEREAU (C.) CONSTRUCTION INC.	3505
DELADURANTAYE (BENOIT) INC.	3506
DELTA PRINTING & ADVERTISING LTD.	3507
DEMOBEC INC.	3506
DESCHAMPS (REMI) INC.	3506
DOMAINE COMMUNARD INC.	3506
DURAND (CLAUDE) INC.	3506
EDITARD INC.	3506
EMBEE INVESTMENTS LTD.	3506
ENTREPRISES LAPOINTE ET ST-HILAIRE INC. (LES)	3506
ENTREPRISES DE NIVELAGE MATAGAMI INC. (LES)	3506
FABRICATION CHARNY INC.	3506
FATHER JEAN FOUNDATION INC.	3506
FILTEAU (ANDRE) & FILS INC.	3506
FIRST-CAPITAL SECURITIES INC.	3506
FIT-KNIT FASHION INC.	3509
FONDATION PERE JEAN INC.	3506
FORGET, ENTREPRENEUR GENERAL LTEE	3506
FORTIN (GABRIEL) INC.	3506
FOSCO INVESTMENTS INC.	3506
4395 BEAUBIEN STREET CORP. (THE)	3506
FRUITS DANIEL INC. (LES)	3506
FUMEX INC.	3506
G & M. ELECTRONIC SERVICE LTD.	3506
G & M. SERVICES ELECTRONIQUES LTEE	3506
GARAGE HENRI DROLET INC.	3506
GARAGE J.P. DAIGNEAULT INC.	3507
GARDE PAROISSIALE CHRIST-ROI DE SHAWINIGAN INC. (LA)	3507
GESTIONS ADLEXCO LTEE (LES)	3507
GRAFF, CENTRE DE CONCEPTION GRAPHIQUE INC.	3507
GRANBY TRADING CO. LTD.	3507
GRAVEL & GRAVEL INC.	3507
GRAVEL (J.P.) INC.	3507
GROUPE D'INTERVENTION VIDEO DE MONTREAL INC.	3507
HABITATIONS MANERIK INC.	3507
HOTEL CALIXA-LAVALLÉE INC.	3507
HOULE AND SON CONSTRUCTION LTD. (Erratum)	3554
IMMEUBLES BOURLAMAQUE INC. (LES)	3507

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

IMMEUBLES G. BERGERON INC.	3507
IMMEUBLES POLBRO LTEE (LES)	3507
IMMEUBLES SELECTS QUEBEC INC.	3507
IMPORTATIONS J.B.R. INC. (LES)	3507
IMPRESSION D.B.M. INC.	3507
IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX INC.	3507
IMPRIMERIE & PUBLICITE DELTA LTEE.	3508
INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE L'AMIANTE INC. (LES)	3508
INVESTISSEMENTS LAURIER LAPIERRE INC. (LES)	3508
ISOLATION C.T. INC.	3508
ITALVINE LTD.	3508
ITALVINE LTEE.	3507
J.B.R. IMPORTS INC.	3509
J.K. WOODWORK LTD.	3508
JOINT INVESTMENT CORPORATION	3554
KRAMER (DAVID A.) ET ASSOCIES, LTEE (Erratum)	3554
KRAMER (DAVID A.) AND ASSOCIATES LTD. (Erratum)	3508
LABONTE (CHARLES) INC.	3508
LACASSE AUTO PARTS INC.	3508
LAFOND (C.) & FILS INC.	3508
LANTON INC.	3508
LEMIEUX ASSURANCES INC.	3508
LEVINE MACHINERY & SUPPLY (1976) LTD.	3508
LIGUE DE HOCKEY LES VIEILLES LAMES INC.	3508
LITHOCHROME (1974) INC.	3510
M.Z.M. RESTAURANT INC.	3508
MABRAVIHA LTEE.	3508
MACHINES & ACCESSOIRES LEVINE (1976) LTEE.	3508
MAGASIN VOGUE INC. (LE)	3508
MAISON DU BILLARD METROPOLITAIN INC. (LA)	3508
MAJORETTES LES DUCHESSES DE L'OUTAOUAIS INC. (LES)	3509
MANOIR MARC-AURELE FORTIN INC.	3509
MARCHE ANGELBERT LAFOREST INC.	3509
MARRONI CONSTRUCTION LTEE.	3509
MEDIABEC INC.	3509
MENUISERIE J.K. LTEE.	3509
METROPOLITAN HOUSE OF BILLIARDS INC. (THE)	3509
MIGUELLO TOILETRIES COMPANY LIMITED	3509
MILLER-PRICE CONSTRUCTION LTD.	3509
MILOT (EDGAR) LTEE.	3509
MODES FIT-KNIT INC. (LES)	3509
MONTREAL RAILROAD MODELERS ASSOCIATION	3509
MORIN, PELLETIER, ROY & ASSOCIES INC. (Erratum)	3509
O.D.S. LTEE.	3509
OFFENSIVE LIONS DE JONQUIERE INC. (L')	3509
O'SULLIVAN R. COLLEGE OF LIMOILLOU INC.	3509
P.S. PROMOTION SERVICE LTD.	3509
PENNINO CONSTRUCTION INC.	3509
PISCINES CARAVELLE INC.	3509
PLACE DU CHENE (ST-EUSTACHE) LTEE.	3509
PLACEMENTS RYTHME INC.	3509
PLOMBERIE J.A. LEFEBVRE INC.	3509
POINTE CLAIRE DEVELOPMENT INC.	3509
POLBRO REALTY CO. LTD.	3507
PORTES DE GARAGE L.P. INC. (LES)	3509
POUPART (GILLES) INC.	3509
PRETS ET IMMEUBLES A.D.L. INC.	3510
PRODUCTIONS COTE-NORD INC. (LES)	3510

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE.....	3510
RADIATEUR ABITIBI, VAL D'OR INC.....	3510
RAFFAELLI (LUCIO) INC.....	3510
RESIDENCES METROPOLITAINES G.D. INC.....	3510
RESTAURANT FERNANDO INC.....	3510
RESTAURANT M.Z.M. INC.....	3510
RETELEMENTS G.L.R. INC.....	3510
ROBIPAR LTD. (<i>Erratum</i>).....	3554
RODMARC DEVELOPMENT INC.....	3503
ROYANSON, INC.....	3510
RHYTHM INVESTMENTS INC.....	3509
ST-MARTIN & MICHAUD CONSTRUCTION INC.....	3505
STE. THERESE HOUSING INC.....	3510
SAAD CREATIONS INC.....	3505
SALON DE LA FEMME DE MONTREAL INC. (LE).....	3510
SALON LE ROY INC.....	3510
SAULNIER, ALLARD, NARBONNE LTD.....	3510
SAULNIER, ALLARD, NARBONNE LTEE.....	3510
SELECT REALTIES QUEBEC INC.....	3507
SERVICE ADMINISTRATIF RIVE-SUD INC.....	3510
SHEFFORD CHEMICALS LTD.....	3510
SINAMONE INC.....	3510
SOGESMOND INC.....	3510
SPORT DEUX MILLE DU SAGUENAY INC.....	3510
STRATHMORE COMMUNITY ASSOCIATION.....	3510
TAPIS PIERRE LACHAPELLE INC. (LES).....	3510
TAVERNE LE SAULOIS LTEE.....	3511
TAXI PAQUETTE INC.....	3511
THIBODEAU & LORD INC.....	3511
TICO HOLDING CORP.....	3511
TRANSPORT DUBE, QUEVILLON INC.....	3511
TREMBLAY (J-ADRIEN) & FILS LTEE.....	3511
UNION DES CAVALIERS DU LAC INC. (L').....	3511
UNITE DOMREMY JONQUIERE INC.....	3511
VANCEL CONSTRUCTION LTD.....	3505

FUSION DES COMPAGNIES

FERCAL INC.....	3511
FLEMING (PIERRE) INC. (<i>Erratum</i>).....	3557

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MEDARD (<i>Correction</i>).....	3512
--	------

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

SICO INC.....	3512
---------------	------

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ADMINISTRATION J. DENIS INC.....	3512
ALOUPETTE VENDING INC.....	3512
AMUSEMENTS BELLEVUE INC.....	3512
AUTOMATES ALOUPETTE INC.....	3512
BALE-TIE CORP.....	3513
BALMEC CONSTRUCTION LTD.....	3513
BEAUPARLANT & FILS LTEE.....	3513
BELLEVUE AMUSEMENTS INC.....	3512

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

(suite)

CAJBO CONSTRUCTION INC.	3513
CARREFOUR DE LA VERENDRYE INC.	3513
CENTRE D'ABATTAGE DU NORD-OUEST LTEE.	3513
CENTRE HORTICOLE J.G. CHARBONNEAU LTEE.	3513
CENTRE NAUTIQUE DE L'ISTORLET.	3513
CLUB DE LOISIRS RAWDON.	3513
CONFECTIONS LORI-LYNNE INC.	3513
CONSA ADMINISTRATION SYSTEMS LTD.	3516
CONSTRUCTION BALMEC LTEE.	3513
CONSTRUCTION CAJBO INC.	3513
CONSTRUCTION GABIGER INC.	3513
CONSTRUCTION GILLES LAFLEUR INC.	3513
CONSTRUCTION ORBER LTEE.	3513
CONSTRUCTION SPIRAL LTEE.	3513
COTE (CLAUDE) PAINT AND SANDBLASTING INC.	3515
CREATIONS PATAPOUF INC.	3513
CREATIONS TOTEM INC.	3513
DOUBLE HOOK BOOK SHOP INC. (THE).	3514
ECOLE DE STENOTYPE DU QUEBEC INC.	3514
ENTREPRENEUR GENERAL L.B.G. INC.	3513
ENTREPRISES BARNABE INC. (LES).	3513
ENTREPRISES LEUCO INC. (LES).	3514
ENTREPRISES PETIT INC. (LES).	3514
EQUIPEMENTS ZNIDAR & FRERES (QUEBEC) LIMITEE (LES).	3514
ERECTION TREMAGI INC.	3514
FIBRO SPORT INC.	3514
FILMOTIV INC.	3514
FOURNITURE DE BUREAU J.P.S. INC.	3514
FRADET (ANDRE) INC.	3514
GABIGER CONSTRUCTION INC.	3513
GEOFFRION (J.J.) INC.	3514
GESTION B.D.L. LTEE.	3514
GETMAC INC.	3514
HOTEL DES PLAINES LTEE.	3514
IMMEUBLES HERJEAN INC. (LES).	3514
IMMEUBLES KEMNER INC. (LES).	3514
IMPORTATIONS SEGAMO INC. (LES).	3514
INVESTISSEMENTS RENTEN INC. (LES).	3514
J.P.S. OFFICE SUPPLIES INC.	3514
KIROMED INC.	3514
LEFEBVRE & LEFEBVRE INC.	3514
LESSARD SANDBLASTING INC.	3515
LIBRAIRIE DOUBLE CROCHET INC. (LA).	3514
LIGUE EXECUTIVE DE HOCKEY DE VILLE MONT-ROYAL.	3515
LOCATION D'EQUIPEMENTS CAMECHA INC.	3515
LORI-LYNNE FASHIONS INC.	3513
MACCO MAINTENANCE SERVICES LIMITED.	3515
MAIS SOUFFLE METROPOLITAIN INC.	3515
METROPOLITAN POP CORN INC.	3515
MONTREAL INDUSTRIAL SAND AND GRAVEL CO. LTD.	3515
MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD.	3515
OFIB INC.	3515
ORBER CONSTRUCTION LTD.	3513
OXYGENE SOUDEST INC.	3515
PEINTURE ET DECAPAGE AU SABLE CLAUDE COTE INC.	3515
PICARD (A.) & FILS INC.	3515
PLACEMENTS M.F.M. INC. (LES).	3515
PLOMBERIE DESMARAIS INC.	3515

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

(suite)

POLY-ADMINISTRATION, QUEBEC INC.	3515
PRODUITS AGROB INC. (LES)	3515
RAVALEMENTS LESSARD INC. (LES)	3515
RENOVATIONS ECONOMIQUES P.B. INC.	3515
RENTEN INVESTMENT INC.	3514
ROUET METIERS D'ART INC. (LE)	3515
ROUET FINE CRAFTS INC. (LE)	3515
SEGAMO IMPORTS INC.	3514
SPIRAL CONSTRUCTION LTD.	3513
SOUSTE OXYGEM INC.	3515
SYSTEMES D'ADMINISTRATION CONSA LTEE.	3516
T.W. ELECTRONIC TECHNIQS LTD.	3516
TAPITEC INC.	3516
TECHNIQUES ELECTRONIQUES T.W. LTEE.	3516
TOWN OF MOUNT ROYAL EXECUTIVE HOCKEY LEAGUE.	3515
TREMAGI ERECTION INC.	3514
TRIPLE E SALES LTD.	3516
VENTES TRIPLE E LTEE (LES)	3516
ZNIDAR BROS., EQUIPMENT (QUEBEC) LIMITED.	3514

CURATELLE PUBLIQUE**AVIS DE QUALITE:**

NADEAU, GERARD	3524
----------------	------

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

BROMONT, VILLE-TOWN	3539
CABANO, VILLE	3540
METROPOLITAIN SUD (1967) INC.	3540
MONT-LAURIER, VILLE	3541
THETFORD MINES, VILLE	3541
TROIS-RIVIERES, VILLE	3541
UNIVERSITE DE MONTREAL	3541

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

COOPERATIVE PIERRE-BOUCHER	3524
PLACEMENT PROBEC INC.	3525
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LORRAINVILLE	3525

LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC

AGENCES DE PUBLICITE (Article 377)	3525
DEPENSES ELECTORALES DE LA COALITION N.P.D. — R.M.S. AUX ELECTIONS GENERALES DU 15 NOVEMBRE 1976 (Rapport sommaire)	3525
DEPENSES ELECTORALES DE L'UNION NATIONALE AUX ELECTIONS GENERALES DU 15 NOVEMBRE 1976 (Rapport sommaire)	3525
DEPENSES ELECTORALES DU PARTI NATIONAL POPULAIRE AUX ELECTIONS GENERALES DU 15 NOVEMBRE 1976 (Rapport sommaire)	3525
DEPENSES ELECTORALES DU PARTI LIBERAL DU QUEBEC AUX ELECTIONS GENERALES DU 15 NOVEMBRE 1976 (Rapport sommaire)	3526
DEPENSES ELECTORALES DU RALLIEMENT CREDITISTE AUX ELECTIONS GENERALES DU 15 NOVEMBRE 1976 (Rapport sommaire)	3526

MINISTÈRES**ÉDUCATION****MUNICIPALITE SCOLAIRE DE:**

ASBESTERIE (Demande d'annexion)	3526
LAC-TEMISCAMINGUE (Changement de nom)	3526
VICTORIAVILLE (Demande d'annexion)	3526

PROCLAMATIONS

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Alma à la municipalité de Labrecque, comté de Chicoutimi.....	3541
Extension of the jurisdiction of the Municipal Court of the city of Alma to the municipality of Labrecque, County of Chicoutimi.....	3541

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES**LETTRES PATENTES ANNULÉES:**

ALIMENTS CONGÈLES SURGELEX INC. (LES).....	3516
ASSOCIATION DES COUREURS EN CANOT DE LA MAURICIE INC. (L').....	3516
ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE, QUÉBEC.....	3516
AU RECUEIL DES CURSILLISTES INC.....	3516
AUBERGE DE JEUNESSE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC.....	3516
B. A. C. INTER-TRADE LTD.....	3516
BECHTEL EMPLOYEES' SOCIAL CLUB.....	3516
BONAVENTURE SPORTMEN'S LOUNGE LTD.....	3518
BOUTIQUE DE DECORATION DE CHICOUTIMI INC.....	3516
CENTRE DES LOISIRS DE GREENLAY INC. (LE).....	3516
CHAUSSURES LUCILLE INC.....	3517
CHOVIL INC.....	3517
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE POINTE À LA CROIX.....	3517
CLUB BOUSQUET.....	3517
CONTINENTAL INC.....	3517
CREMERIE ST-JEROME DAIRY BAR INC.....	3517
DESJARDINS (NORMAND) INC.....	3517
DESRON INC.....	3517
ÉCOLE DE CONDUITE SAGUENAY INC.....	3517
ENTREPRISES HALLE & FRÈRES INC. (LES).....	3517
ENTREPRISES R.Y.R. INC. (LES).....	3517
ÉTABLISSEMENT FLEUR DE LYS.....	3517
GARAGE LAVOIE & LABONTE INC.....	3517
GAYTIME CASUALS INC.....	3517
GROVER DALEY-MINES LTD (N.P.L.).....	3517
HALL CORPORATION OF CANADA.....	3517
LABRECQUE & DU TREMBLE INC.....	3517
LUCILLE SHOES INC.....	3517
MONTREAL BOIS ROND LTEE.....	3517
MONTREAL ROUND WOOD LTD.....	3517
NOËL (JEAN-MARC) & ASSOCIÉS INC.....	3517
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-UBALD (L').....	3517
PARKVIEW MANOR INC.....	3518
ROCAPPYS LTD.....	3518
ROCAPPYS LTEE.....	3518
SALON DES SPORTIFS DE BONAVENTURE LTEE (LE).....	3518
SERVICE D'INHALOTHÉRAPIE DE LA RÉGION DE MONTREAL INC.....	3518
SERVICES DE POURVOYEUR ATLANTIQUES LIMITEE (LES).....	3518
STRACHAN BROTHERS LIMITED.....	3518
TY-COQ VOLANT BAR B-Q, LTEE.....	3518
UNI-CAST CORP.....	3518
VAL MORIN SOCIAL & COUNTRY CLUB.....	3518

REVOCATION DE DISSOLUTION:

RICHARDSON INC.....	3518
SERVICE DE CONSULTATION EN TECHNOLOGIE HOSPITALIERE INC.....	3518

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE HOSPITALIER DE MATANE (L.P.).....	3527
RESIDENCE STE-MARIE DE MONTREAL (L.P.).....	3527

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS

WARDLEY REALTY LTD.....	3527
-------------------------	------

SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE LA VILLE DE QUÉBEC (LA) (<i>Constitution</i>).....	3527
--	------

SOUMISSIONS

ESCOUMINS, MUNICIPALITÉ.....	3528
LA VISITATION DE LA BIENHEUREUSE-VIERGE-MARIE, PAROISSE.....	3529
LES DEUX-RIVES, COMMISSION SCOLAIRE.....	3530
LONGUEUIL, VILLE.....	3530
SAINT-LUC, VILLE.....	3531
SAINT-TITE, VILLE.....	3533

VENTES**LICITATION ET PARTAGE**

SEVIGNY <i>vs</i> MORIN.....	3543
------------------------------	------

PAR SHÉRIFS**ARTHABASKA**

COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE INC. <i>vs</i> BARIL.....	3544
---	------

CHICOUTIMI

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU QUÉBEC LIMITÉE (LA) <i>vs</i> HOTELS PAROSE INC. ET AL.....	3544
---	------

HAUTERIVE

MALTAIS <i>vs</i> BOUCHER.....	3546
--------------------------------	------

HULL

QUEEN (THE) <i>vs</i> VIDAK.....	3546
REINE (LA) <i>vs</i> VIDAK.....	3546

JOLIETTE

ROI DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE (LE) <i>vs</i> VEILLETTE.....	3547
--	------

PONTIAC

BANK CANADIAN NATIONAL <i>vs</i> MAJOR.....	3548
BANQUE CANADIENNE NATIONALE <i>vs</i> MAJOR.....	3548

QUÉBEC

IMPERIAL OIL LTD. <i>vs</i> JOBIN.....	3549
IMMEUBLES NIAGARA DU CANADA LTÉE (LES) <i>vs</i> LANGLOIS ET AL.....	3550
LAMBERT (MARCEL) INC. <i>vs</i> LAMONTAGNE.....	3551
QUÉBEC, VILLE-CITY <i>vs</i> ROUSSEAU ET AL.....	3551

RIMOUSKI

MONT-JOLI, VILLE <i>vs</i> MCDONALD.....	3553
--	------

SOMMAIRE

ARRETE EN CONSEIL.....	3519
ASSOCIATIONS COOPERATIVES.....	3519
AVIS DIVERS.....	3534
CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT.....	3519
CHANGEMENT DE NOM, LOI DU.....	3520
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC.....	3437
COMPAGNIES. AVIS CONCERNANT LA LOI DES.....	3494-3522-3554
COMPAGNIES ETRANGERES.....	3524
CURATELLE PUBLIQUE.....	3524
DEMANDES A LA LEGISLATURE.....	3539
LIQUIDATION.....	3524
LOI ELECTORALE DU QUEBEC.....	3525
MINISTERES.....	3526
PROCLAMATION.....	3541
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES.....	3516
SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX.....	3527
SOCIETES DE PRETS ET DE PLACEMENTS.....	3527
SOCIETES D'HORTICULTURE.....	3527
SOUMISSIONS.....	3528
VENTES:	
LICITATION ET PARTAGE.....	3543
PAR SHERIFS.....	3544



nouveautés

INFORMATION ET DOCUMENTATION

Index cumulatif des textes réglementaires de 1867 au 30 juin 1976 = Cumulative index of statutory instruments from 1867 to June 30, 1976

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 10 janvier 1977. 335 p., 24 cm — (Gazette officielle du Québec: Partie 2; 10 janvier 1977)
EOQ 2880, broché \$ 3.00

Répertoire téléphonique du gouvernement du Québec: Décembre 1976

Min. Communications
Québec, 1977. 385 p., 28 cm
EOQ 2868, broché \$ 2.00

JUSTICE ET LÉGISLATION

Annuaire de jurisprudence du Québec 1975

Min. Justice
Québec, 1977. 513 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2675-X
EOQ 2869, broché \$ 8.00

Cet ouvrage rapporte, sous forme de sommaires, mots-clés ou de références abrégées, les principales décisions jurisprudentielles et les publications doctrinales publiées durant l'année 1975.

The Fight Against Organized Crime in Québec:
Québec Police Commission: Report of the Commission of Inquiry on Organized Crime and Recommendations (CECO Report)

Min. Justice
Québec, 1977. 344-(58) p., 28 cm, polycopié
ISBN 0-7754-2690-3
EOQ 2874, broché \$ 5.95

Recueils de Jurisprudence: Cour d'appel

Fascicule no 3; 1976 c.a. (293 à 450)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1977. 157-LXXVII p., Tables et Index, 24 cm
EOQ 2875, broché \$ 5.00

Recueils de jurisprudence: Cour supérieure

Fascicule no 2; 1976 c.s. (199 à 414)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1977. 215-LXX p., Tables et Index, 24 cm
EOQ 2872, broché \$ 5.00

Recueils de Jurisprudence: Cour supérieure

Fascicule no 3; 1976 c.s. (415 à 618)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1977. 203-XCI p., Tables et Index, 24 cm
EOQ 2876, broché \$ 5.00

Recueils de jurisprudence: Cour supérieure

Fascicule no 4; 1976 c.s. (619 à 812)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1977. 193-XXXIII p., Tables et Index, 24 cm
EOQ 2891, broché \$ 5.00

Règles de pratique: Tarifs = Rules of Practice:
Tariffs [Tribunaux du Québec]

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1977. pagination diverse, 24 cm
ISBN 0-7754-2694-6
EOQ 2859, en feuilles \$ 5.00



**L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC**

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Bibliothèque Nationale
Dépôt Légal
1700, St-Denis
Montréal 129, P.Q.

GOG-12

H2X 3K6

comptes économiques
du québec

REVENUS et DÉPENSES

estimations annuelles
1961-1975



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce

La présentation de données économiques dans un cadre global et cohérent n'est pas un phénomène nouveau à l'échelle d'un pays, cependant ce n'est que depuis le début des années soixante que certains efforts ont été entrepris pour présenter des données provinciales dans un cadre plus ou moins similaire.

Le présent ouvrage, en plus de fournir au lecteur un portrait réduit de l'économie québécoise, tente de décrire le cadre dans lequel s'insèrent ces diverses variables économiques.

EOQ 2911,
222 p., broché

\$ 3.50

Commandes postales



Éditeur officiel
du Québec

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances